C.C.A.S
VILLE DE NICE

2015

Analyse des Besoins Sociaux

CCAS de Nice

Délégation en charge des Etudes et du Développement Social

Service de l'Observatoire Social

Analyse des Besoins Sociaux 2015

Sous la présidence de

Monsieur Christian ESTROSI
Président du Centre Communal d'Action Sociale
Maire de Nice
Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Président de la Métropole Nice Côte d'Azur

Et

Madame Joëlle MARTINAUX
Vice-Présidente du CCAS de Nice
Adjointe au Maire de Nice
Déléguée à la Solidarité, aux Affaires Sociales et aux Handicaps
Présidente de l'UNCCAS
Présidente de l'UDCCAS 06

Sous la direction de

Madame Colette RIVIER
Directeur Général du CCAS de Nice

Et

Monsieur Jack HEBRARD
Délégué en charge des Etudes et du Développement Social

Réalisée par

Le service de l'Observatoire Social

Monsieur Patrice SALVADOR
Responsable du service de l'Observatoire Social

Et

Monsieur Marc THILLOY
Adjoint au responsable du service de l'Observatoire Social

Edito du Maire

Se mettre au service de chaque niçoise ou niçois rencontrant des difficultés à un moment de sa vie et l'accompagner vers l'insertion sociale et l'autonomie : tel est l'objectif ambitieux de la politique que j'ai souhaitée conduire activement dans le domaine social et médico-social.

Pour ce faire le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Nice a mis en œuvre de nombreux services permettant à tous et à chacun de trouver aide et soutien dans le déroulement de son chemin de vie.

C'est ainsi que des réponses d'urgence permettent de répondre aux besoins de première nécessité des personnes sans domicile stable puis de les accompagner pour se réinsérer progressivement dans la société. Les actions d'insertion par l'accès au droit, par l'accompagnement social, par le logement, par la santé leur permettent ensuite de retrouver une autonomie de vie. Les actions de développement social ont pour objectif de développer la citoyenneté et de favoriser le lien social.

Pour les plus âgés, les actions du CCAS ont pour objectif le « bien vieillir », que ce soit chez soi, ou dans une structure d'hébergement adaptée à leur situation.

Cette action globale de prévention et d'action sociale est soutenue par un engagement au quotidien des administrateurs et des agents du CCAS, sous l'impulsion du Docteur Joëlle Martinaux, Adjointe au Maire déléguée à la Solidarité, aux Affaires Sociales et aux Handicaps, Vice-présidente du CCAS, Présidente de l'Union Nationale et de l'Union Départementale des Alpes-Maritimes des Centres Communaux d'Action Sociale.

Afin de répondre au plus près aux besoins de la population, le CCAS s'efforce en permanence d'adapter ses services et de les faire évoluer.

C'est dire toute l'importance de l'Analyse des Besoins Sociaux que vient de réaliser l'Observatoire Social du CCAS. Au-delà du respect d'une obligation légale, cette démarche revêt un caractère stratégique évident puisque cette analyse en profondeur nous permettra d'adapter l'offre de service du CCAS aux besoins du territoire et de ses habitants, d'anticiper les évolutions futures et de positionner le CCAS dans son rôle d'animation de la vie sociale locale.

Ce nouvel outil de connaissance a été élaboré en étroite collaboration avec les services communaux (et en particulier la Direction de l'action sociale et du handicap de la Ville de Nice), les services de la Métropole de Nice Côte d'Azur et les différents partenaires de l'action sociale qui agissent sur notre territoire.

Cette collaboration illustre la qualité du partenariat entretenu au quotidien, tant par le CCAS que par les autres services de la Ville, avec tous ceux qui aident au quotidien nos concitoyens les plus démunis.

Je ne doute pas que ce partenariat se poursuive activement sur le terrain de la connaissance et de l'analyse partagée des réalités sociales, afin qu'ensemble nous poursuivions cet effort permanent d'amélioration de nos différentes actions de solidarité.

Monsieur Christian ESTROSI
Président du Centre Communal d'Action Sociale
Maire de Nice
Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Président de la Métropole Nice Côte d'Azur

Mot de la Vice-Présidente

La loi intitulée « Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) », adoptée le 7 août 2015, a rendu optionnel les CCAS des villes de moins de 1 500 habitants et ce malgré une forte mobilisation de l'Union Nationale des CCAS (UNCCAS) et de ses relais au niveau des unions départementales.

Dès lors, et face à la menace de l'existence même des CCAS, ceux-ci se doivent de retrouver une position forte au sein de l'action sociale de proximité en jouant pleinement leur rôle de coordination sur le territoire communal.

L'analyse des besoins sociaux, mission obligatoire et pleinement stratégique, constitue la véritable pierre angulaire de cette reconnaissance qui repose sur la réelle expertise locale des CCAS.

C'est pourquoi, j'ai décidé de confier au service de l'Observatoire social du CCAS de Nice, la réalisation de cette étude et je tiens sincèrement à remercier, la qualité du travail accompli en collaboration avec les services de la Métropole Nice Côte d'Azur et ceux de la Ville de Nice.

Je souhaite naturellement que ce nouvel outil d'aide à la décision puisse dès à présent nourrir nos réflexions, et contribuer à éclairer nos choix en matière de politiques sociales.

Madame Joëlle MARTINAUX
Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale
Adjointe au Maire de Nice
Déléguée à la Solidarité, aux Affaires Sociales et aux Handicaps
Présidente de l'UNCCAS
Présidente de l'UDCCAS 06

Sommaire

Préambule **9**

Méthodologie **10**
I/ Aspect démographique 10
II/ Ilots Regroupés pour l'Information Statistique (IRIS) 10
III/ Thématiques retenues et périodicité des indicateurs 11
IV/ Visuels et pictogrammes 11
V/ Matérialisation des 9 territoires de la Ville de Nice 14

Données Générales .....
I/ Démographie 17
II/ Logement 24
III/ Hébergement 38
IV/ Activité économique 44
V/ Emploi – chômage – formation 45

Jeunes **56**
I/ Petite enfance 57
II/ Jeunes 61
III/ Les dispositifs de loisirs 70
IV/ Les dispositifs d'aide et d'accompagnement 72

Ménages - Familles **76**
I/ Typologie des ménages et familles 77
II/ Structures des ménages et familles 78
III/ Revenus des ménages 83
IV/ Prestations sociales 88
V/ Regard sur la précarité et la pauvreté des ménages 91

Personnes âgées **100**
I/ Population 101
II/ Equipements et services 105
III/ Fragilité et dépendance des personnes âgées 107
IV/ Revenus des seniors niçois 113

Personnes handicapées **118**
I/ Les allocataires de prestations liées au handicap 119
II/ Les dispositifs d'aides et d'accompagnement 120
III/ L'accessibilité 121

Remerciements **126**

Glossaire **127**

Préambule

L'Analyse des Besoins Sociaux : une obligation faite aux CCAS

L'analyse des besoins sociaux (ABS) est une mission obligatoire des CCAS. Elle est notamment régie par les articles R123-1 et R123-2 du code de l'action sociale et des familles.

Article R123-1
"Les centres communaux et intercommunaux d'action sociale procèdent annuellement à une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population qui relève d'eux, et notamment de ceux des familles, des jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes en difficulté. Cette analyse fait l'objet d'un rapport présenté au Conseil d'Administration."

Article R123-2
"Les centres d'action sociale mettent en œuvre, sur la base du rapport mentionné à l'article R. 123-1, une action sociale générale et des actions spécifiques".

L'observation sociale locale au cœur des préoccupations

Outil d'aide à la décision pour les élus, l'observation sociale permet de rationaliser l'action et de fixer les priorités, particulièrement au regard du contexte actuel où la preuve de l'intérêt de l'investissement public doit de plus en plus systématiquement être faite.

Même si l'observation sociale reste inégalement mise en œuvre selon les territoires, de plus en plus de CCAS se sont inscrits dans cette démarche qui constitue avant tout pour eux une obligation légale.

Mais au-delà de la mise en conformité avec la réglementation, la démarche est essentielle, à la fois pour adapter l'offre du CCAS aux besoins du territoire, pour anticiper les évolutions futures et pour positionner le CCAS au cœur de son rôle d'animation de l'action sociale locale. Leur légitimité dans ce rôle, passe nécessairement par l'observation afin de mieux évaluer les besoins de la population et de mieux adapter les politiques sociales.

Méthodologie

I/ Aspect démographique

Au niveau des communes de plus de 10 000 habitants, le recueil et le traitement des données statistiques s'établissent généralement à un échelon infra-communal. Ce découpage constitue une partition de leur territoire afin de disposer d'éléments chiffrés plus pertinents.

Au regard du nombre d'habitants de la commune de Nice, ce choix s'impose donc naturellement aux différentes analyses menées dans le cadre de cette étude, en s'appuyant pour cela, sur l'IRIS, unité de mesure définie par l'INSEE.

II/ Ilots Regroupés pour l'Information Statistique (IRIS)

1) Définition

Afin de préparer la diffusion du recensement de la population de 1999, l'INSEE avait développé un découpage du territoire en mailles de taille homogène appelées « IRIS 2000 » qui faisait référence à la taille visée de 2 000 habitants par maille élémentaire.

Depuis, l'IRIS (appellation qui se substitue désormais à IRIS 2000) constitue la brique de base en matière de diffusion de données infra-communales. Il doit respecter des critères géographiques et démographiques et avoir des contours identifiables sans ambigüité et stables dans le temps.

2) Le découpage de la commune de Nice

Dans la représentation cartographique de la commune de Nice (*voir carte page 7*), chaque IRIS est codifié. Le code utilisé se compose de 4 chiffres, défini de la manière suivante :

- Les 2 premiers chiffres indiquent l'appartenance au « grand quartier » défini par l'INSEE
- Les 2 derniers chiffres mentionnent le numéro d'IRIS (du « grand quartier » dont il dépend)

III/ Thématiques retenues et périodicité des indicateurs

Dans un premier temps, des données socio-démographiques générales seront présentées pour établir un portrait global de la commune de Nice au travers des 5 grands axes suivants :

1) Démographie
2) Logement
3) Hébergement
4) Activité économique
5) Emploi – chômage - formation

Ensuite afin d'étudier plus en détail les différentes catégories de population, notamment celles prises en charge par le CCAS de Nice, des données spécifiques seront détaillées au travers de 4 autres grands axes :

1) Jeunes
2) Familles
3) Personnes âgées
4) Personnes handicapées

Périodicité des indicateurs

Il convient de noter que la majorité des données de l'INSEE, bien que mises à jour fin 2015, ne permettent pas de disposer d'éléments chiffrés ultérieurs à l'année 2012. En outre, les données des autres partenaires ayant contribué à l'étude (CAF 06, CPAM 06, Pôle Emploi, Conseil Départemental 06, DDCS 06,…) sont plus récentes dans la mesure où elles concernent essentiellement l'année 2014.

IV/ Visuels et pictogrammes

→ Points forts et/ou constats importants

→ Propositions et idées à retenir

Répartition géographique des IRIS sur la commune de Nice

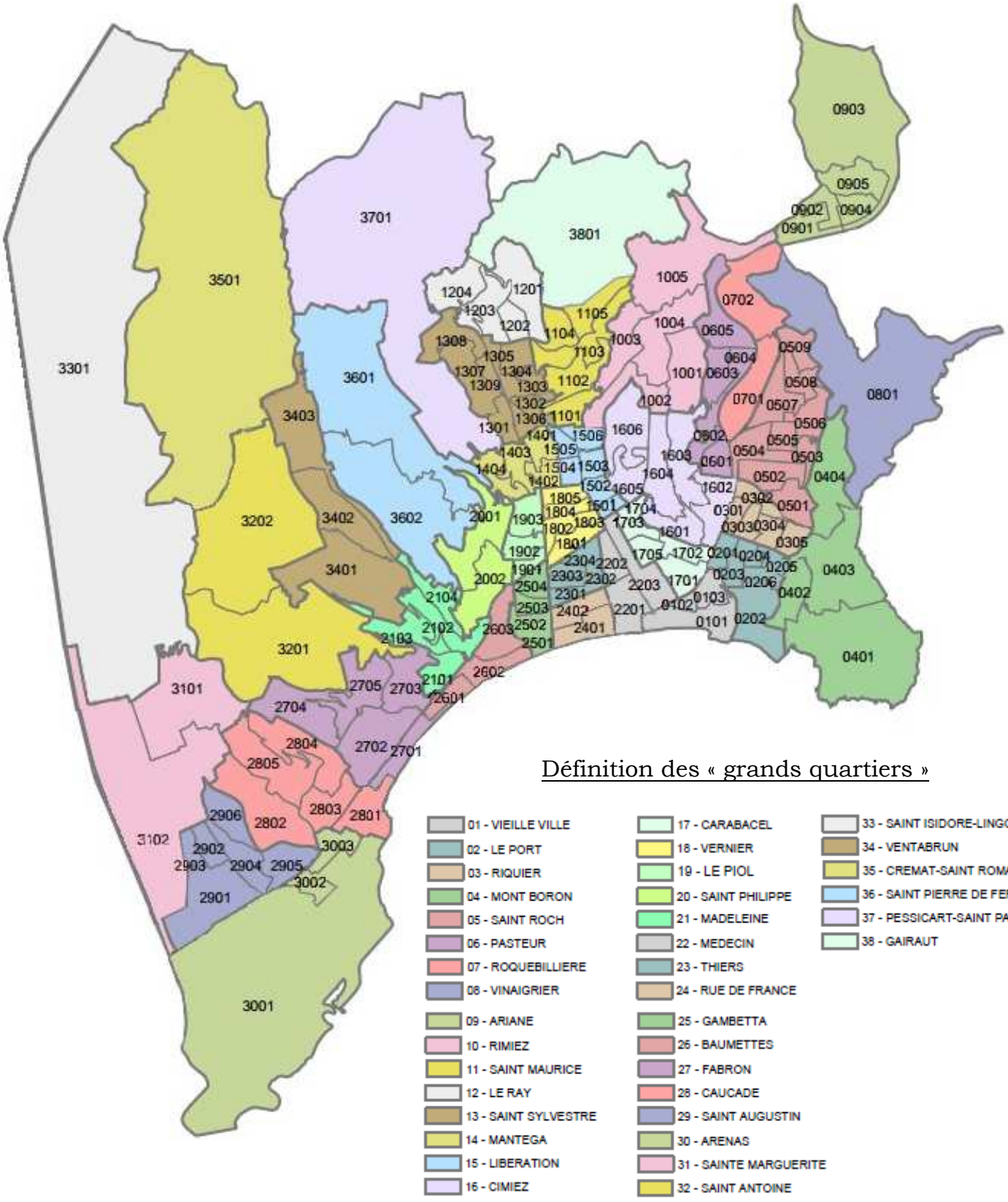

Définition des « grands quartiers »

01 - VIEILLE VILLE	17 - CARABACEL	33 - SAINT ISIDORE-LINGOSTIERE
02 - LE PORT	18 - VERNIER	34 - VENTABRUN
03 - RIQUIER	19 - LE PIOL	35 - CREMAT-SAINT ROMAN
04 - MONT BORON	20 - SAINT PHILIPPE	36 - SAINT PIERRE DE FERIC
05 - SAINT ROCH	21 - MADELEINE	37 - PESSICART-SAINT PANCRACE
06 - PASTEUR	22 - MEDECIN	38 - GAIRAUT
07 - ROQUEBILLIERE	23 - THIERS	
08 - VINAIGRIER	24 - RUE DE FRANCE	
09 - ARIANE	25 - GAMBETTA	
10 - RIMIEZ	26 - BAUMETTES	
11 - SAINT MAURICE	27 - FABRON	
12 - LE RAY	28 - CAUCADE	
13 - SAINT SYLVESTRE	29 - SAINT AUGUSTIN	
14 - MANTEGA	30 - ARENAS	
15 - LIBERATION	31 - SAINTE MARGUERITE	
16 - CIMIEZ	32 - SAINT ANTOINE	

V/ Matérialisation des 9 territoires de la Ville de Nice

Afin de tenir compte du découpage des 9 territoires définis dans le cadre de la politique de proximité de la Ville de Nice, leur représentation sera également matérialisée.

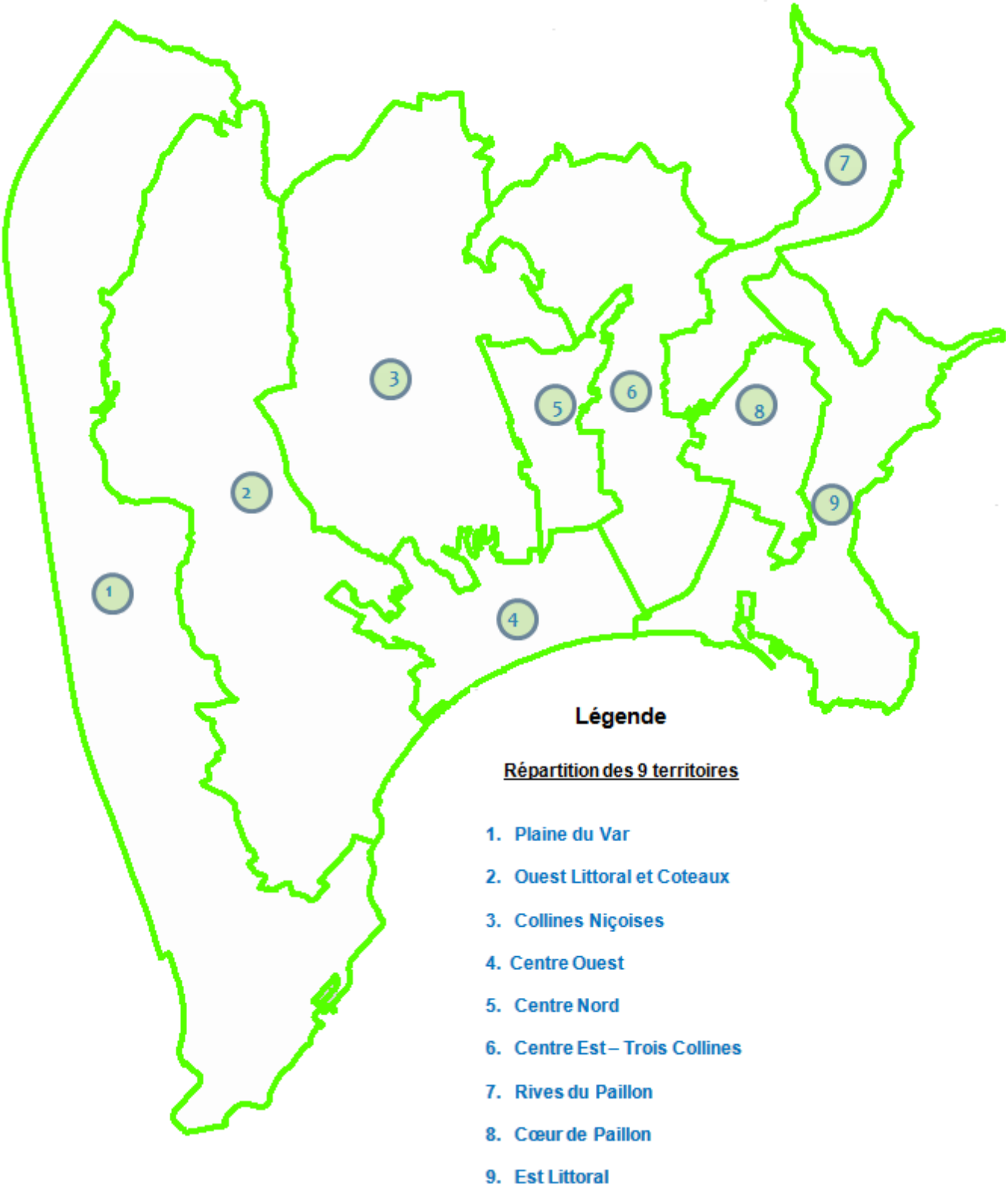

Données générales

I/ Démographie

La France compte près de 63,4 millions de personnes. L'excédent des naissances sur les décès est le principal moteur de la croissance démographique. Si les tendances récentes se maintiennent, la France métropolitaine comptera 73,6 millions d'habitants au 1er janvier 2060, soit 11 millions de plus qu'en 2012 (*source : INSEE : 2012*).

La Région PACA représente près de 8 % de la population totale, avec un peu plus de 4,9 millions habitants. Entre 2007 et 2012, la population a augmenté de 71 570 personnes.
Le département des Alpes Maritimes totalise quant à lui près de 1,1 million de personnes. L'évolution de la population y est relativement stable depuis 2007 (*source : INSEE Etudes PACA 2013*).

La commune de Nice s'étend sur près de 72 km² (2 tiers du territoire couvert par les collines, 1 tiers par la plaine et 13 km de linéaire côtier) et compte 343 629 habitants (*source : INSEE 2012*). De par sa population, elle est la plus grande ville du département (2ème de la Région PACA et 5ème de France).

1) Nice : forte densité de population pour la 1ère ville du département

Au regard des villes de plus de 200 000 habitants, Nice se situe à la 5ème place en terme de densité de population (4 778 hab/km²). A l'exception de Paris (21 258 hab/km²) et Lyon (10 369 hab/km²), les autres grandes villes de France ont une densité de population comprise entre 3 500 et 6 600 hab/km² (*voir graphique 1*).

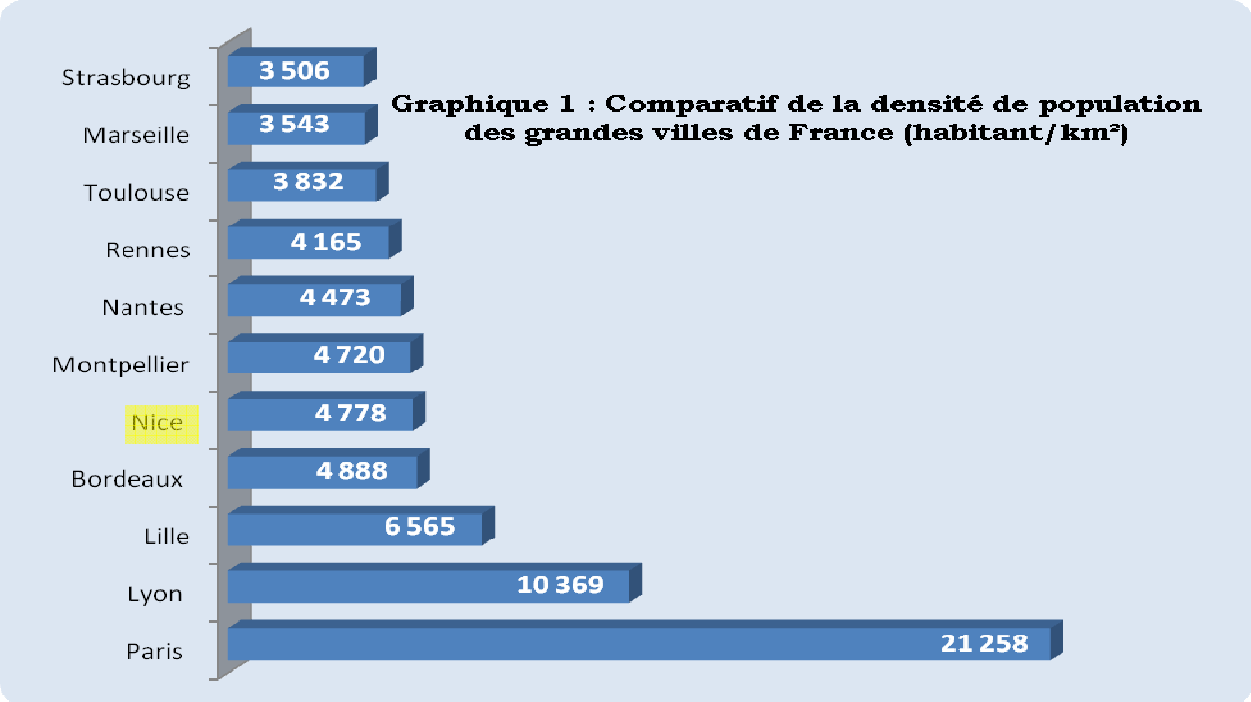

(*Source : INSEE 2012 / Traitement CCAS de Nice*)

Cette densité est en moyenne de 251 hab/km² concernant les Alpes Maritimes. Ceci s'explique par une forte concentration de personnes au niveau des communes du littoral.

Plus on s'éloigne du littoral, moins les communes sont peuplées. Celles du nord du département, au relief parfois très montagneux, le sont très faiblement, parfois de l'ordre de 2 à 3 hab/km² (*source INSEE / 2012*).

2) Une population inégalement répartie

La population niçoise se concentre principalement au niveau du Centre-Est de la commune, matérialisé par les 2 grands axes composés des 4 grands quartiers "Saint Sylvestre – Rue de France" et "Ariane sud – Le Port".

Cette forte densité de population se retrouve également sur le littoral, à l'exception du grand quartier de l'Arenas. Celui-ci composé essentiellement d'un quartier d'affaires et de l'aéroport tend à se développer dans le cadre du projet "Grand Arenas" pour disposer à terme d'un quartier d'affaires international et d'un pôle d'échanges multimodal.

Inversement, on observe une faible proportion de population au sein des grands quartiers situés majoritairement sur les collines niçoises (Saint Isidore Lingostière, Crémat Saint Roman, Saint Antoine, Pessicart Saint Pancrace, Saint Pierre de Féric, Gairaut, Ariane nord, Vinaigrier et Mont Boron) (*voir cartographie 1*).

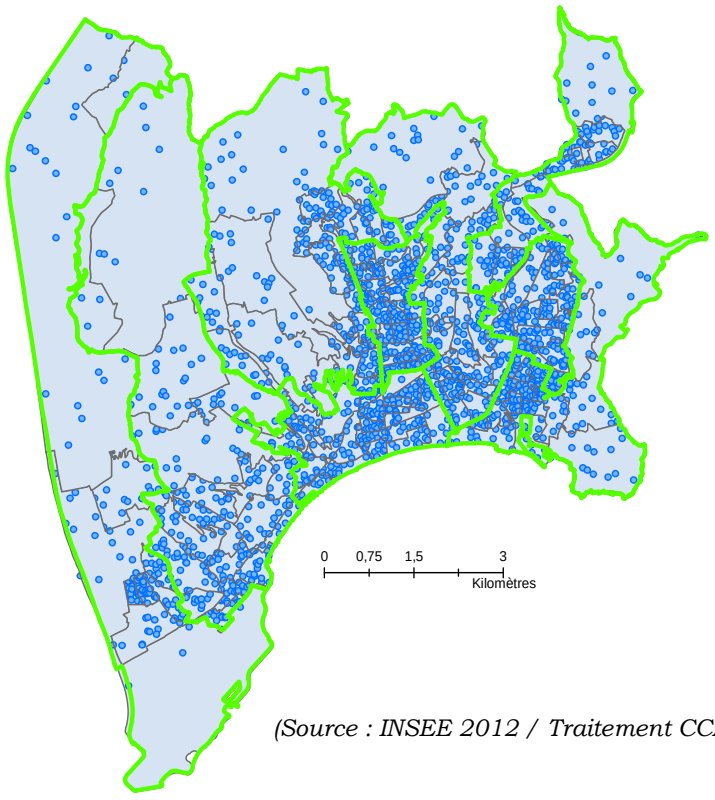

Cartographie 1 :
Répartition de la population niçoise

Territoires de la Ville

Densité de population
1 point = 150 habitants

(Source : INSEE 2012 / Traitement CCAS de Nice, cartographie ArcMap)

Les personnes de moins de 25 ans

Les personnes de moins de 25 ans représentent 28 % de la population niçoise totale. On remarque qu'elles se situent majoritairement sur l'axe "Ariane sud – Roquebillière – Saint Roch" et sur les 6 grands quartiers de Pessicart Saint Pancrace, le Ray, Madeleine, Fabron, Caucade et Saint Augustin (*voir cartographie 2*).

Les personnes de 25 à 64 ans

En ce qui concerne les personnes de 25 à 64 ans (50 % de la population totale de la commune), elles se trouvent essentiellement à l'ouest de la commune, sur l'axe "Saint Isidore Lingostière – Saint Marguerite – Caucade" (en y associant les 4 grands quartiers de Saint Antoine, Saint Augustin, Fabron et Caucade) au niveau de l'axe "Pessicart Saint Pancrace – Saint Pierre de Féric" (en y associant le grand quartier du Ray) et de manière plus localisée au niveau des 2 grands quartiers de Roquebillière et de Saint Roch (*voir cartographie 3*).

Cartographie 2 :
Population des moins de 25 ans

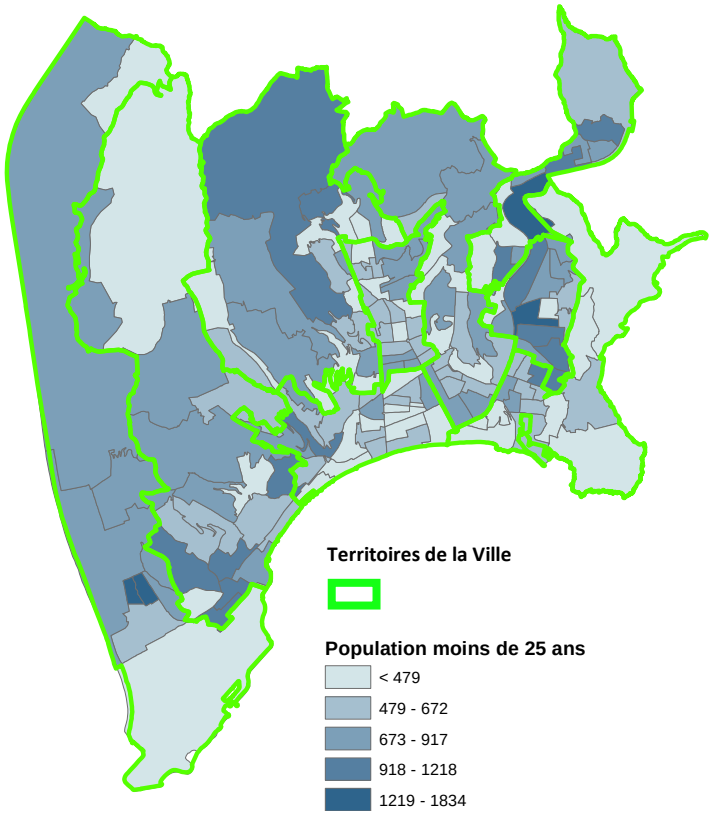

Cartographie 3 :
Population des 25-64 ans

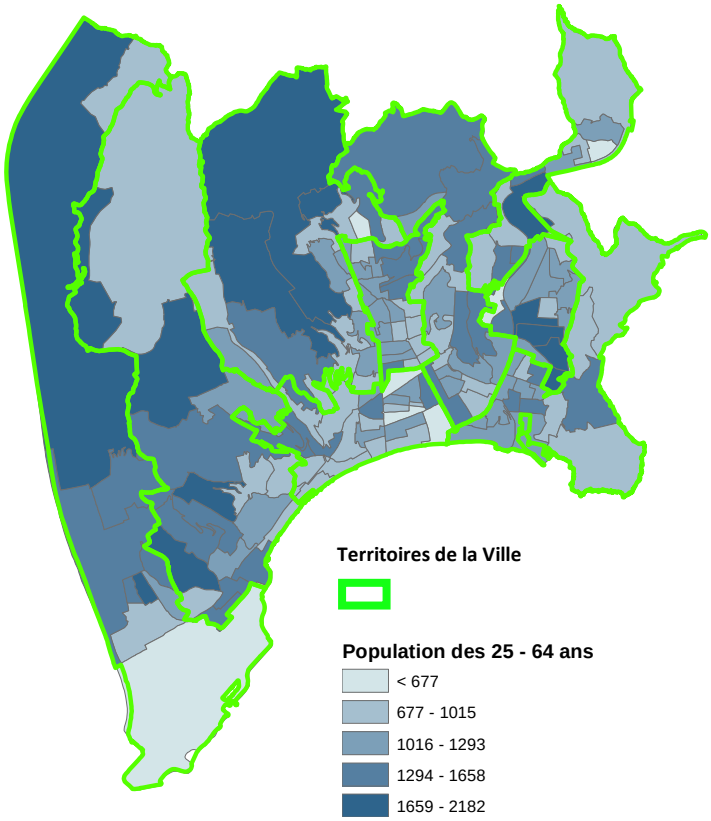

(Source : INSEE 2012 / Traitement CCAS de Nice, cartographie ArcMap)

Les personnes de 65 ans et plus

S'agissant des personnes de 65 ans et plus (22 % de la population totale), ces dernières se situent au niveau des 10 grands quartiers de Saint Isidore Lingostière, Caucade, Gambetta, Baumettes, Saint Maurice, Pessicart Saint Pancrace, Rimiez, Cimiez, Riquier et Mont Boron et de manière plus localisée au niveau des quartiers de Fabron centre, Saint Roch Est, Ariane sud (*voir cartographie 4*).

Cartographie 4 :
Population des 65 ans et plus

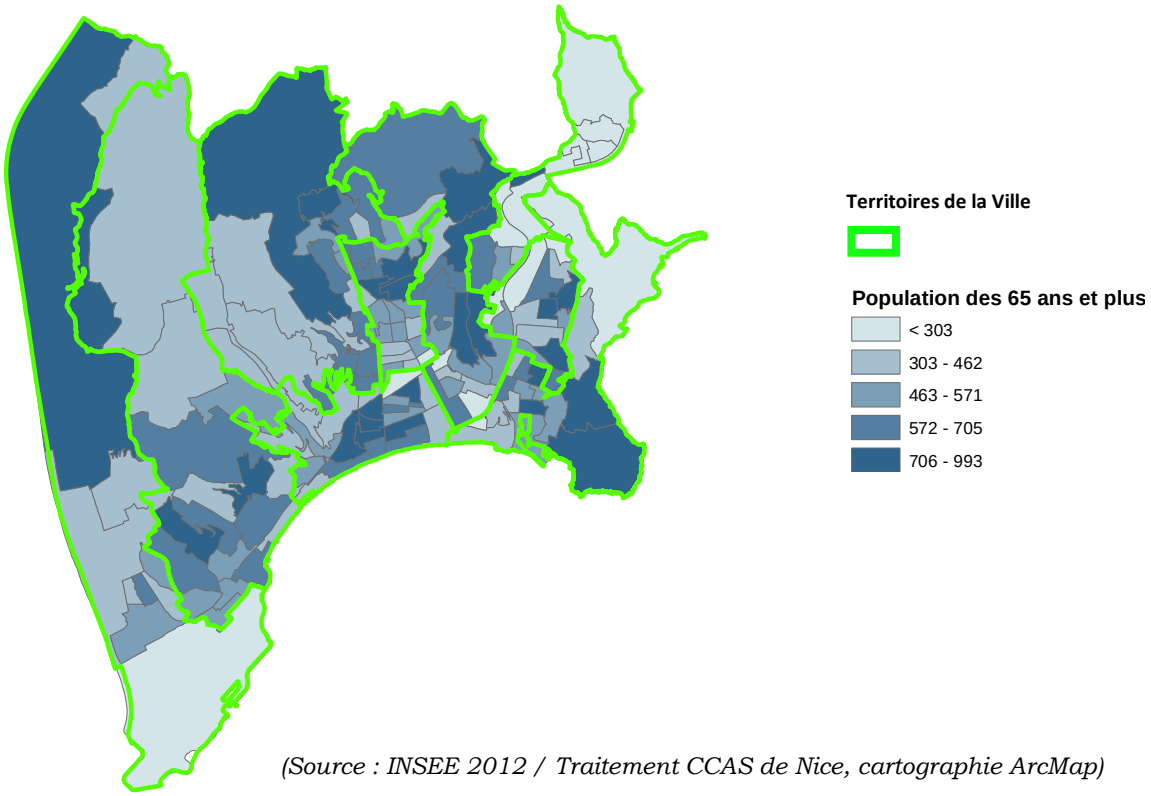

(Source : INSEE 2012 / Traitement CCAS de Nice, cartographie ArcMap)

On observe une mixité des différentes tranches d'âge (moins de 25 ans, 25-64 ans et 65 ans et plus) au sein des 3 grands quartiers de Saint Isidore Lingostière, Pessicart Saint Pancrace, Caucade et de manière plus localisée au niveau des quartiers de Cernuschi et des Moulins.

Une population relativement jeune, avec une forte proportion des moins de 65 ans, se concentre au niveau des 3 grands quartiers de Roquebillière, Saint Roch et Madeleine.

Une population plus âgée, avec une forte proportion des plus de 25 ans, est identifiée au niveau de Cimiez et de manière plus localisée au nord du Mont Boron et au sud de l'Ariane.

3) Une pyramide des âges relativement homogène

La proportion des 18-25 ans est relativement importante. Ceci s'explique en partie, par le fait que la commune de Nice dispose de multiples installations universitaires permettant d'accueillir un grand nombre d'étudiants.

La tranche d'âge des 40-50 ans est également conséquente, l'activité économique génératrice d'emplois étant importante au niveau de la ville de Nice, elle attire une partie des actifs qui y ont élu domicile.

Enfin, chez les seniors, la part des 60-65 ans est la plus représentée particulièrement chez les femmes, qui, au fur et à mesure de l'avancée en âge, sont en proportion supérieure à celle des hommes (*voir graphique 2*).

Graphique 2 : Pyramide des âges de la population niçoise

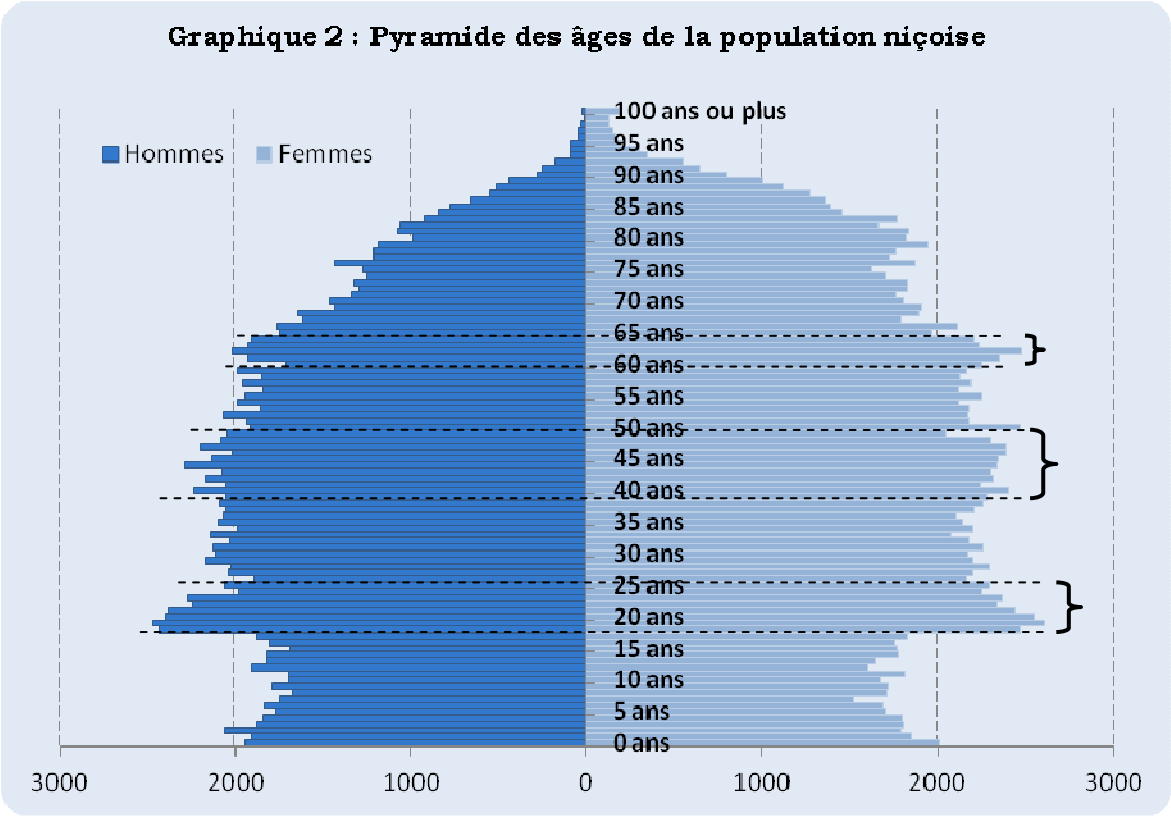

(*Source : INSEE Population 2012 / Traitement CCAS de Nice*)

Ainsi, au regard de la pyramide des âges, on constate que la commune de Nice possède, dans son ensemble, une bonne homogénéité de sa population. En effet, assez bien réparties, il n'existe pas réellement de grandes disparités entre les différentes classes d'âges (à l'exception des tranches d'âges les plus extrêmes, notamment les 5-10 ans et bien évidemment les personnes très âgées de plus de 85 ans).

4) Une évolution relativement stable de la population depuis 40 ans

Le nombre d'habitants actuel est proche de celui de 1975. L'évolution est depuis cette date relativement stable, marquée par une augmentation faible mais progressive, même si une diminution notable du nombre d'habitants est intervenue entre 1975 et 1982 (*voir graphique 3*).

Graphique 3 : Evolution du nombre d'habitants (commune de Nice)

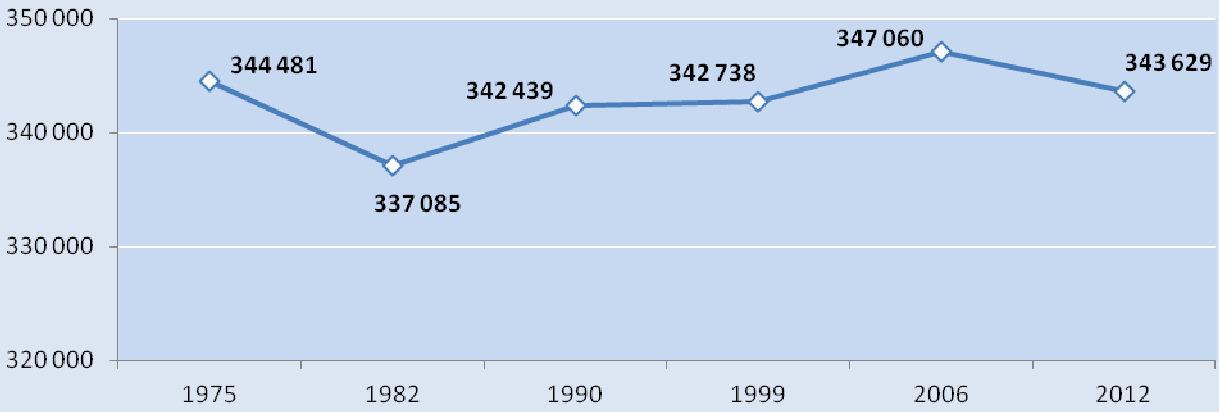

(*Source : INSEE Population 2012*)

Sur la période la plus récente, 2007-2012, le nombre d'habitants a également légèrement diminué d'environ 0,3 % par an. Cette tendance s'explique par le fait que le nombre de personnes qui ont quitté la commune est supérieur au nombre de personnes qui sont venues s'y installer, et que ce solde "entrées-sorties" ait été plus important que le solde naturel "naissances-décès" pourtant positif (*voir tableau 1*).

Tableau 1 : Variation de population (commune de Nice)

	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2007	2007 à 2012
Variation annuelle moyenne de la population en %	-0,3	+0,2	+0,0	+0,2	**-0,3**
due au solde naturel en %	-0,3	-0,2	-0,1	+0,1	**+0,3**
due au solde apparent des entrées sorties en %	0,0	+0,4	+0,1	+0,2	**-0,5**
Taux de natalité (‰)	10,8	12,1	11,8	12,1	**13,1**
Taux de mortalité (‰)	13,8	13,9	12,9	11,6	**10,6**

(*Source : INSEE population 2012*)

Nice : une population en légère diminution

Entre 2007 et 2012, la commune de Nice a connu une diminution de sa population (- 0,3 %) et ce malgré un solde naturel positif. Il convient toutefois de noter qu'en 2015, le nombre de naissances est en augmentation d'environ 2 % par rapport à l'année précédente alors qu'on observe une tendance inverse (- 2,3 %) au niveau national.

Ceci est la conséquence directe du nombre de départs par rapport au nombre d'arrivées. Néanmoins, malgré ce constat, on remarque que la densité de population reste élevée sur la commune de Nice.

De plus, on constate que les communes limitrophes de Nice (Saint Jeannet, Gattières, Colomars, Aspremont, Falicon, Saint-André de la Roche, Cantaron) voient leur population croître.
Il est à noter que cette tendance est observée au niveau de plusieurs grandes villes littorales du département (Vallauris, Antibes, Cagnes-sur-mer, Saint Laurent du Var), à savoir une diminution de leur population au profit de leurs communes limitrophes (*source :* *www.statistiques-locales.insee.fr*).

Une part importante des 65 ans et plus

En 2012, en France, près d'une personne sur six est âgée de 65 ans et plus. Sur la commune de Nice cette proportion est nettement plus importante puisque ce nombre s'élève environ à une personne sur quatre.

De surcroît, au vu de la proportion de personnes âgées de 25 à 64 ans (50 %), les différents scénarios de projection démographique de l'Insee laissent présager un vieillissement important de la population à l'horizon 2030-2040.

II/ Logement

En France, depuis 30 ans, le parc de logements s'accroît d'environ 1 % par an (*source : Commissariat général au développement durable - 2011).* En moyenne, 83 % sont des résidences principales, 9,5 % sont des résidences secondaires ou occasionnelles et 7,5 % sont des logements vacants (*source : INSEE 2012*).

Les Alpes Maritimes se situent à la 7ème place des départements de France en matière de logements. Un tiers des logements du département sont situés sur la commune de Nice (*source : Observatoire des loyers des Alpes Maritimes 2013*).

1) La structure du parc de logements sur Nice

La commune de Nice connait cette même progression annuelle de son parc et totalise 224 609 logements. On comptabilise environ 74,3 % de résidences principales, 12,8 % de résidences secondaires ou occasionnelles et 12,9 % de logements vacants qui représentent 28 966 logements du parc privé et public (*source : INSEE 2012*). Il convient de noter que la vacance du parc public ne représente que 3,9 %, autrement dit, que peu de logements sociaux sont vacants (*source : Métropole Nice Côte d'Azur, Direction habitat et dynamique urbaine, 2015*).

Les 8 grands quartiers ; Caucade, Fabron, Gambetta, Rue de France, Pessicart Saint Pancrace, Cimiez, Riquier, Mont Boron, possèdent la densité de logements la plus forte (*voir cartographie 5*).

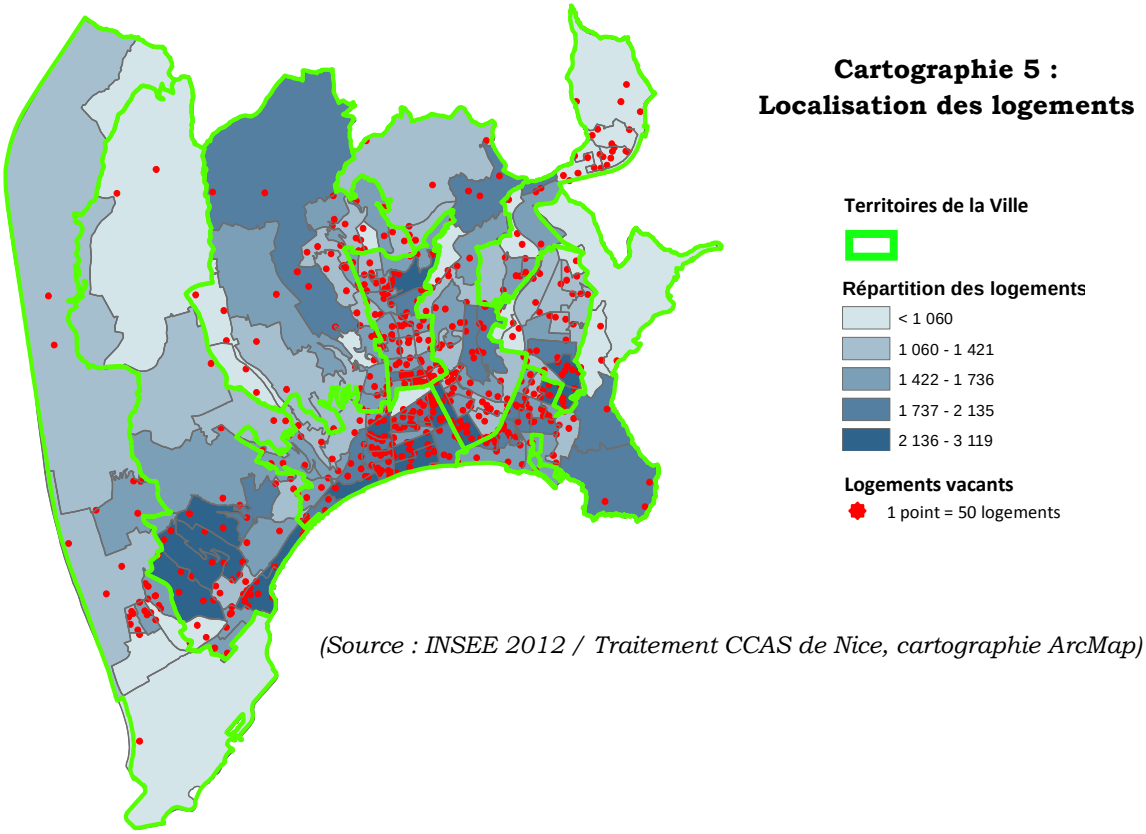

Cartographie 5 : Localisation des logements

(Source : INSEE 2012 / Traitement CCAS de Nice, cartographie ArcMap)

Au regard des villes de France de plus de 200 000 habitants, la commune de Nice possède le taux de logements vacants le plus important (*voir graphique 4*). Cependant, selon certaines estimations, le nombre de logements vacants qui pourrait être mis sur le marché est évalué à environ 2 000/an.

La plupart des logements restent vacants, pour diverses raisons : certains immeubles sont en attente de réhabilitation durant plusieurs années, certains propriétaires souhaitent garder leur bien en attendant une reprise du marché de l'immobilier, d'autres ne souhaitent pas s'engager dans une intermédiation locative qui immobiliserait leur bien plusieurs années, ou redoutent d'être confrontés à des impayés dans le cadre d'une location.

Selon certaines études menées par l'Agence de Déplacements et d'Aménagement des Alpes Maritimes (ADAAM06), les données INSEE, souvent surestimées, doivent être relativisées notamment au regard de la durée de la vacance (les logements vacants de moins de 2 ans sont souvent des logements en attente de vente ou de succession et ne constituent donc pas réellement une vacance de longue durée). De plus, lors du recensement de la population, certains agents recenseurs confrontés à l'absence des personnes au domicile peuvent être amenés, après plusieurs visites, à signaler par erreur le logement comme vacant.

Graphique 4 : Comparatif du taux de logements vacants des grandes villes de France

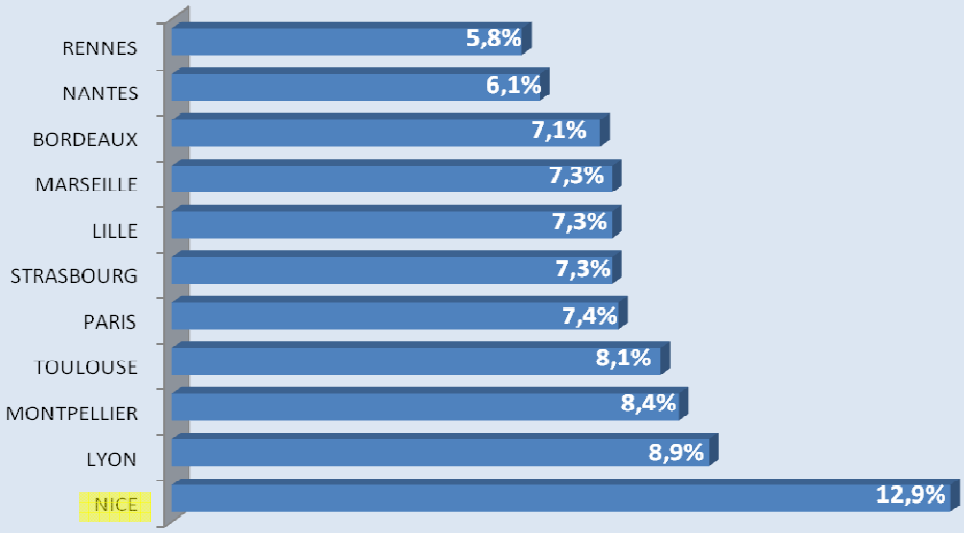

(Source : INSEE 2012 / Traitement CCAS de Nice)

« Qu'est-ce qu'un logement vacant ? »

Un logement vacant est un logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants :

- proposé à la vente, à la location.
- déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation.
- en attente de règlement de succession.
- gardé vacant et sans affectation précise par choix du propriétaire.

2) Nice, une part importante de propriétaires

En 2012, en France, la moyenne nationale des propriétaires s'établit à 58 % (*source : INSEE 2012*). Leur part progresse régulièrement, ils étaient 55 % vingt ans plus tôt. Les ménages propriétaires de leur résidence principale sont en moyenne plus âgés que l'ensemble des ménages et ont également des revenus plus élevés (*source : Commissariat général au développement durable, l'état du logement 2011*).

La proportion de propriétaires est plus faible dans les grandes agglomérations comparativement aux zones rurales. Ceci peux s'expliquer à la fois par le prix de l'immobilier, plus élevé en moyenne dans les grandes villes, mais aussi par un choix de vie qui consiste à s'éloigner de ces grandes agglomérations pour une meilleure qualité de vie.

À Nice, la proportion de propriétaires est relativement plus faible que la moyenne nationale et s'établit à près de 47 %. Néanmoins, la commune de Nice possède le taux de propriétaires le plus élevé des grandes villes de France (de plus de 200 000 habitants) (*voir graphique 5*).

Graphique 5 : Comparatif des ménages propriétaires des grandes villes de France

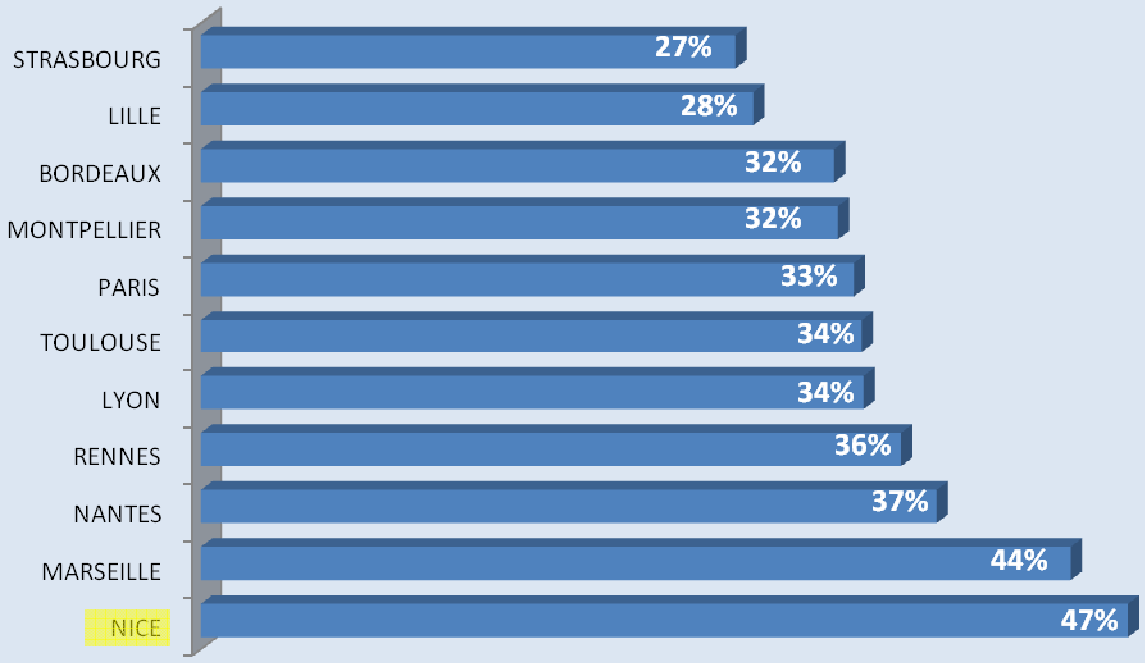

(Source : INSEE 2012 / Traitement CCAS de Nice)

Les caractéristiques des résidences principales

Nice compte 166 921 résidences principales (47 % de propriétaires, 49 % de locataires et un peu moins de 4 % d'hébergés à titre gratuit). L'ensemble des résidences principales de la commune représente environ 74 % de la totalité des logements, ce chiffre est de 83 % au niveau national (*source : INSEE 2012*).

Le nombre de propriétaires est essentiellement concentré au niveau du centre-est de Nice particulièrement au niveau des 3 axes composés des 6 grands quartiers "Saint Sylvestre – Rue de France", "Cimiez – Vieille Ville" et "Saint Roch – Le Port". On retrouve également une part importante de propriétaires au niveau de 5 autres grands quartiers, à savoir, Caucade, Pessicart Saint Pancrace, Gairaut, Rimiez et Mont Boron (*voir cartographie 6*).

Les locataires présents sur la commune de Nice sont en proportion quasi équivalente au nombre de propriétaires. A titre de comparaison, ils représentent 42 % dans le département et 39 % en France métropolitaine (*source : Observatoire des loyers des Alpes Maritimes 2013*).
Leur localisation sur la commune est diffuse. On note toutefois, une concentration importante au niveau des 3 mêmes axes que ceux des propriétaires. S'agissant des personnes hébergées à titre gratuit, elles sont environ 5 776 réparties sur la commune avec une concentration plus importante au niveau du centre-est ainsi qu'au niveau de Caucade (*voir cartographie 6*).

Cartographie 6 :
Résidences principales par statut d'occupation

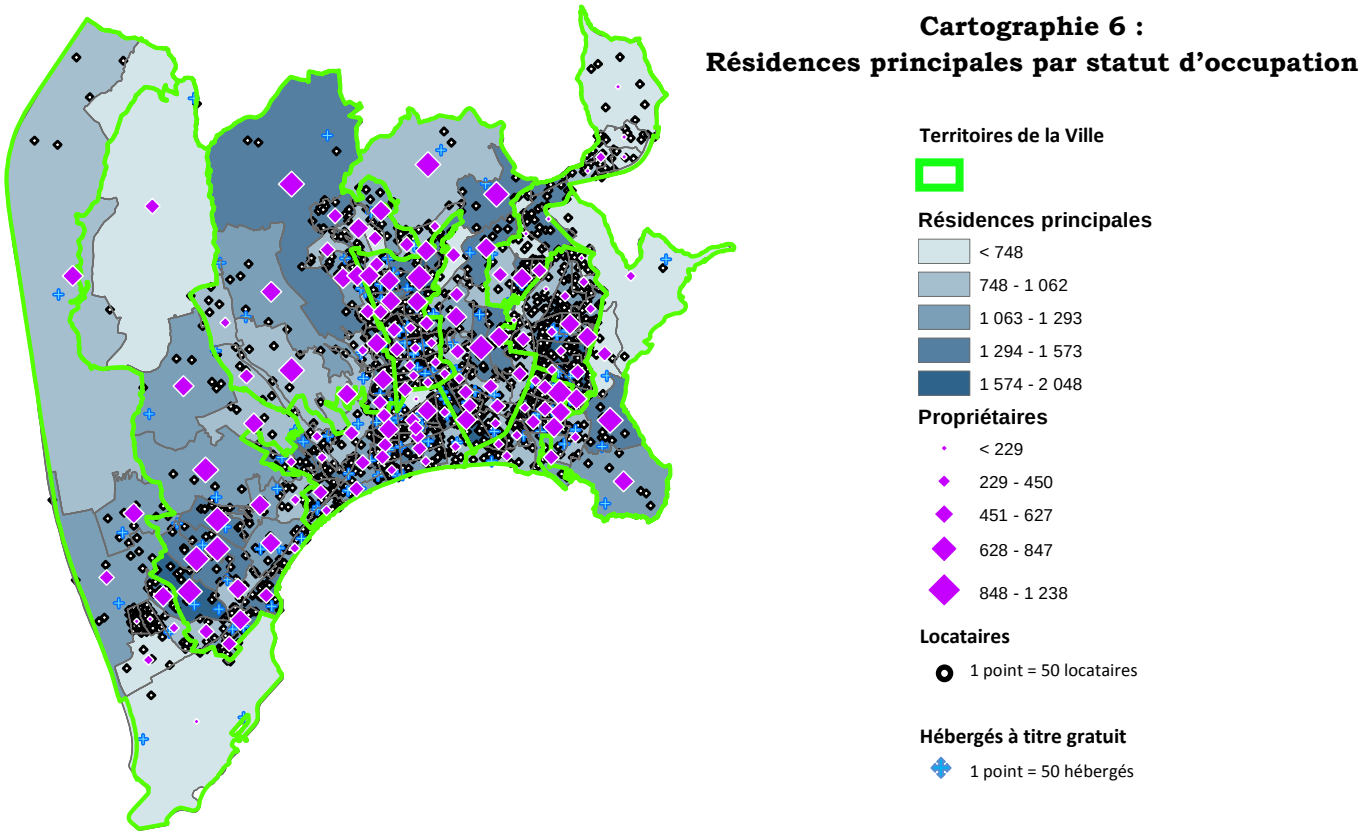

(Source : INSEE 2012 / Traitement CCAS de Nice, cartographie ArcMap)

D'autre part, l'ancienneté d'emménagement dans les résidences principales est répartie de manière assez uniforme (*voir graphique 6*). Avec une moyenne de 13,7 ans (15 ans au niveau national), il existe un équilibre entre les "départs – arrivées" et les personnes ayant fait le choix de s'installer durablement sur Nice.

Graphique 6 : Ancienneté d'emménagement dans la résidence principale (commune de Nice)

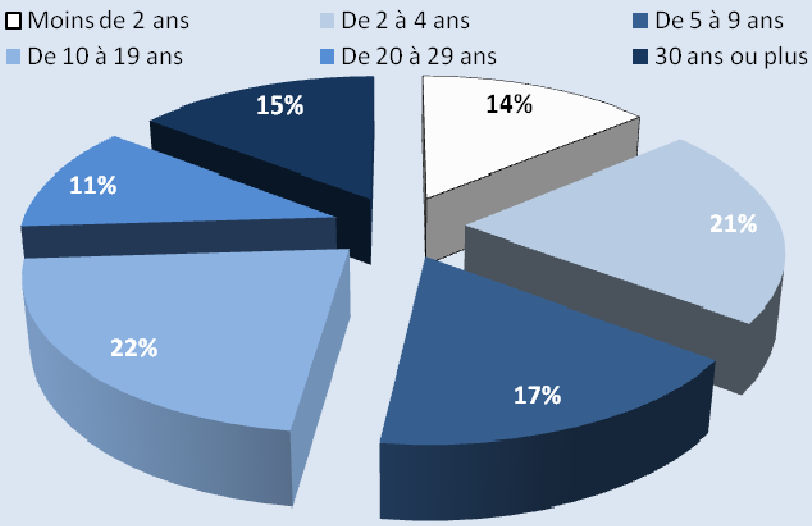

(*Source : INSEE 2012*)

Près de deux tiers des habitations ont été construites après 1946 répondant aux besoins liés à l'augmentation de la population (post babyboom). Aussi, malgré une relative stabilité du nombre d'habitants depuis 1990, on observe que près de 10 % des résidences principales ont été construites depuis cette période, ce qui démontre une réelle dynamique quant au renouvellement urbain de la commune (*voir graphique 7*).

Près d'un tiers des résidences principales est composé de 3 pièces. Les 2 et 3 pièces représentent 62 % de ce type de logement (*voir graphique 8*).

Graphique 7 : Années de construction des résidences principales (commune de Nice)

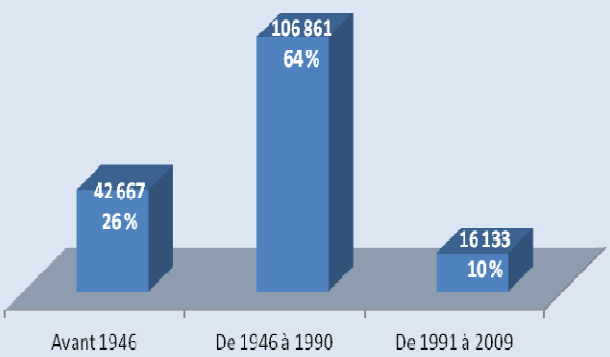

Graphique 8 : Répartition des résidences principales par nombre de pièces (commune de Nice)

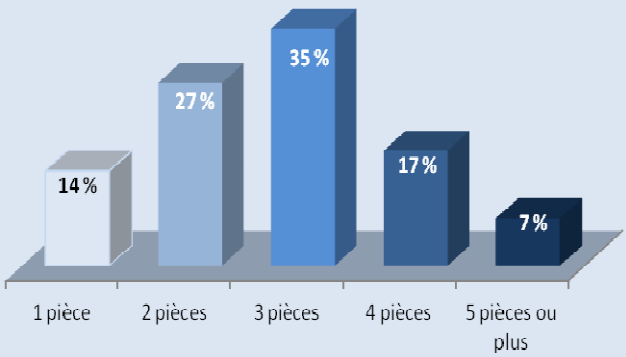

(*Source : INSEE 2012*)

La part des locataires est supérieure à celle des propriétaires concernant les appartements de petite taille (1 et 2 pièces). Cette tendance s'inverse à partir des 3 pièces.
Les propriétaires occupants disposent en moyenne de 3,1 pièces pour 73 m² de surface habitable, tandis que les logements locatifs du parc privé comptent 2,2 pièces pour environ 50 m² de surface habitable (*source : Observatoire des loyers des Alpes Maritimes 2013*).

On note que le prix de location au m² est dégressif en fonction du nombre de pièces. 50 % des prix de location sont compris entre 10,8 € et 15,3 €/m², 25 % sont inférieurs à 10,8 €/m² et 25 % sont supérieurs à 15,3 €/m² (*voir tableau 2*).

Tableau 2 : Caractéristiques des logements en fonction du statut d'occupation

	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces et plus
Loyers moyens (hors charge)	461 €	603 €	764 €	979 €	1 314 €
Prix moyen au m² (hors charge)	16,50 €	13 €	11,60 €	11,20 €	11 €
Locataires du parc privé	30 %	35 %	25 %	8 %	2 %
Propriétaires occupants	7 %	23 %	39 %	22 %	9 %

(Source : Observatoire des loyers des Alpes Maritimes 2013)

Les impayés de loyers et les expulsions locatives

Entre 2012 et 2014, on constate une augmentation de près de 24 % du nombre d'assignations dans le cadre d'impayés de loyers ainsi qu'une diminution d'environ 36 % concernant le nombre d'enquêtes sociales suite à une demande d'expulsion locative. Ceci montre un accroissement des régularisations d'impayés avant qu'une enquête sociale pour expulsion soit diligentée (*voir tableau 3*).

Tableau 3 : Evolution des impayés et expulsions locatives

	Année 2012	Année 2013	Année 2014
Nombre d'assignations dans le cadre d'impayés de loyers	1 332	1 475	1 652
Nombre d'enquêtes sociales suite à une demande d'expulsions locatives	831	686	534

(Source : Conseil Départemental données 2014)

3) Des habitations essentiellement composées d'appartements

Plus de 91 % des logements sur Nice sont des appartements (*voir tableau 4*). A l'exception de l'Arenas, qui compte principalement des locaux professionnels, ces logements se concentrent essentiellement sur le littoral niçois ainsi qu'au niveau des 2 axes "Saint Sylvestre – Rue de France", et "Saint Roch – Le Port".

En s'éloignant du littoral, le nombre de maisons augmente particulièrement au centre-ouest, nord-ouest et nord de la commune, ainsi qu'au niveau des 2 grands quartiers ; Vinaigrier et Mont Boron (*voir cartographie 7*).

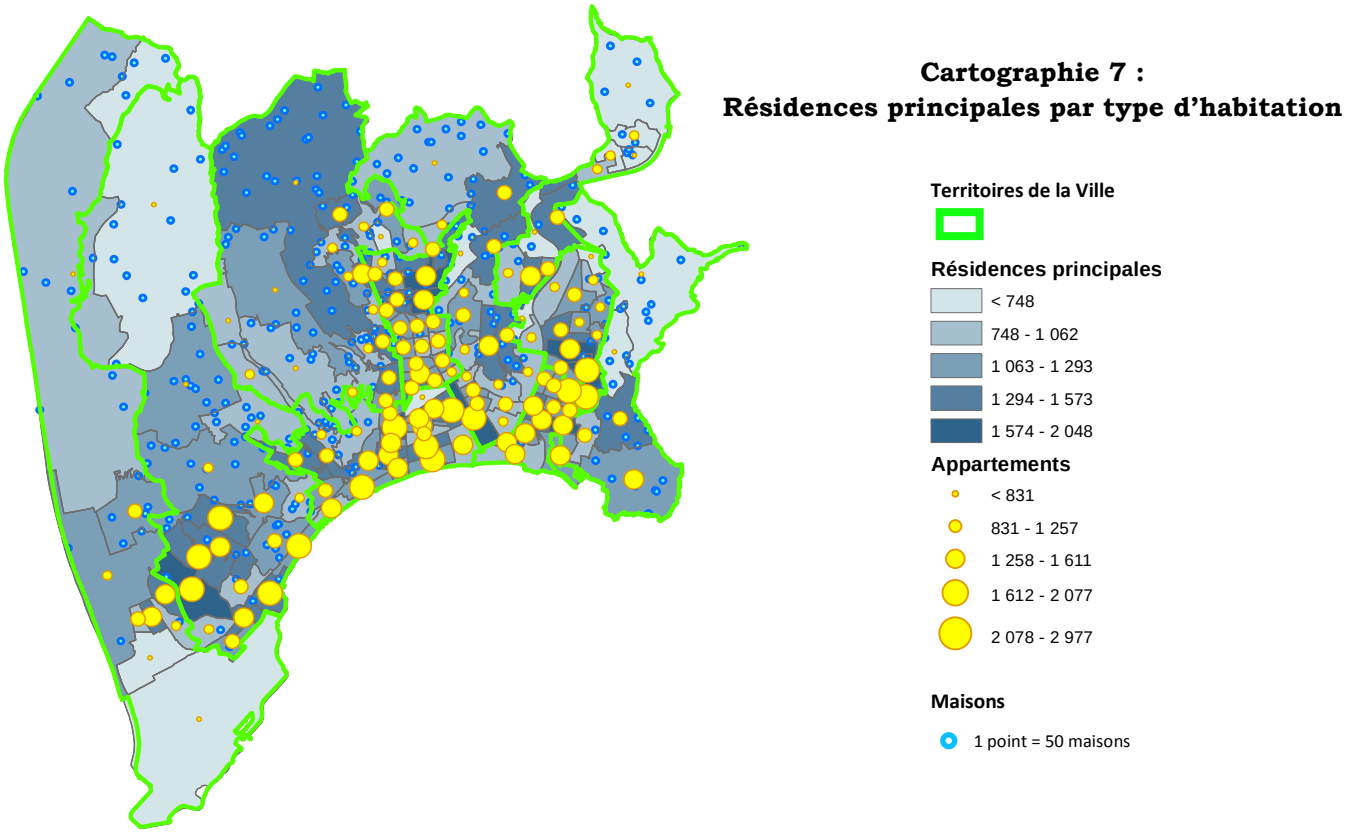

Cartographie 7 :
Résidences principales par type d'habitation

(Source : INSEE 2012 / Traitement CCAS de Nice, cartographie ArcMap)

Tableau 4 : Caractéristiques des principaux types de logements

	2012	2007	Taux de variation entre 2007 et 2012
Nombre d'appartements	204 601	199 268	+ 2,7 %
Nombre moyen de pièces	2,7	2,8	
Nombre de maisons	17 547	16 037	+ 9, 4%
Nombre moyens de pièces	4,2	4,2	

(Source : INSEE 2012)

4) L'offre et la demande de logements locatifs sociaux (LLS) sur Nice

Sur la commune de Nice, on recense 23 822 logements sociaux au 1er janvier 2015 (dont 2 068 lits au sein de différents foyers). Le principal bailleur social est Côte d'Azur Habitat qui concentre 61 % du parc de logements sociaux (*voir tableau 5*).

Tableau 5 : Répartition par bailleur des logements sociaux

ORGANISME	Inventaire au 1/01/2015		
	Logements Sociaux	Lits (3 lits = 1 logement)	Répartition en pourcentage
ADOMA	125	482	1%
ADAPEI	0	76	0,1%
AILES	3	0	0,0%
ALC	20	0	0,1%
ANAH	185	0	1%
ASSIC	11	0	0,0%
ASSOCIATION DIOCESAINE DE NICE	1	0	0,0%
ASSOCIATION PATRONNAGE St Pierre	13	0	0,1%
IMMOBILIERRE MEDITERRANEE	44	*0*	0,2%
CCAS de NICE	61	32	0,3%
COMMUNE de NICE	31	*0*	0,1%
COTE d'AZUR HABITAT	13 350	1 478	61%
CROIX ROUGE RUSSE	56	0	0%
ERILIA	2 537	*0*	11%
FONCIERE LOGEMENT	333	*0*	1%
FONDATION DE L'EGLISE EVANGELIQUE	14	0	0,1%
FONDATION PAULIANI	73	0	0,3%
HABITAT et HUMANISME	4	*0*	0,0%
HABITAT 06	142	*0*	0,6%
ICF SUD EST MEDITERRANEE	989	*0*	4%
LOGIREM	419	*0*	2%
LOGIS FAMILIAL	1 270	*0*	6%
MAISON FAMILIALE DE PROVENCE	11	*0*	0%
NOUVEAU LOGIS AZUR	1 750	*0*	8%
ORDRE DE MALTE	2	0	0,0%
PARLONIAM	1193	*0*	5%
PHOCEENNE d'HABITATIONS	97	0	0,4%
POSTE HABITAT PROVENCE	107	0	0,5%
SAMOPOR	7	*0*	0,0%
SNI	58	0	0,3%
SOHLAM	226	*0*	1%
ULIS	1	0	0,0%
Sous TOTAL	***23 133***	***2 068***	
TOTAL LOGEMENTS SOCIAUX A NICE	**23 822**		

(Source : inventaire SRU, données 2015)

Une répartition inégale des immeubles sociaux sur la commune

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville tels que l'Ariane, Pasteur et les Moulins, qui font l'objet de Programme de Rénovation Urbain (PRU), sont les quartiers les plus pourvus en logements locatifs sociaux.
Il est important de noter que trois territoires (Cœur de Paillon 27 %, Plaine du Var 19 % et Rives du Paillon 17 %), sur les neuf que compte la commune, concentrent 63 % du stock de logements locatifs sociaux de la ville de Nice.

En revanche, et bien que le nombre de programmes puisse paraître important au niveau des grands quartiers Vernier et Thiers, le nombre de logements locatifs sociaux reste faible sur cet espace (*voir cartographie 8*).
Il est à noter que certains quartiers sont partiellement ou totalement dépourvus de ce type d'équipement, notamment le Nord et le Nord-Ouest de la commune (Saint Isidore Lingostière, Crémat Saint Roman, Pessicart Saint Pancrace, Gairaut et Rimiez) mais également l'extrême Est de la ville (Vinaigrier et Mont Boron).

On remarque néanmoins que la répartition des logements locatifs sociaux est en adéquation avec les fortes zones de densité de population.

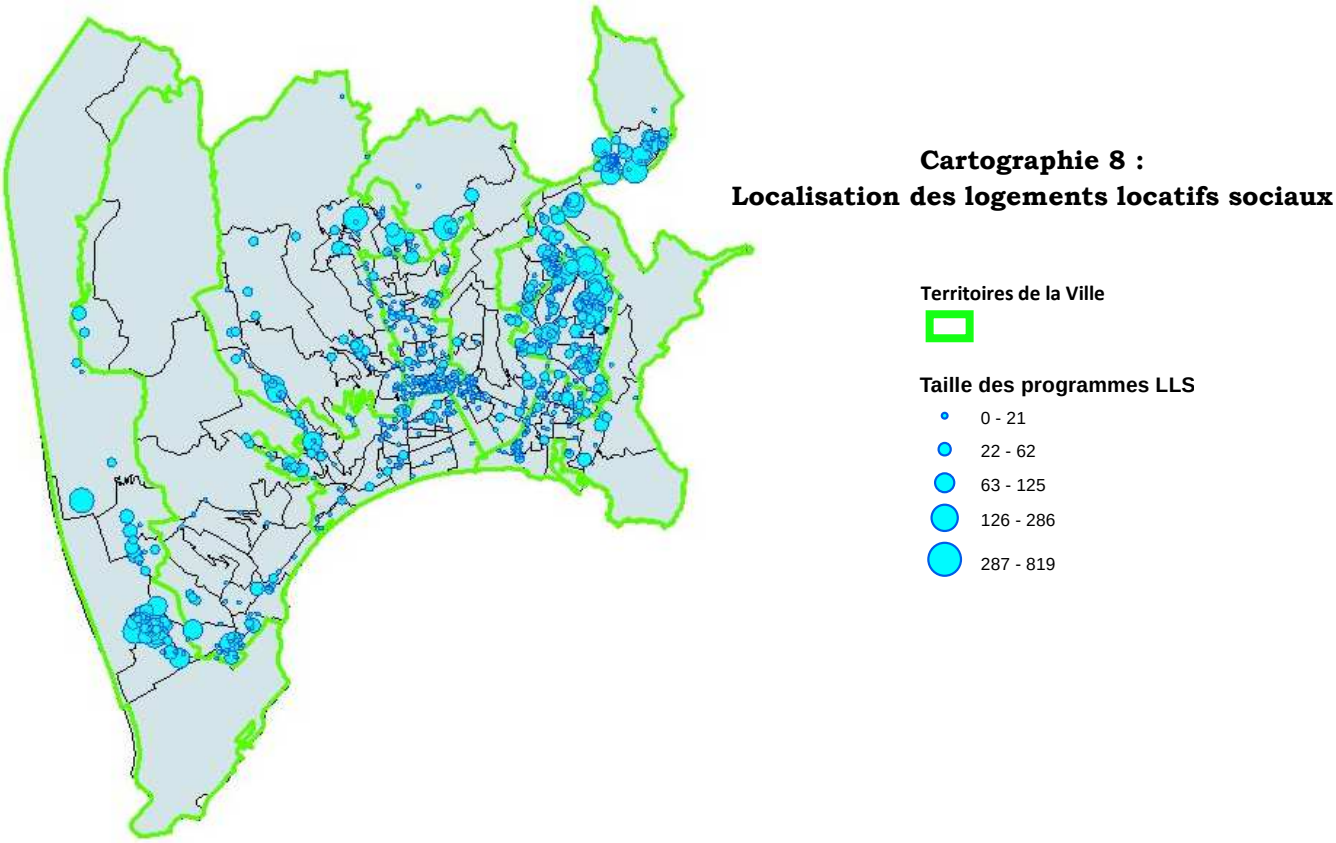

Cartographie 8 :
Localisation des logements locatifs sociaux

(Source : Métropole Nice Côte d'Azur, Direction habitat et dynamique urbaine 2015
Traitement CCAS de Nice, cartographie ArcMap)

Bien que le taux de logements locatifs sociaux de 20 % imposé par la loi de Solidarité Renouvellement Urbain (SRU) pour toutes les communes de plus de 3 500 habitants (passé à 25 % avec la Loi Duflot) ne soit pas atteint par la Ville de Nice, des efforts soutenus sont réalisés chaque année. Sur la commune, le taux de logement social est ainsi passé de 11,40 % en 2008 à 12,67 % en 2015 (*source : Métropole Nice Cote d'Azur, Direction habitat et dynamique urbaine, 2015*).

Les caractéristiques des demandes satisfaites

A l'échelle départementale, la ville de Nice concentre plus d'un tiers des demandes satisfaites de logements sociaux.

De plus, quel que soit l'échelon territorial considéré (France, région PACA, département des Alpes Maritimes ou commune de Nice) on constate qu'un tiers des demandes satisfaites concerne les ménages célibataires (*voir tableau 6*).

On remarque enfin que les taux de répartition des demandes entre les différentes zones géographiques sont quasi identiques, hormis pour les catégories « divorcé » et « marié » où les taux de la commune (respectivement 17,67 % et 25,13 %) sont supérieurs à ceux de la moyenne nationale (11,79 % et 19,94 %).

Tableau 6 : Demandes satisfaites par situation familiale du demandeur

	Célibataire	Concubin	Divorcé	Marié	Pacsé	Séparé	Veuf	Total
France	186 505	64 316	56 204	95 050	6 838	52 077	15 787	**476 777**
PACA*	6 977	2 377	3 094	5 572	398	1 838	668	**20 924**
AM**	1 153	406	623	886	51	299	107	**3 525**
Nice	453	123	221	385	21	120	35	**1 358**

PACA* : Provence Alpes Côte d'Azur AM** : Alpes Maritimes

(Source : Métropole NCA, Direction Habitat et dynamique urbaine, 2014)

Quel que soit l'échelon territorial considéré, on constate que plus de 60 % des demandes satisfaites concerne les logements T2 et T3. Les taux de répartition des demandes sont relativement similaires entre les différentes zones géographiques, hormis pour les catégories T2 où le taux de la commune de Nice est supérieur à celui de la moyenne nationale (*voir tableau 7*).

Tableau 7 : Demandes satisfaites par type de logement attribué

	Non renseigné	T1	T2	T3	T4	T5	T6 et plus	Total
France	367	36 749	108 366	182 157	118 078	28 179	2 881	**476 777**
PACA*	27	1 363	4 549	8 530	5 217	1 093	145	**20 924**
AM**	8	238	1 040	1 438	673	107	21	**3 525**
Nice	3	97	409	506	274	60	9	**1 358**

PACA* : Provence Alpes Côte d'Azur AM** : Alpes Maritimes

(Source : Métropole NCA, Direction Habitat et dynamique urbaine, 2014)

Loi DALO : une difficile application des décisions au regard de la pénurie de logements

La loi du 5 mars 2007 instaure le droit au logement opposable (dite "loi Dalo") qui reconnaît un droit au logement décent et indépendant aux personnes qui ne peuvent accéder par leurs propres moyens à un tel logement ou s'y maintenir.

La loi Dalo modifie le cadre de mise en œuvre du droit au logement en le faisant passer d'une obligation de moyens à une obligation de résultats. Elle désigne l'État comme le garant du droit au logement.

En 2014, dans le département des Alpes Maritimes, 3 211 recours DALO ont été reçus et 914 décisions favorables rendues, dont 645 bénéficiaires ont pu être logés. Ces chiffres sont à rapprocher des données des années précédentes.

De ce fait, depuis l'entrée en vigueur du dispositif, il reste à reloger à ce jour, dans le département des Alpes Maritimes, un peu plus de 1 300 personnes (*source : Haut comité pour le logement des personnes défavorisées, activité 2014*).

L'occupation du Parc Social de Nice

La commune de Nice compte 23 822 logements locatifs sociaux au sein desquels sont logés près de 45 000 résidents. Ces logements, essentiellement des HLM gérés par les bailleurs sociaux, se concentrent principalement sur l'axe composé des 4 grands quartiers "Ariane, Roquebillière, Pasteur, Saint Roch" mais également au niveau du grand quartier Saint Augustin, particulièrement des Moulins (*voir cartographie 9*).

La durée moyenne de présence d'un locataire dans un logement HLM est évaluée à 13,9 ans (*voir cartographie 10*). Pour information, en 2014, on comptabilisait sur Nice, 12 375 demandeurs de logements locatifs sociaux (source : système *national d'enregistrement*).

Cartographie 9 :
Locataires HLM
des résidences principales louées vides

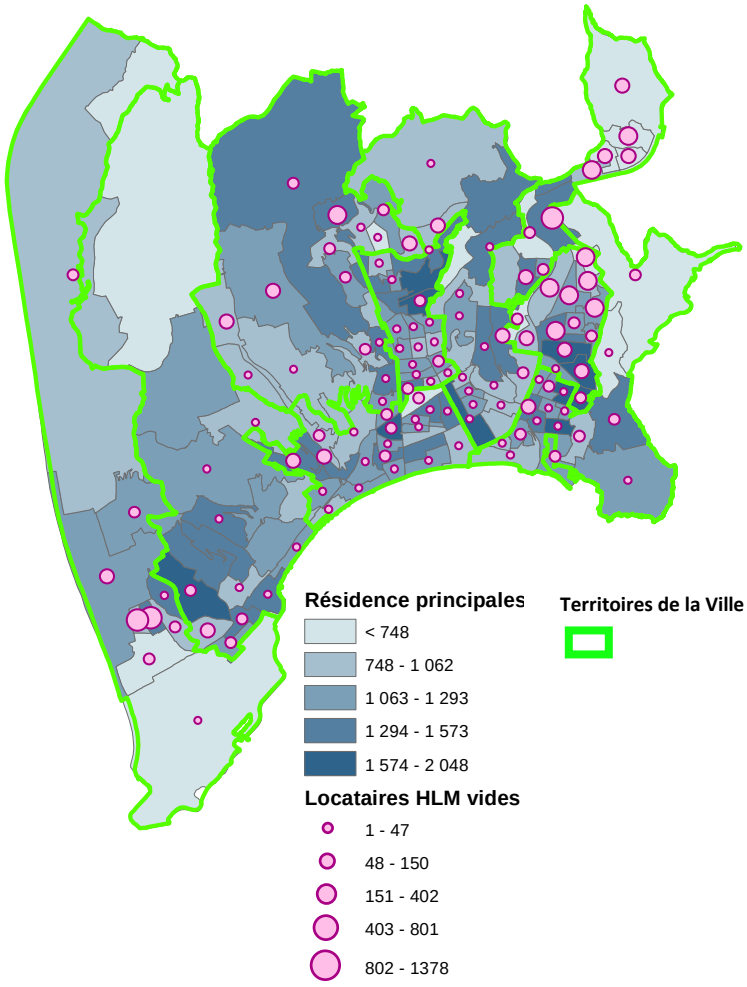

Cartographie 10 :
Ancienneté moyenne
des locataires HLM louées vides

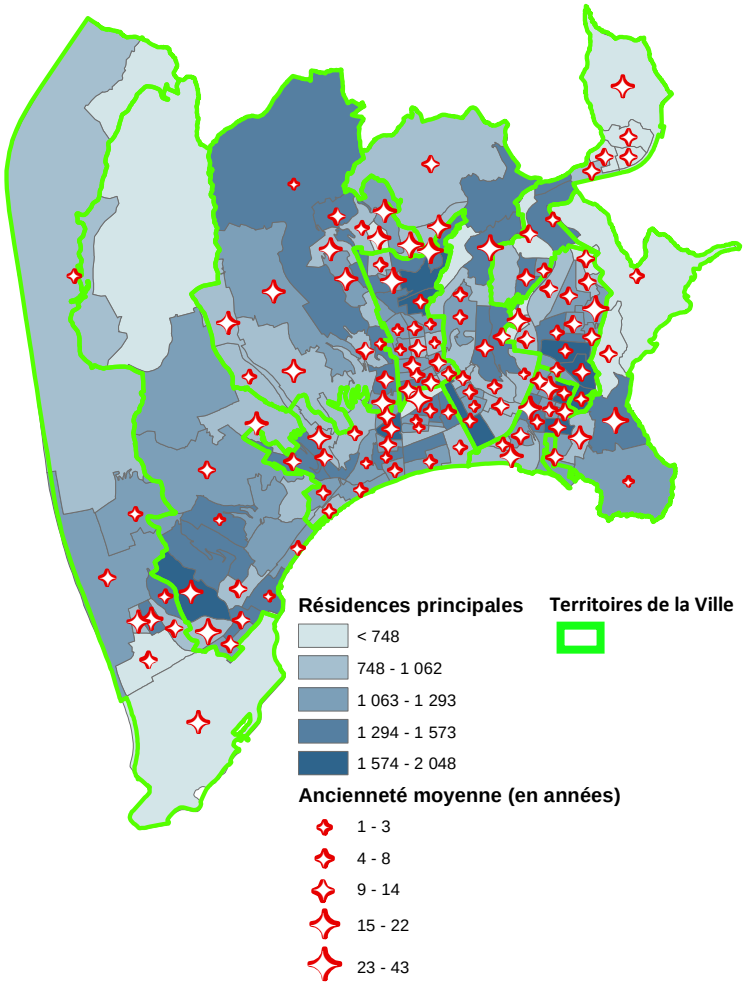

(Source : INSEE 2012 / Traitement CCAS de Nice, cartographie ArcMap)

Une certaine attractivité des communes limitrophes

Ces dernières années, on constate une diminution de la population niçoise au profit des communes limitrophes de plus petites tailles, où le prix de l'immobilier est moins élevé. Pour exemple : au niveau de la commune de Gattières, le prix de vente moyen au m² s'élève à 3 214 euros (3 620 euros/m² à Nice) et celui relatif à la location s'établit à 11,7 euros/m² (12,5 euros/m² pour Nice).

Le secteur du logement relativement tendu à Nice peut également s'expliquer, en partie, par une production de logements locatifs sociaux à renforcer.

L'Eco-Vallée : un ambitieux projet de création de logements

Face à cette tension du marché immobilier, la création de l'Eco-Vallée devrait permettre d'accroître le parc de logements sur la commune de Nice dans les années à venir.

En effet, les premières opérations prioritaires de ce projet proposeront, entre 2011 et 2026, la réalisation d'environ 4 500 nouveaux logements répartis entre accession et locatif et entre secteur libre et secteur aidé.

Une volonté de réhabilitation de l'habitat au sein des quartiers prioritaires

Quatre projets de rénovation urbaine permettent de faire progresser l'insertion sociale des habitants : trois concernant le PRU au niveau de Pasteur (2005-2014), de l'Ariane (2007-2017) et des Moulins (2010-2018) et un concernant le Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) sur Nice Centre (2011-2019).

Ces dispositifs visent à accroitre la mixité pour renforcer la cohésion sociale. Il s'agit à la fois de poursuivre la construction d'une offre de logements diversifiés (locatif social et privé, accession,…) adaptés à tout type de population et également d'améliorer le cadre de vie (renforcer les actions de gestion urbaine de proximité, poursuivre le renouvellement urbain, améliorer les liaisons de transport en commun,…).

Des mesures incitatives pour favoriser l'offre de logements dans le parc privé

Même si l'augmentation du parc social est un objectif qui doit être poursuivi, il ne peut absorber seul les besoins de logements sociaux. Pour libérer du logement accessible aux ménages en difficultés, il est donc impératif de mobiliser l'offre dans le parc privé.

Sur Nice, deux programmes en cours permettent aux propriétaires bailleurs de bénéficier de subventions importantes (à condition de proposer un loyer inférieur au prix du marché à l'issue des travaux) pour remettre à la location certains logements vacants ou dégradés :

- **L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Nice Centre. L'objectif de ce programme lancé en mars 2014 est la réhabilitation de plus de 300 logements privés sur 5 ans (propriétaires bailleurs, hôtels meublés et copropriétés dégradées).**
- **Le Programme d'Intérêt Général métropolitain couvre le reste du territoire de la commune de Nice et l'ensemble des 48 autres communes de la Métropole Nice Côte d'Azur. Son objectif d'ici 2017 est la réhabilitation de 639 logements.**

Dans le cadre d'une convention avec l'ANAH, des avantages fiscaux sont aussi proposés aux propriétaires bailleurs disposant d'un bien à louer mais déjà rénové.

III/ Hébergement

Fin 2012, en France, on recense 2 524 établissements (pour une capacité de 101 000 places) proposant des hébergements et des « logements accompagnés » pour adultes et familles en difficulté sociale. Le taux d'équipement national est de 1,5 places pour 1 000 habitants et le taux d'occupation moyen est de 96 %. Les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) représentent 41 % du parc total d'accueil, les centres d'hébergement d'urgence 18 % et les pensions de famille 10 % (*source : étude DREES 2015*).
Dans les grandes agglomérations urbaines le taux d'équipement est plus élevé, comme à Nice où ce dernier s'établit à 8 places pour 1 000 habitants.

1) L'hébergement d'urgence essentiellement géré par le CCAS de Nice

Les centres d'hébergement d'urgence sont des structures d'hébergement temporaire de personnes ou familles sans-abri pouvant proposer une aide dans leurs démarches d'accès aux droits, de recherche d'un logement ou d'une structure d'insertion adaptée. La commune de Nice dispose de 2 centres d'hébergement d'urgence d'une capacité totale de 139 lits (*source : DDCS Alpes Maritimes 2014*). L'un d'entre eux, géré par le CCAS de Nice est ouvert tout au long de l'année. D'une capacité de 99 lits, il est composé de 2 établissements distincts (un pour les hommes de 84 lits et un pour les femmes de 15 lits) (*voir cartographie 11*). En période hivernale ces structures sont en mesure d'augmenter leur capacité d'accueil par la mise en place de lits supplémentaires.
A ce dispositif, s'ajoutent 79 places d'accueil d'urgence (hôtels meublés,…).

La Ville de Nice participe au financement de la Halte de Nuit gérée par la Fondation ACTES et de l'Association ALC Chorus qui gère également, la plateforme d'appel 115, en plus du dispositif de places d'hébergement d'urgence.

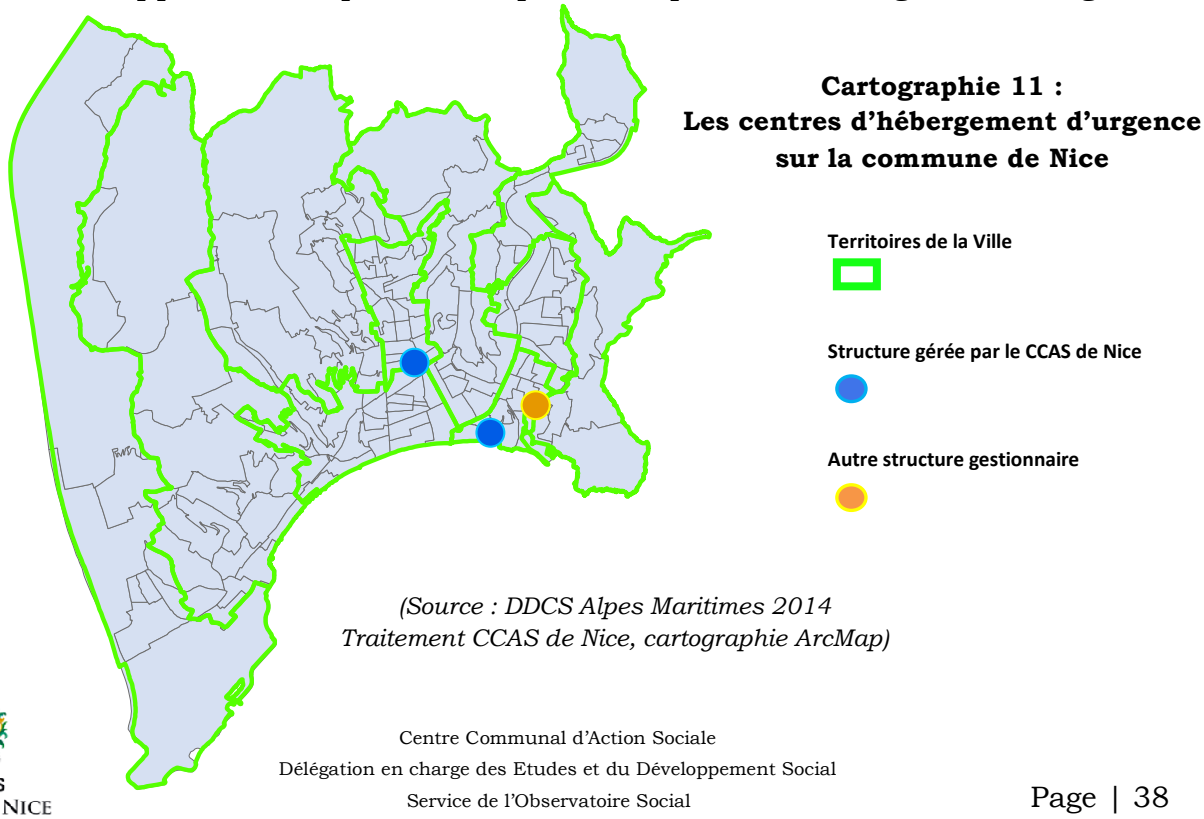

Cartographie 11 :
Les centres d'hébergement d'urgence sur la commune de Nice

(Source : DDCS Alpes Maritimes 2014
Traitement CCAS de Nice, cartographie ArcMap)

2) Des places d'hébergement de CHRS en augmentation

Les CHRS sont des structures d'hébergement pour personnes ou familles en situation de détresse, en vue de les aider à retrouver une autonomie personnelle et sociale.

En 2013, on dénombre 625 places de CHRS sur le département des Alpes Maritimes (*source : Préfecture des Alpes Maritimes, rapport d'activité 2013*).

Sur la commune de Nice, on comptabilise 5 CHRS dont la capacité totale est de 447 places (en augmentation de 12 % par rapport à 2013) soit plus de 70 % de la capacité totale du département (*source : DDCS Alpes Maritimes 2014*).

Le CHRS du CCAS de Nice, d'une capacité totale de 61 places, est composé de 3 pôles différents (pôle De Alberti, pôle femmes victimes de violences et pôle lits de stabilisation pour femmes) (*voir cartographie 12*).

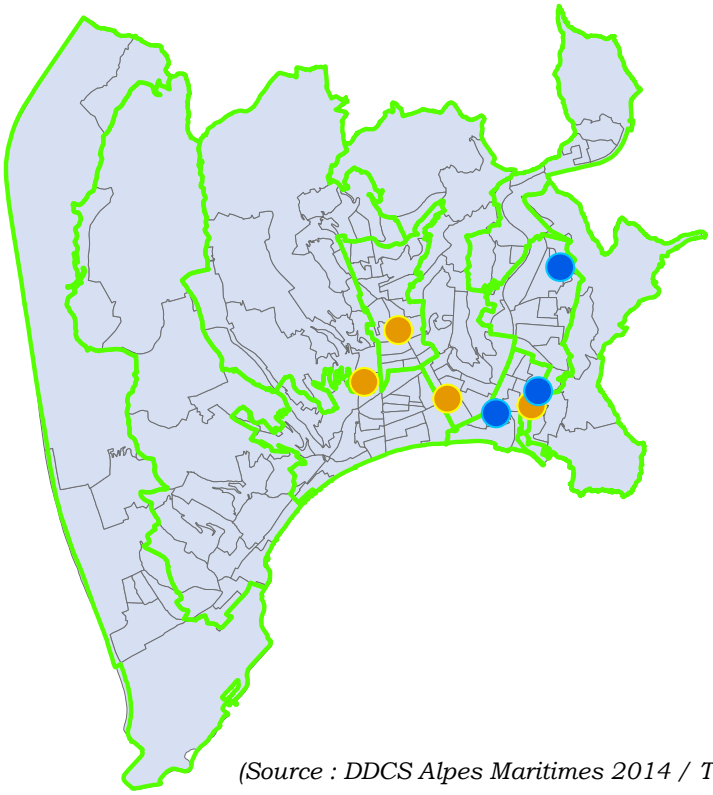

Cartographie 12 :
Les CHRS sur la commune de Nice

(Source : DDCS Alpes Maritimes 2014 / Traitement CCAS de Nice, cartographie ArcMap)

De plus, dans le cadre de l'aide à l'insertion ou la réinsertion, on recense sur la commune, 12 structures proposant 100 chambres conventionnées relatives à l'Aide au Logement Temporaire (ALT) (*source : DDCS Alpes Maritimes 2014*).
Ce dispositif permet aux personnes défavorisées relativement autonomes, sans logement et qui ne peuvent pas être hébergées en CHRS, de bénéficier d'un accueil temporaire en vue de leurs démarches d'insertion.

3) Pensions de famille : la moitié du dispositif départemental présent sur la commune de Nice

Les pensions de famille sont des structures qui accueillent, sans limitation de durée, des personnes au faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde et dont l'accès à un logement autonome paraît difficile à court terme.

Le département des Alpes Maritimes totalise 10 pensions de famille avec une capacité de 165 places (soit 20 % de la capacité totale de la région PACA). Dans les Alpes Maritimes, le public est moins isolé socialement (5 % contre 60 % en région PACA) mais plus suivi pour des problèmes d'addiction (*source : DRJSCS, zoom sur les pensions de familles en région PACA 2014*).

La ville de Nice totalise 5 pensions de famille sur son territoire, d'une capacité totale de 86 places, soit la moitié du nombre de structures et de places du département. Toutefois, on observe sur la commune, une diminution de 6,5 % de la capacité par rapport à 2013 (*source : DDCS Alpes Maritimes 2014*).

Les 2 pensions de famille gérées par le CCAS de Nice, ont une capacité de 25 places (la pension de famille "Goutte de lait" de 14 places et celle "des Gabians" de 11 places) (*voir cartographie 13*).

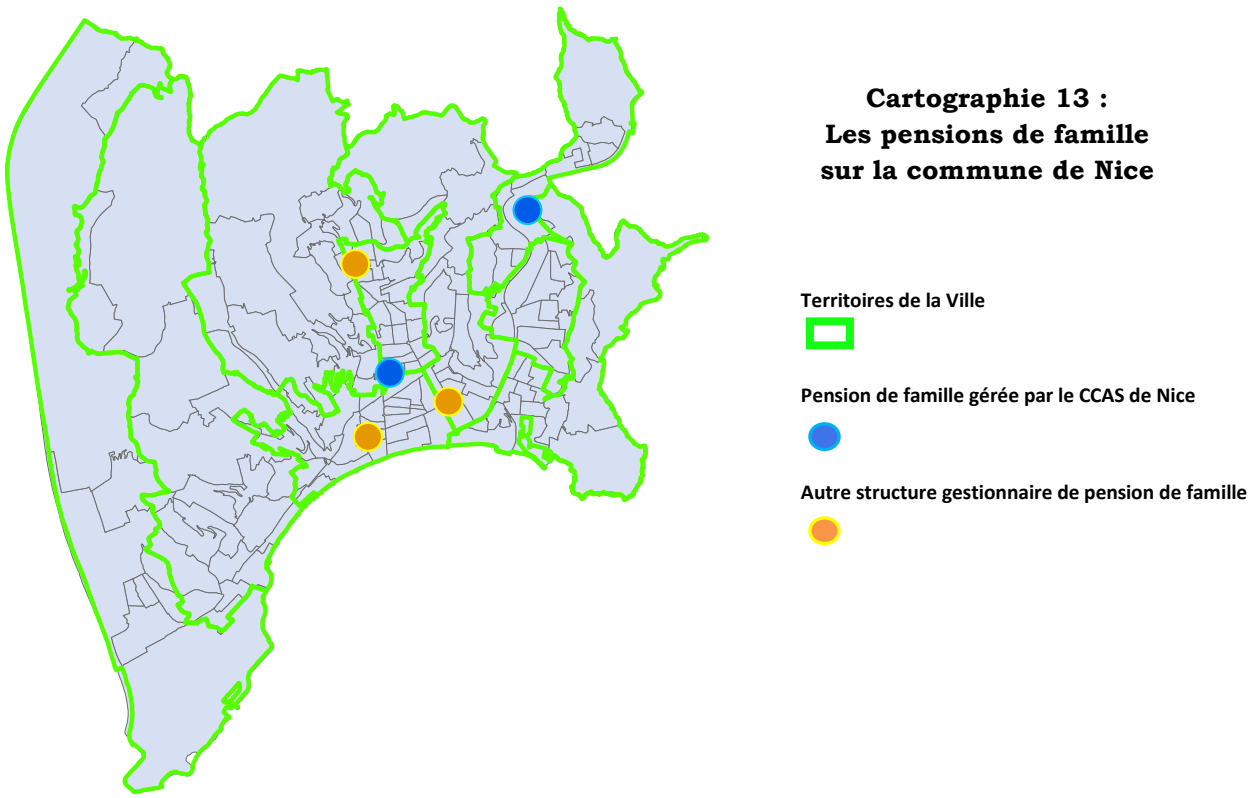

(Source : DDCS Alpes Maritimes 2014 / Traitement CCAS de Nice, cartographie ArcMap)

4) D'autres modes d'hébergement : les résidences sociales

Les résidences sociales sont des logements collectifs temporaires meublés (associant logements privatifs et espaces collectifs) destinés à des personnes en difficulté sociale et/ou économique, dans l'attente d'un logement durable et en capacité d'occuper un logement autonome.

La commune de Nice dispose de 6 résidences sociales, composées de 203 places (*source : DDCS Alpes Maritimes 2014*).

5) L'hébergement spécifique à la prise en charge des migrants

La France, comme d'autres pays d'Europe, doit faire face à de plus en plus de situations difficiles liées à l'arrivée de migrants. Les zones côtières et frontalières sont particulièrement touchées par ce phénomène en forte expansion.

Pour la ville de Nice, ce dispositif d'Etat permet de disposer de 235 chambres d'hôtels destinées à l'hébergement d'urgence des migrants et de 3 Centres d'Accueil des Demandeurs d'Asile (CADA) d'une capacité de 310 places (*source : DDCS Alpes Maritimes 2014*). Les CADA permettent l'hébergement et l'accompagnement social et administratif des demandeurs d'asile pendant la durée d'instruction de leur dossier par l'OFPRA (Office français de protection des réfugiés et apatrides).

D'autre part, 2 Foyers des Travailleurs Migrants (FTM) d'une capacité de 1 124 places sont également proposés sur la commune. Initialement prévus pour permettre d'accueillir des travailleurs immigrés (1 mois tacitement renouvelable sans limitation de durée) ces structures peuvent désormais accueillir des personnes en situation d'exclusion (*source : DDCS Alpes Maritimes 2014*).

6) Les SIAO : acteurs majeurs de la coordination de l'hébergement

Les Services d'Intégration d'Accueil et d'Orientation (SIAO), un par département, doivent permettre de mieux répondre aux besoins des personnes en difficulté et de mieux réguler les places sur le territoire. Fin 2012, en France, 20 % des admissions en CHRS sont passées par un SIAO (*source : étude DREES 2015*).

Dans les Alpes Maritimes, les priorités départementales 2014 de la Direction Régionale de la Jeunes et des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) PACA préconise, "le développement des articulations avec l'ensemble des dispositifs de logement autonome".

Depuis 2015, le SIAO 06 est en cours de réorganisation, et se trouve dorénavant géré par le Groupe d'Acteurs pour le Logement, l'Insertion, la Citoyenneté et l'Emploi (GALICE). Il devrait s'attacher, dans le cadre des recommandations de la DRJSCS PACA, à coordonner l'accès à l'hébergement et au logement des personnes en grande difficultés sociales.

7) Les domiciliations en forte augmentation

Le CCAS de Nice a enregistré 643 élections de domicile supplémentaires entre 2011 et 2015, soit une très forte augmentation de plus de 126 % (*voir tableau 8*).

Les élections de domicile « loi DALO » sont accordées pour un an renouvelable. Celles délivrées dans le cadre de l'Aide Médicale d'Etat (AME) pour trois mois, renouvelables sur présentation de la notification d'AME ou d'un justificatif attestant de démarches en cours auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) des Alpes Maritimes. Le renouvellement n'est pas automatique, il doit être sollicité par l'intéressé.

Tableau 8 : Evolution du nombre de domiciliations (1ère demande et renouvellement)

	Année 2011	Année 2012	Année 2013	Année 2014	Année 2015
AME	118	209	198	197	208
Loi DALO	392	598	618	727	945
TOTAL	510	807	816	924	1 153

(Source : CCAS de Nice / Rapport d'activité 2015)

Le CCAS de Nice a délivré 121 élections de domicile aux familles, orientées depuis le 1er juillet 2014 par les Maisons des Solidarités Départementales (MSD). De plus, 41 domiciliations ont été accordées aux gens du voyage (*source : CCAS de Nice / Rapport d'activité 2015*).

La nécessité d'un maillage plus équilibré des structures d'hébergement

Une répartition inégale sur le territoire…

Même si, entre 2006 et 2011, la capacité d'hébergement a plus que doublé dans le département des Alpes Maritimes, les structures se situent principalement sur le territoire de Nice (*source : PDALPD 2014-2018*) et certains de ces sites sont confrontés à une quasi saturation.

Au niveau de la commune de Nice, les différentes structures d'hébergement assurant l'accompagnement et le suivi des personnes en grave difficultés sociales (centre d'hébergement d'urgence, CHRS, pensions de familles) se situent essentiellement au centre et au centre-est de la ville.

La répartition spatiale des pensions de famille fait apparaitre un déficit de ce type de dispositif à l'ouest de la commune, qui dispose essentiellement de résidences sociales s'adressant à des personnes plus autonomes.

Pour le CCAS de Nice, malgré une baisse de fréquentation en 2014, liée à des travaux et une réorganisation des sites d'accueil, les différents pôles du CHRS connaissent au 1er semestre 2015 un taux d'occupation de plus de 90 %, tout comme les pensions de famille nouvellement créées (*source : CCAS de Nice, 2015*).

…à corriger pour une meilleure prise en charge des usagers

Afin de faire face aux problématiques de ce public mouvant, il convient de s'interroger sur la répartition des structures d'accompagnement au sein même de la commune de Nice qui dispose de nombreux équipements.

Au-delà de ce maillage communal, une meilleure répartition départementale pourrait également être envisagée pour garantir un maillage plus équilibré sur les Alpes Maritimes.

IV/ Activité économique

En 2014, la commune de Nice totalise 34 971 entreprises et 39 314 établissements. La part du commerce, des transports et des services représente près de 66 % de l'activité. Viennent ensuite les activités liées à l'administration et institutions publiques d'enseignement, de santé et d'action sociale (16 %) et celles relatives à la construction (15 %). Le reste de l'activité se répartit au niveau de l'industrie et de l'agriculture avec environ 3 % (*voir tableau 9*).

Tableau 9 : Typologie des entreprises et établissements de Nice

Secteur d'activités	Nombre d'entreprises	Nombre d'entreprises créées en 2014	Nombre d'établissements	Nombre d'établissements créés en 2014
Industrie	1 214	161	1 466	191
Construction	5 146	1 046	5 323	1 092
Commerces, transports, services divers *(dont commerce et réparation automobile)*	23 047 *(6 472)*	3 493 *(933)*	26 656 *(7 873)*	4 011 (1 135)
Administration publique, en enseignement, santé, action sociale	5 564	595	5 869	678
TOTAL	34 971	5 295	39 314	5 972

(Source : INSEE 2014)

Il est à noter que près de la moitié des entreprises de la commune de Nice ont une ancienneté de 6 ans et plus (14,5 % pour les 6-9 ans et 35 % pour les 10 ans et plus). Cette tendance est proche des grandes villes de France et de la moyenne nationale (*source : INSEE 2014*).

L'activité économique, principalement tournée vers l'hôtellerie et la restauration, se caractérise par un nombre élevé d'emplois dans le secteur d'activité lié au tourisme.

Corollaire de sa facette touristique, la part de chômeurs de longue durée y est plus faible que dans les autres grandes villes de France, même si elle est en partie soumise aux variations de la fréquentation touristique.

V/ Emploi – chômage – formation

1) Un taux de chômage proche de la moyenne nationale

En France, après des années de hausse continue, il semble que la tendance soit à la stabilisation du nombre de demandeurs d'emploi.
Sur Nice le taux de chômage estimé à 10,5 % (équivalent à la moyenne nationale) touche majoritairement la tranche d'âge des 25-49 ans (*voir graphique 9*). En 2014, le nombre de demandeurs d'emplois s'établit à 35 912 personnes (catégorie A, B et C), dont 24 % bénéficiaires du RSA (*source : Pôle Emploi 2014*).

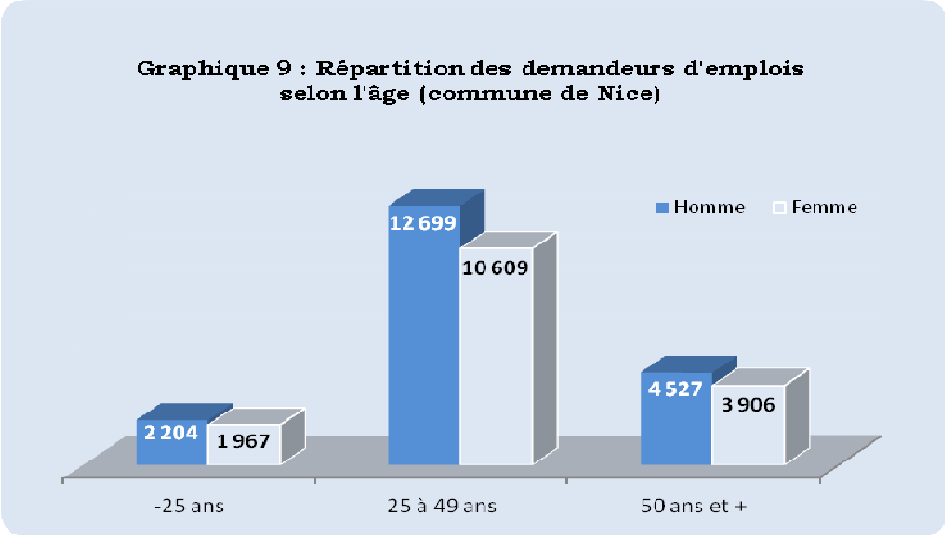

(Source : Pôle Emploi 2014)

Définition : Demandeurs d'emploi

En application de la définition internationale adoptée en 1982 par le Bureau International du Travail (BIT), un chômeur est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions :

- être sans emploi, c'est à dire ne pas avoir travaillé au moins une heure durant une semaine de référence
- être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours
- avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

La publication des effectifs de demandeurs d'emploi se fait selon les catégories suivantes :
Catégorie A : demandeurs sans emploi, tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi.
Catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (78 heures ou moins au cours du mois).
Catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (plus de 78 heures au cours du mois).

2) De plus grandes difficultés pour les faibles niveaux de formation

Les demandeurs d'emploi ayant un niveau de formation I, II ou III, correspondant aux diplômes d'études supérieures, sont beaucoup moins impactés par le chômage. En effet, ils représentent à peine plus de 25 % des demandeurs d'emploi (*voir graphique 10*).

De plus, on remarque que les demandeurs d'emploi hommes sont plus nombreux que les femmes en ce qui concerne les niveaux VI et V bis et V. Cette tendance s'inverse à partir du niveau III.

Graphique 10 : Répartition des demandeurs d'emplois selon le niveau de formation (commune de Nice)

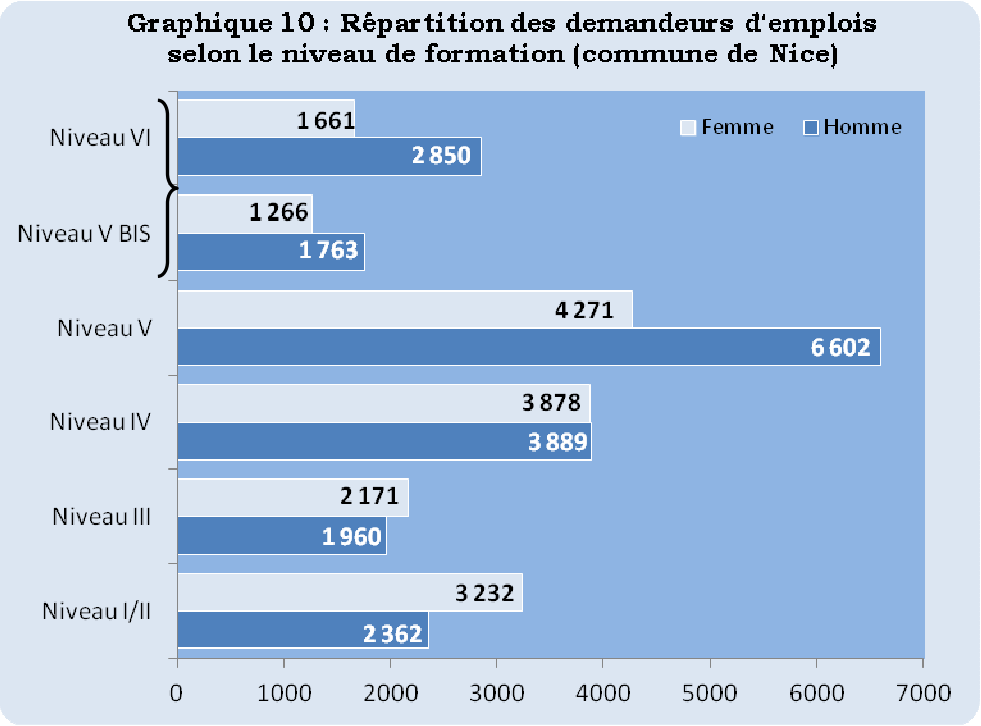

(Source : Pôle Emploi 2014)

Définition : Niveau de diplômes

Niveau VI et V bis : sorties en cours de 1er cycle de l'enseignement secondaire (6ème à 3ème) ou abandons en cours de CAP ou BEP avant l'année terminale.

Niveau V : sorties après l'année terminale de CAP ou BEP ou sorties de 2nd cycle général et technologique avant l'année terminale (seconde ou première).

Niveau IV : sorties des classes de terminale de l'enseignement secondaire (avec ou sans le baccalauréat). Abandons des études supérieures sans diplôme.

Niveau III : sorties avec un diplôme de niveau Bac + 2 ans (DUT, BTS, DEUG, écoles des formations sanitaires ou sociales,...).

Niveaux II et I : sorties avec un diplôme de niveau supérieur à bac+2 (licence, maîtrise, master, DEA, DESS, doctorat, diplôme de grande école).

3) Une part nettement plus importante de chômeurs de courte durée

La part des chômeurs de plus de 2 ans représente environ 14 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi, tandis que celle des moins de 6 mois s'élève à près de 50 % (*source : INSEE 2012*).

Quel que soit la durée dans le dispositif (moins de 6 mois ou plus de 2 ans), les chômeurs se situent sur des zones identiques correspondant aux 2 axes composés des 4 grands quartiers "Saint Sylvestre – Rue de France", et "Ariane – Le Port" (*voir cartographie 14 et 15*).

On retrouve également, de manière plus localisée, une part importante de chômeurs au niveau des quartiers de la Madeleine, de Caucade, de Saint-Augustin, de Lingostière et de Pessicart.

Cartographie 14 :
Chômeurs de courte durée

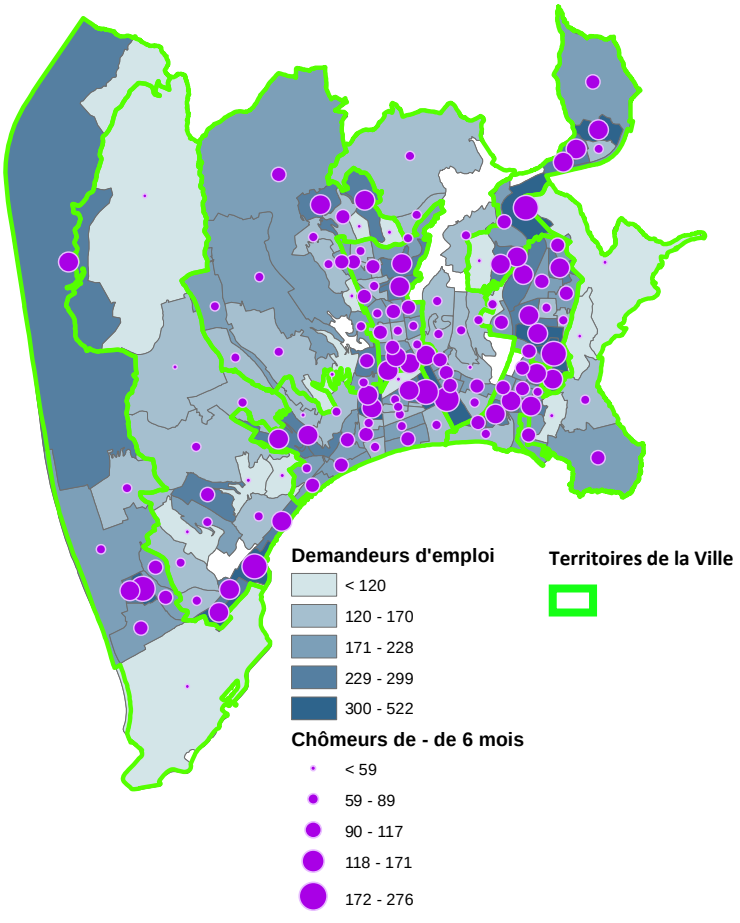

Cartographie 15 :
Chômeurs de longue durée

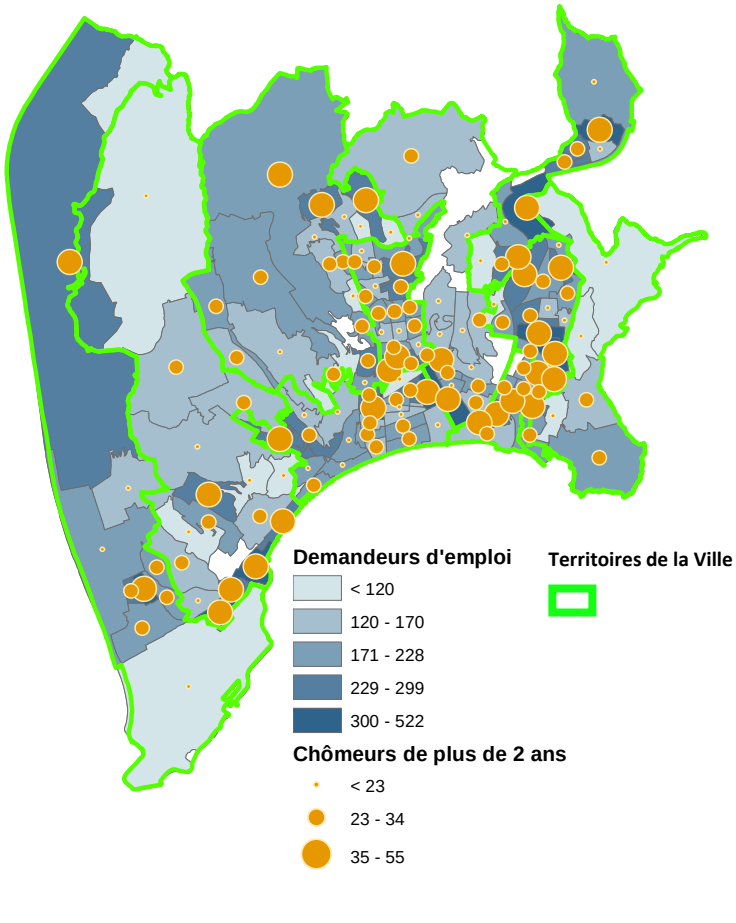

(Source : INSEE 2012 / Traitement CCAS de Nice, cartographie ArcMap)

4) Des offres d'emploi majoritairement pourvues

La majorité des offres d'emploi proposées concerne le domaine "hôtellerie, restauration, tourisme, loisirs et animation" (21,6 %), suivi des secteurs "commerce, vente et grande distribution" (17 %) et "services à la personne et à la collectivité" (17 %) (*source : Pôle Emploi 2014*).

En moyenne, près de 86 % de la totalité des offres de Pôle Emploi sont pourvues, reflétant ainsi une certaine adéquation entre l'offre et la demande gérées par cet organisme (*voir tableau 10*).

Tableau 10 : Offres d'emploi sur la commune de Nice en 2014

Emploi/métier offre agrégée	Offres d'emploi enregistrées	Offres d'emploi satisfaites	Offres d'emploi annulées *Postes Pourvus En Interne*	Offres d'emploi annulées *Postes Retirés*	TOTAL Offres d'emploi annulées
Agriculture et pêche, espaces naturels et espaces verts, soins aux animaux	***168***	***151***	5	29	*34*
Arts et façonnage d'ouvrages d'art	***41***	***34***		6	*6*
Banque, assurance, immobilier	***640***	***480***	4	111	*115*
Commerce, vente et grande distribution	***3 585***	***3 045***	53	495	*548*
Communication, media et multimédia	***168***	***140***	2	19	*21*
Construction, bâtiment et travaux publics	***1 115***	***903***	22	233	*255*
Hôtellerie- restauration tourisme loisirs et animation	***4 496***	***4 011***	69	407	*476*
Industrie	***465***	***382***	17	88	*105*
Installation et maintenance	***1 144***	***944***	23	186	*209*
Santé	***977***	***792***	24	177	*201*
Services à la personne et à la collectivité	***3 600***	***3 371***	80	453	*533*
Spectacle	***707***	***278***		3	*3*
Support à l'entreprise	***2 309***	***1 972***	42	323	*365*
Transport et logistique	***1 334***	***1 281***	20	126	*146*
TOTAL	***20 749***	***17 784***	361	2 656	*3 017*

(Source : Pôle Emploi 2014)

5) Une proportion d'actifs occupés légèrement inférieure à la moyenne nationale

Sur la commune de Nice, la part d'actifs occupés âgés de 15 à 64 ans, s'élève à environ 60 % de l'ensemble de la population totale de cette tranche d'âge. Cette proportion est légèrement inférieure au taux national qui s'élève à environ 63 % (*source : INSEE 2012*).

Un axe prioritaire se dégage composé des 2 grands quartiers "St Roch – Le Port". On retrouve également, de manière plus localisée, une part importante d'actifs au niveau des quartiers de Caucade, Gattamua, Spagnol Sainte Marguerite, Saint Antoine de Ginestière, Saint Pierre de Féric et Pessicart Saint Pancrace (*voir cartographie 16*).

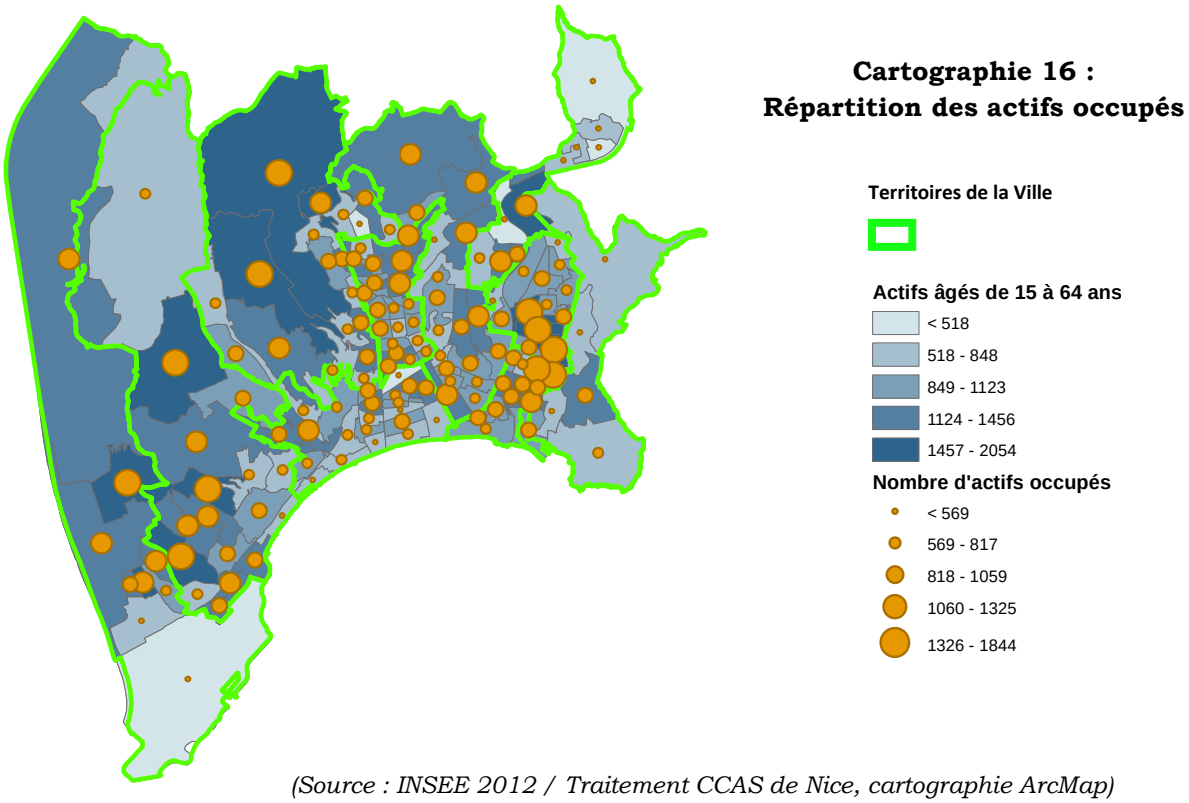

Cartographie 16 :
Répartition des actifs occupés

(Source : INSEE 2012 / Traitement CCAS de Nice, cartographie ArcMap)

« Qu'est-ce que la population active occupée ? »

Au sens du recensement, la population active occupée (ou les actifs ayant un emploi) comprend les personnes qui déclarent être dans une des situations suivantes :

- Exercer une profession (salariée ou non), même à temps partiel.
- Aider une personne dans son travail, même sans rémunération (ex. : statut de conjoint collaborateur pour les activités commerciales, artisanales ou libérales).
- Etre apprenti, stagiaire rémunéré.
- Etre chômeur tout en exerçant une activité réduite.
- Etre étudiant ou retraité tout en occupant un emploi.

6) Une part prépondérante d'ouvriers et d'employés

La part la plus importante d'actifs est celle des ouvriers et employés qui représentent un peu plus de la moitié des actifs (51,5 %), suivi des professions intermédiaires (24,9 %), des cadres et professions intellectuelles supérieures (15,9 %), des artisans et commerçants (7,5 %) et des agriculteurs (environ 0,2 %).

La part d'employés et d'ouvriers se situe sur les 2 axes composés des 4 grands quartiers "Ariane – Le Port", ainsi que "Le Ray – Gambetta" mais également de manière plus localisée, sur les 2 grands quartiers de Saint Augustin et de la Madeleine (*voir cartographie 17*).

La part des cadres et professions intellectuelles supérieures se situe sur l'axe "Gairaut – Carabacel" et sur les grands quartiers de Pessicart Saint Pancrace, Saint Antoine, Sainte Marguerite, Fabron et Caucade (*voir cartographie 18*).

Cartographie 17 :
Localisation des ouvriers et employés

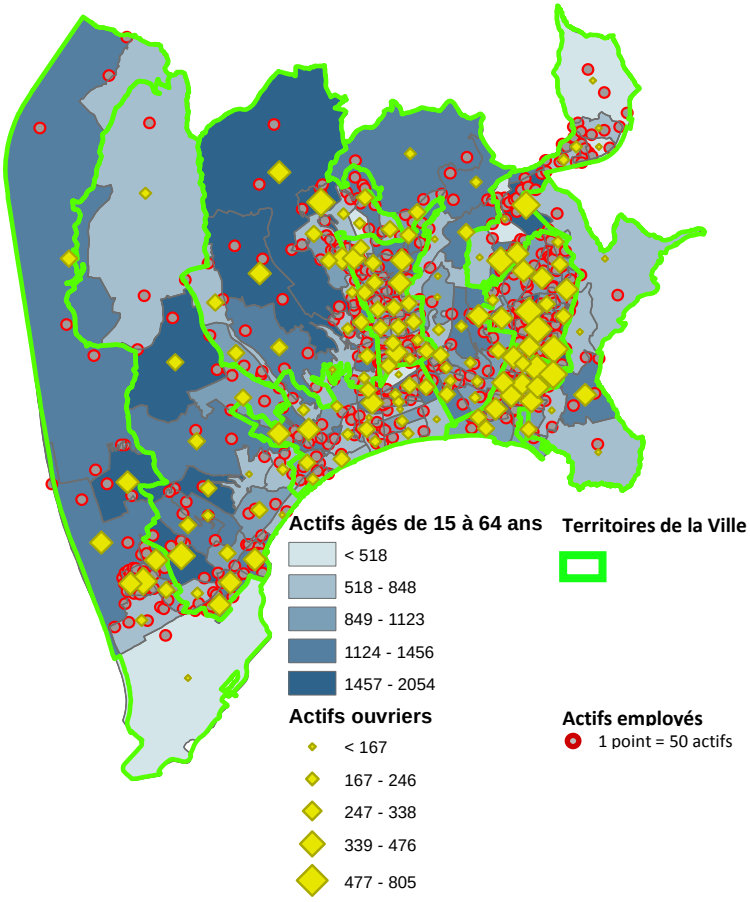

Cartographie 18 :
Localisation des cadres et professions intellectuelles supérieures

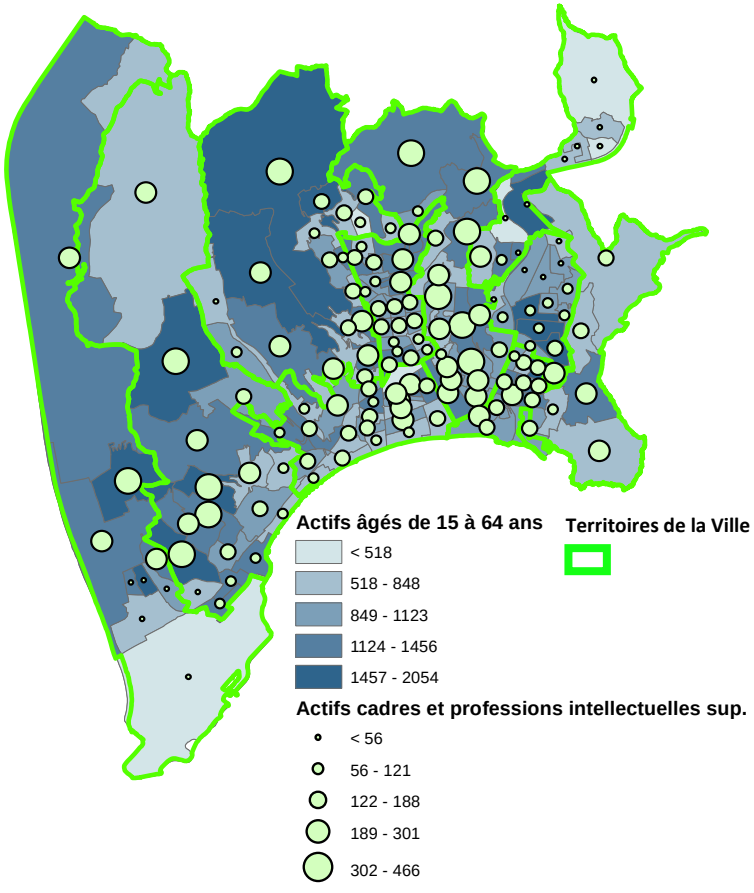

(Source : INSEE 2012 / Traitement CCAS de Nice, cartographie ArcMap)

7) Un taux de salariés en CDI prééminent

On retrouve le plus grand nombre de personnes salariées à l'ouest et au nord-ouest de la commune (à l'exception de Crémat – Saint Roman) ainsi que sur les 3 grands quartiers de Roquebillière, de Cimiez et de Fabron. Un peu plus de 85 % des salariés de plus de 15 ans sont en contrat à durée indéterminée (CDI), 10 % sont en contrat à durée déterminée (CDD), le reste étant en contrats aidés, intérim ou en apprentissage.

La proportion des salariés en CDI se situe essentiellement sur l'axe "Gairaut – Carabacel" ainsi qu'au niveau des 2 grands axes formés des 4 grands quartiers "St Roch – Le Port" ainsi que "Le Ray – Gambetta" et de manière plus localisée sur les grands quartiers de Saint Maurice, Sainte Marguerite, Fabron et Caucade (*voir cartographie 19*).

La part des salariés à temps partiel (18 % de la totalité des salariés) se situe majoritairement au niveau des 2 grands axes formés des 4 grands quartiers "St Roch – Le Port" ainsi que "Le Ray – Gambetta" et de manière plus localisée sur les 5 grands quartiers de Saint Augustin, Caucade, Madeleine, Saint Pierre de Féric et Pessicart Saint Pancrace (*voir cartographie 20*).

Cartographie 19 : Salariés en CDI

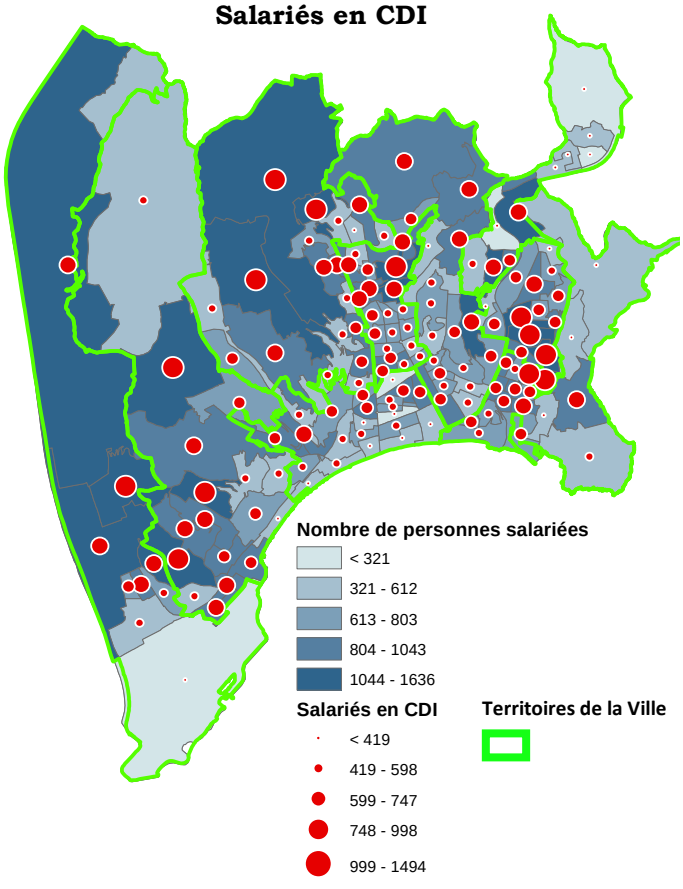

Cartographie 20 : Salariés à temps partiel

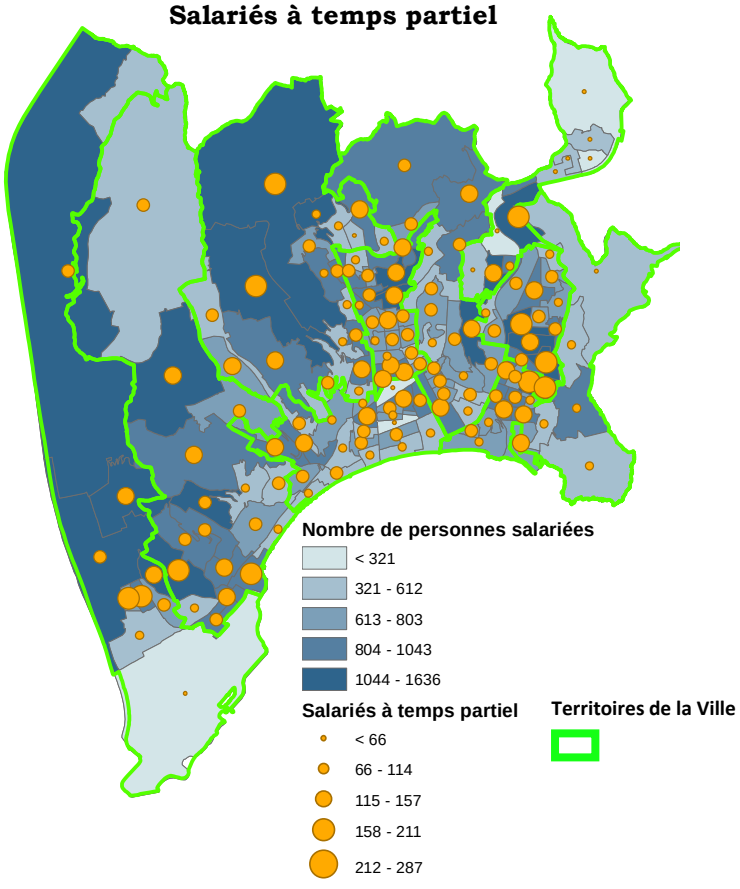

(Source : INSEE 2012 / Traitement CCAS de Nice, cartographie ArcMap)

8) Une proportion de "non diplômés" équivalente à la moyenne nationale

Concernant les individus âgés de 15 ans ou plus non scolarisés, la part des "non diplômés" représente 17,9 % (équivalent au niveau national). Ils se situent majoritairement au niveau des 2 axes "Ariane – Le Port" ainsi que "Le Ray – Gambetta" et de manière plus localisée sur les 2 grands quartiers de Saint Augustin et Caucade (*voir cartographie 21*).

Les "hauts niveaux de formation" représentent quant à eux 29,2 % des individus âgés de 15 ans ou plus non scolarisés (26,4 % au niveau national) et se situent majoritairement au niveau des 2 axes "Gairaut – Saint Maurice" et "Rimiez – Carabacel". On retrouve cette caractéristique de manière plus localisée au niveau des 5 grands quartiers de Pessicart Saint Pancrace, Saint Antoine, Sainte Marguerite, Fabron et Caucade (*voir cartographie 22*).

Cartographie 21 :
Localisation des non diplômés

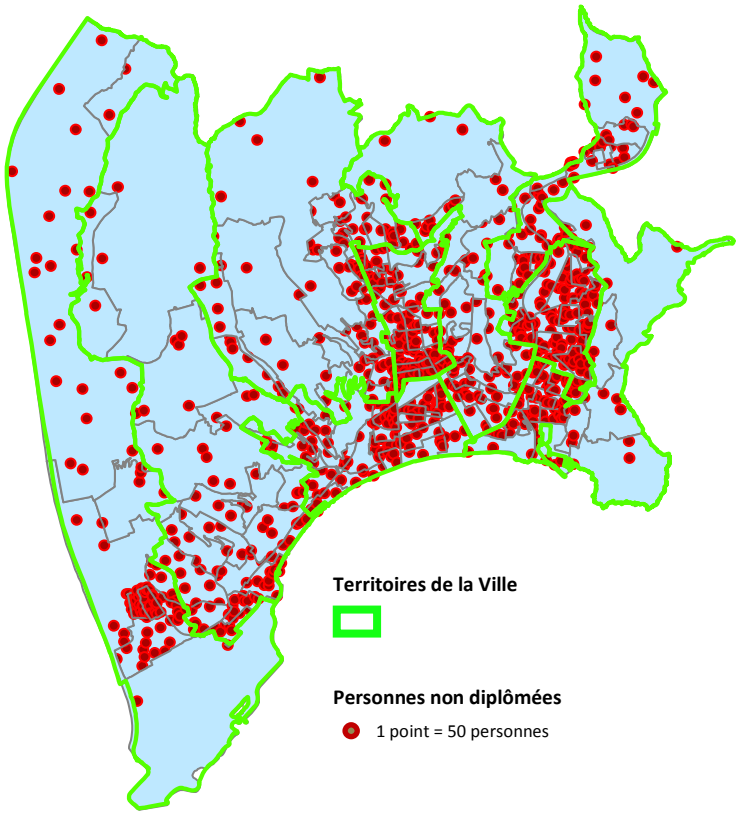

Cartographie 22 :
Localisation des hauts niveaux de formation

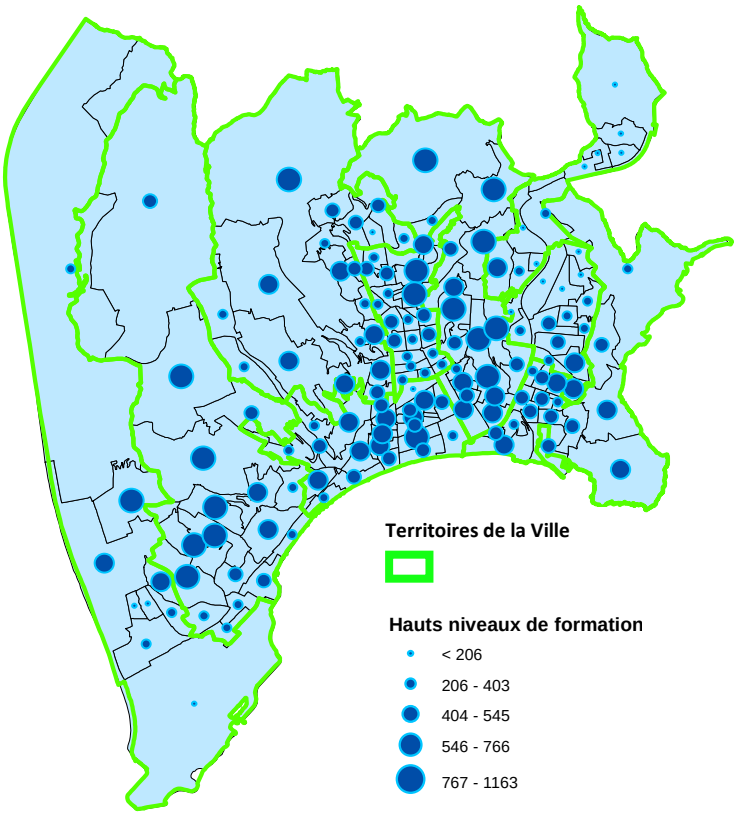

(Source : INSEE 2012 / Traitement CCAS de Nice, cartographie ArcMap)

« Qu'est-ce qu'un non diplômé ? »

Cet indicateur rapporte la population de 15 ans et plus non scolarisée et sans diplôme à l'ensemble de la population de 15 ans et plus non scolarisée.

« Qu'est-ce qu'un haut niveau de formation ? »

Cet indicateur rapporte la population de 15 ans ou plus non scolarisée et disposant d'un niveau d'étude de Bac+2 et plus, à l'ensemble de la population de 15 ans et plus non scolarisée.

Des inquiétudes mesurées sur "l'emploi-chômage"

Malgré la crise et l'augmentation du taux de chômage national, ces dernières années, les caractéristiques de "l'emploi-chômage" sur la commune de Nice ont permis d'éviter une plus grande dégradation du marché de l'emploi :

- **majorité de CDI en emploi.**
- **part importante des chômeurs de courte durée peu éloignés du marché du travail,...)**
- **taux élevé de hauts niveaux de diplôme. En effet, la commune de Nice totalise 10 % de plus de hauts niveaux de diplômes que la moyenne nationale. Ceux-ci étant moins impactés par les risques de chômage, cette caractéristique contribue en partie à limiter le nombre de chômeurs sur le territoire communal.**

De plus, la prise en charge et l'accompagnement des demandeurs d'emploi par Pôle Emploi demeure efficace (87, 5 % de la totalité des offres proposées pourvues) et contribue en partie à cette lutte contre le chômage.

Une attention particulière à apporter aux salariés à temps partiel

Les différentes données font apparaitre une part importante de salariés à temps partiel. Il existe plusieurs raisons expliquant ce phénomène. En effet, certaines personnes font le choix d'exercer leur profession à temps partiel momentanément (suite à une naissance,...) ou de manière plus prolongée (complément de ressources du ménage) tandis que d'autres subissent cette situation et souhaiteraient, au contraire, bénéficier d'un emploi à temps complet.

Il est toutefois difficile d'identifier ces différents profils et d'en connaitre ainsi la répartition.

L'Eco vallée futur bassin d'emploi

L'opération Éco-Vallée, qui a pour objectif de dynamiser un territoire déjà doté d'un important tissu industriel et économique, devrait permettre la création et le développement de nouveaux pôles.

La dynamique d'Éco-Vallée devrait être créatrice d'emplois dans différents domaines (tertiaire, tourisme d'affaires, industrie verte, agroalimentaire, recherche et développement dans les domaines de la santé et de l'environnement,…) et à tous les niveaux de qualification.

En plus des 60 000 emplois actuels, l'objectif annoncé est de créer à terme près de 50 000 nouveaux emplois dans l'Éco-Vallée, grâce à l'effet de levier, produit généralement par une Opération d'Intérêt National (OIN).

Jeunes

I/ Petite enfance

1) Des dispositifs d'accueil des enfants de moins de 3 ans principalement présents en centre ville

En 2012, en France, le nombre d'enfants de moins de 3 ans est estimé à environ 3,7 % de la population totale (*source : INSEE 2012*).

Sur la commune de Nice, pour la même année, on enregistre 4 711 naissances domiciliées ainsi qu'environ 11 400 enfants de moins de 3 ans, soit près de 3 % de la population totale (*source : INSEE 2012*).
Cette tranche d'âge est principalement localisée au Centre Nord, sur l'axe "Ariane (Saramito) – Le Port" et de manière plus localisée, au Sud-Ouest de la commune au niveau des grands quartiers de Sainte Marguerite, Saint Antoine et Caucade (*voir cartographie 23*).

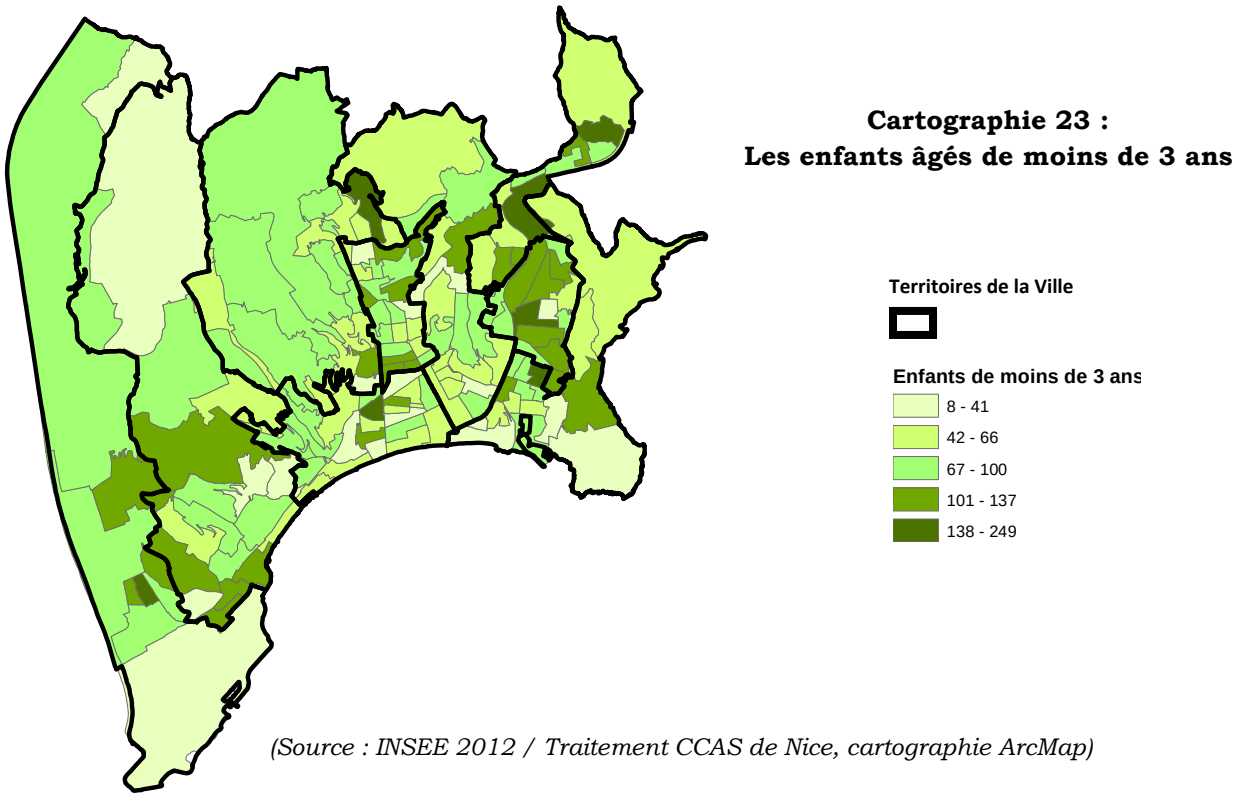

Cartographie 23 :
Les enfants âgés de moins de 3 ans

(Source : INSEE 2012 / Traitement CCAS de Nice, cartographie ArcMap)

S'agissant de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE), le nombre de bénéficiaires à Nice, s'élève en 2013, à 10 717 (*source : CAF des Alpes Maritimes, 2013*).

Cette prestation comprend quatre composantes à savoir, la prime à la naissance ou à l'adoption, l'allocation de base, le complément de libre choix du mode de garde et le complément libre choix d'activité.

Concernant les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), la commune de Nice en comptabilise 54 d'une capacité totale d'accueil de 2 574 places. 23 d'entre eux sont des structures municipales dotées de 1 400 places (*source : Direction de la Petite Enfance de la Ville de Nice, Diagnostic Accueil Petite Enfance 2014*).
Ces établissements (municipaux ou non) se situent majoritairement à l'Est et au Sud de la commune. Les collines de l'Ouest de la ville sont, quant à elles, totalement dépourvues de ce type de structure d'accueil (*voir cartographie 24*).

S'agissant des assistants maternels on retrouve une localisation identique à celle des EAJE avec une très forte concentration sur l'Est de la ville. Les 834 assistants maternels du secteur privé sont nettement supérieurs à ceux du public, au nombre de 141. On remarque toutefois que la répartition des assistants maternels du secteur privé, vient en partie compléter le manque de places d'accueil du secteur public, notamment au Nord et à l'Ouest de la commune (*voir cartographie 25*).

Cartographie 24 :
Les EAJE sur la commune de Nice

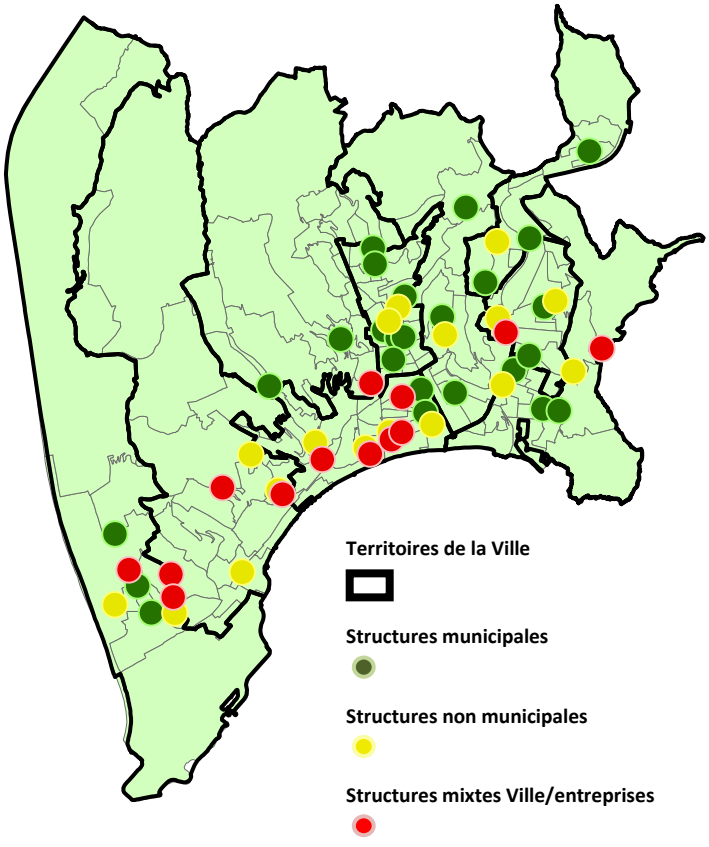

Cartographie 25 :
Les Assistantes maternelles
sur la commune de Nice

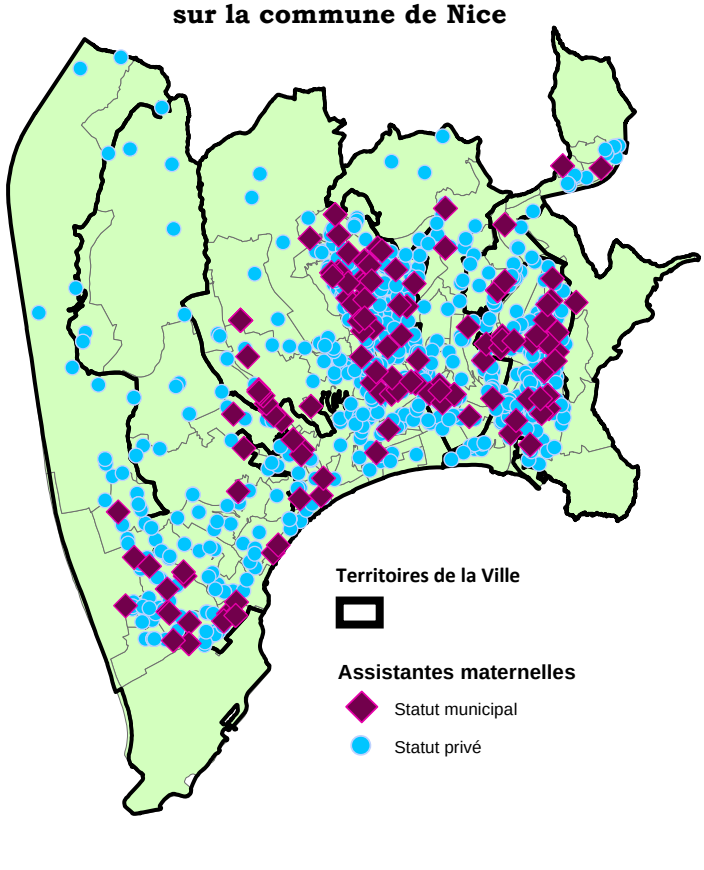

(Source : Direction de la Petite Enfance de la Ville de Nice, Diagnostic Accueil Petite Enfance 2014
Traitement CCAS de Nice, cartographie ArcMap)

En France, en 2013, on estime à 350 000 le besoin non satisfait en places d'accueil de la petite enfance (*source : UNAF, chiffres clés de la famille, 2014*).

A Nice, en 2014, ce chiffre est évalué à 437. Un fort besoin de places nouvelles en accueil collectif est ainsi identifié au niveau des territoires "Centre Nord" (28 %) et "Centre Est Trois Collines" (23 %) (*voir tableau 11*), en partie compensé par une présence plus prononcée d'assistants maternels non municipaux au sein de ces deux territoires (*voir tableau 12*).

Tableau 11 : Répartition par territoire des places d'accueil manquantes

Territoires	Evaluation des places manquantes*
Territoire 1 - Plaine du Var	42 (12% des places existantes)
Territoire 2 - Ouest littoral et Coteaux	55 (+15% des places existantes)
Territoire 3 - Collines Niçoises	23 (+12% des places existantes)
Territoire 4 - Centre Ouest	52 (+15% des places existantes)
Territoire 5 - Centre Nord	145 (+28% des places existantes)
Territoire 6 - Centre Est et Trois Collines	46 (+23% des places existantes)
Territoire 7 - Rives du Paillon	17 (+5% des places existantes)
Territoire 8 - Cœur de Paillon	17 (+6% des places existantes)
Territoire 9 - Est Littoral	44 (+12% des places existantes)
TOTAL	**437 (+15% des places existantes)**

(Source : Direction de la Petite Enfance de la Ville de Nice / Diagnostic Accueil Petite Enfance, 2014)

Tableau 12 : Répartition par territoire des places d'accueil selon le mode de garde

Parc d'accueil	Nombre d'EAJE municipaux (places)	Nombre d'EAJE non municipaux (places)	Nombre d'assistants maternels municipaux (places)	TOTAL Places	Nombre d'assistants maternels privées
Territoire 1 Plaine du Var	2 (180)	4 (180)	9 (26 places)	386 (12%)	88
Territoire 2 Ouest littoral et Coteaux	0	6 (306)	18 (52 places)	358 (12%)	99
Territoire 3 Collines Niçoises	2 (90)	1 (32)	26 (68 places)	189 (7%)	142
Territoire 4 Centre Ouest	2 (50)	9 (272)	11 (30 places)	352 (12%)	81
Territoire 5 Centre Nord	7 (360)	2 (77)	28 (73 places)	510 (18%)	132
Territoire 6 Centre Est Trois Collines	3 (165)	1 (10)	12 (28 places)	203 (7%)	80
Territoire 7 Rives du Paillon	3 (235)	1 (60)	8 (20 places)	315 (11%)	40
Territoire 8 Cœur de Paillon	1 (80)	4 (120)	24 (66 places)	266 (9%)	108
Territoire 9 Est Littoral	3 (240)	3 (117)	5 (13 places)	370 (12%)	64
TOTAL	**23 EAJE (1 400 places)**	**31 EAJE (1 174 places)**	**141 (376 places)**	**2 950**	**834**

(Source : Direction de la Petite Enfance de la Ville de Nice / Diagnostic Accueil Petite Enfance, 2014)

2) Une répartition relativement homogène des structures d'accueil d'enfants de 3-5 ans

En 2012, le nombre d'enfants de la tranche d'âge des 3-5 ans, est de 10 834, soit environ 3 % de la population totale de Nice. On constate que cette proportion est légèrement inférieure au taux national, qui se situe aux environs des 3,7 % (*source : INSEE 2012*).

Le nombre d'enfants de cette tranche d'âge est très représenté sur l'axe "Ariane (Saramito) – Saint Roch" et sur la partie Ouest de la ville, au niveau de Saint Isidore Lingostière, Saint Antoine, Sainte Marguerite, Caucade, Arenas et Saint Augustin. D'une manière plus localisée, on retrouve cette tendance de façon moins marquée au sein des grands quartiers de Pessicart Saint Pancrace, Saint Pierre de Féric et le Ray (*voir cartographie 26*).

On comptabilise 83 écoles publiques réparties de manière assez homogène sur le territoire : 66 sont des écoles maternelles et 17 des écoles primaires (regroupant les écoles maternelles et élémentaires). Les 16 écoles privées présentes sont principalement localisées au Centre et Centre-Est (*voir cartographie 27*).

Cartographie 26 :
Les enfants âgés de 3 à 5 ans

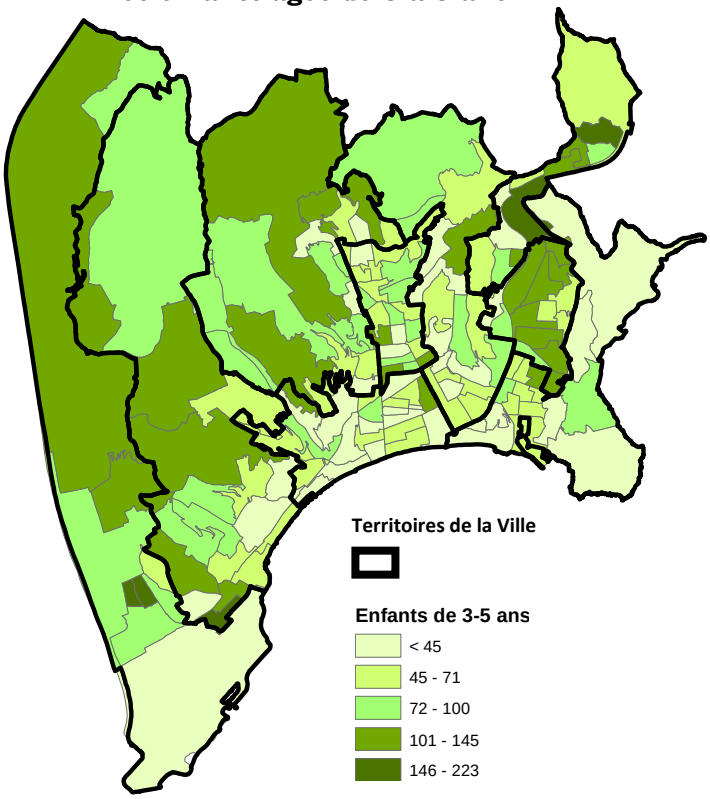

(Source : INSEE 2012
Traitement CCAS de Nice, cartographie ArcMap)

Cartographie 27 :
Les écoles maternelles et primaires

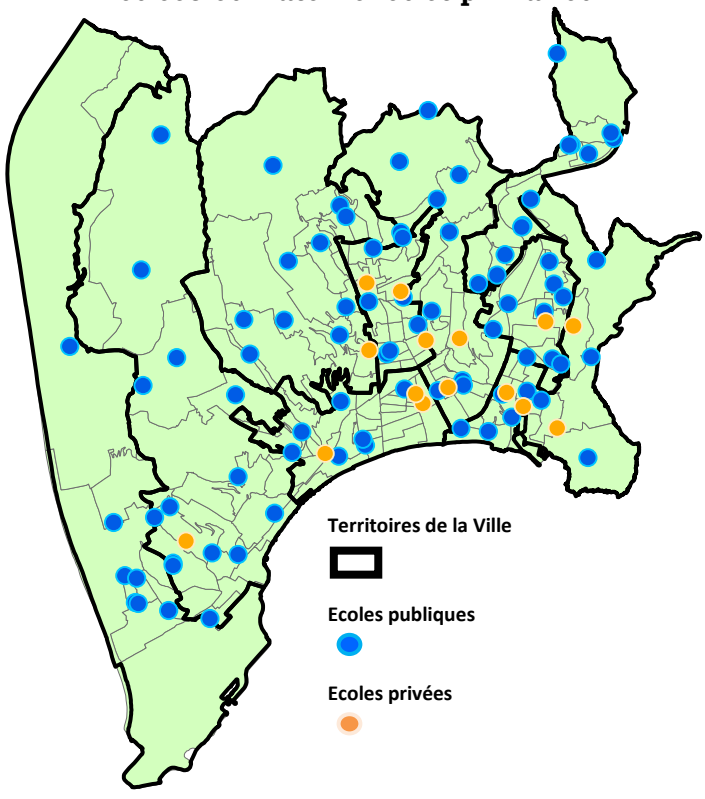

(Source : Métropole NCA, Direction de l'Education 2015
Traitement CCAS de Nice, cartographie ArcMap)

II/ Jeunes

1) Un taux de scolarisation naturellement élevé des 6-17 ans

En 2012, au niveau de la commune de Nice, les jeunes âgés de 6 à 17 ans, sont au nombre de 41 550, soit près de 12 % de la population totale (14,6 % au niveau national) (*source INSEE : 2012*).
Concernant l'allocation de rentrée scolaire, 25 131 enfants en ont bénéficié, soit près de 62 % répartis au sein de 15 969 ménages (*source : CAF des Alpes Maritimes, 2013)*.

Les 6-10 ans

La tranche d'âge des 6-10 ans, au nombre de 17 118, représente près de 5 % de la population totale de Nice, légèrement inférieur à la moyenne nationale (environ 6 %). Cette catégorie de population est principalement concentrée sur l'axe "Ariane (Saramito) – Saint Roch (Saint Jean d'Angely)" et de manière plus localisée au niveau du Ray (las Planas la Vallière), Saint Augustin (les Moulins, Digue des français) (*voir cartographie 28*).

La plupart des jeunes de cette tranche d'âge est scolarisée, soit près de 98,6 % d'entre eux, identique au taux national (*voir cartographie 29*).

Cartographie 28 :
Les jeunes âgés de 6 à 10 ans

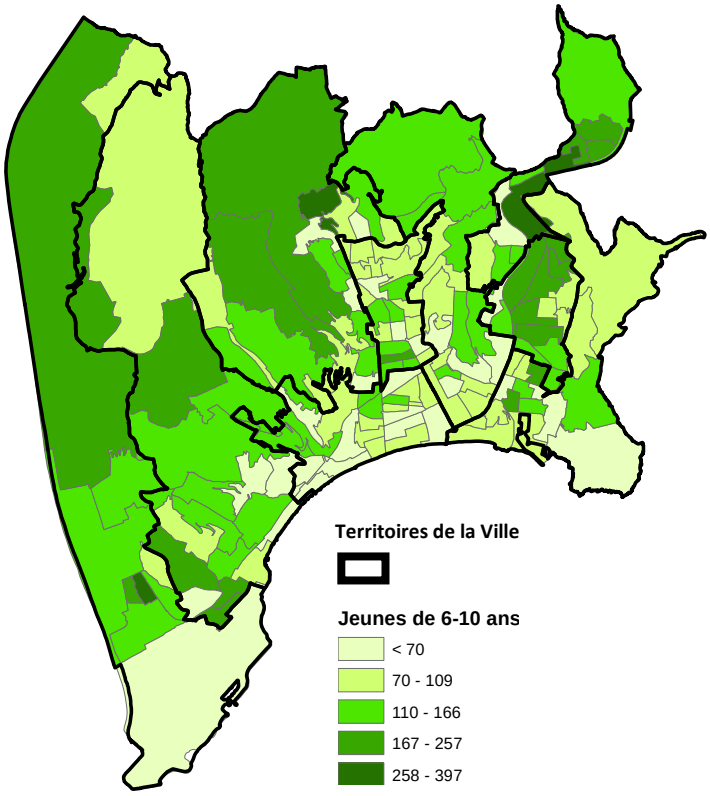

Cartographie 29 :
Taux de scolarisation des 6-10 ans

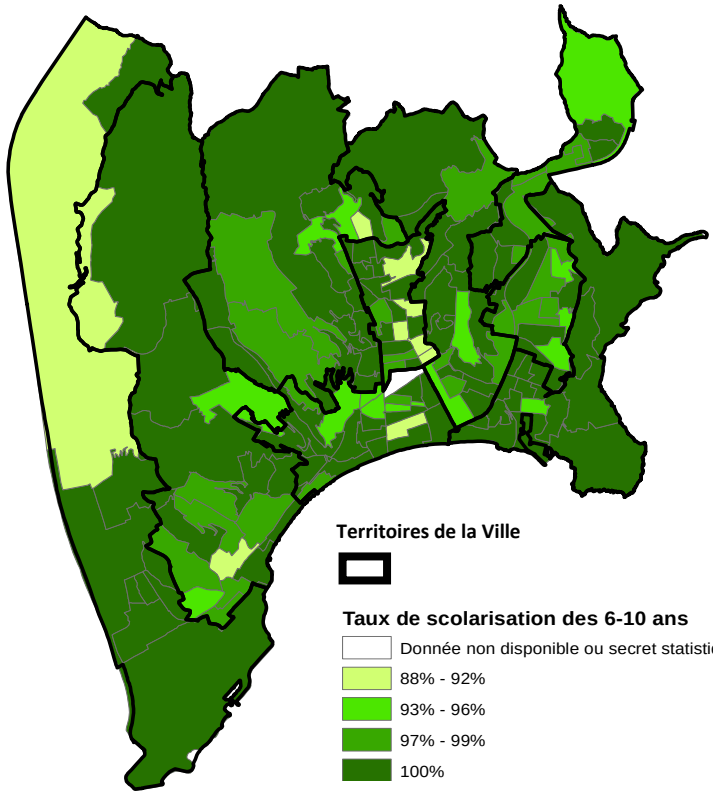

(Source : INSEE 2012 / Traitement CCAS de Nice, cartographie ArcMap)

Les 11-17 ans

En 2012, au niveau de la commune de Nice, la tranche d'âge des 11-17 ans, qui s'élève à 24 432, représente près de 7 % de la population totale de Nice, légèrement inférieur à la moyenne nationale (environ 9 %).

Cette catégorie de population est principalement concentrée sur l'axe "Ariane (Saramito) – Saint Roch (Saint Jean d'Angely)" et de manière plus localisée au niveau de Saint Augustin (les Moulins, Digue des français) (*voir cartographie 30*).

Le taux de scolarisation des jeunes de cette tranche d'âge est de près de 97 % d'entre eux, légèrement en deçà du taux national (98 %).
Les taux les plus faibles de scolarisation s'observent sur les grands quartiers de Libération (Thiole), Vernier (Garnier- Gare de provence) et Médecin (Jean Médecin) (*voir cartographie 31*).

Cartographie 30 :
Les jeunes âgés de 11 à 17 ans

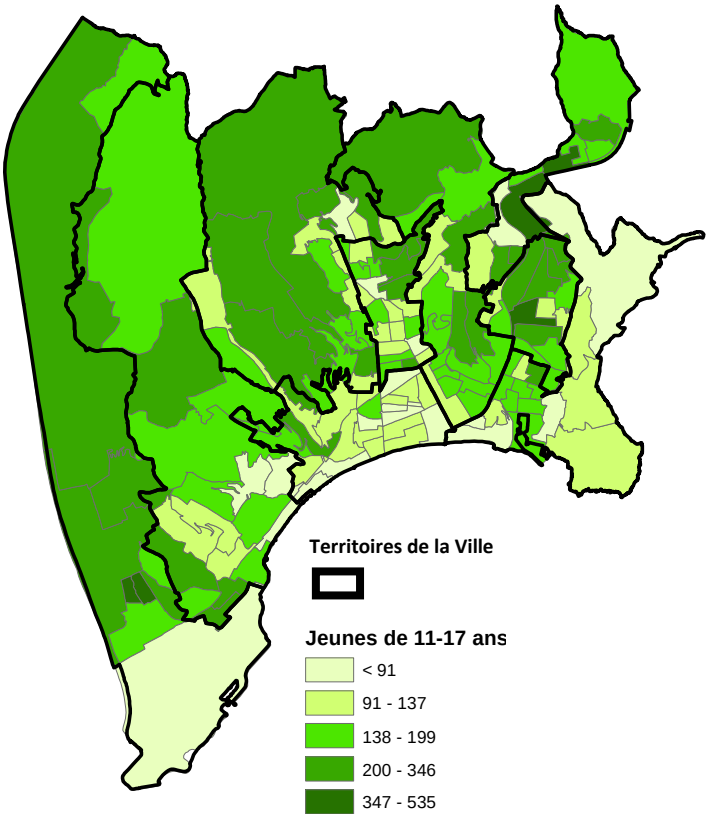

Cartographie 31 :
Taux de scolarisation des 11-17 ans

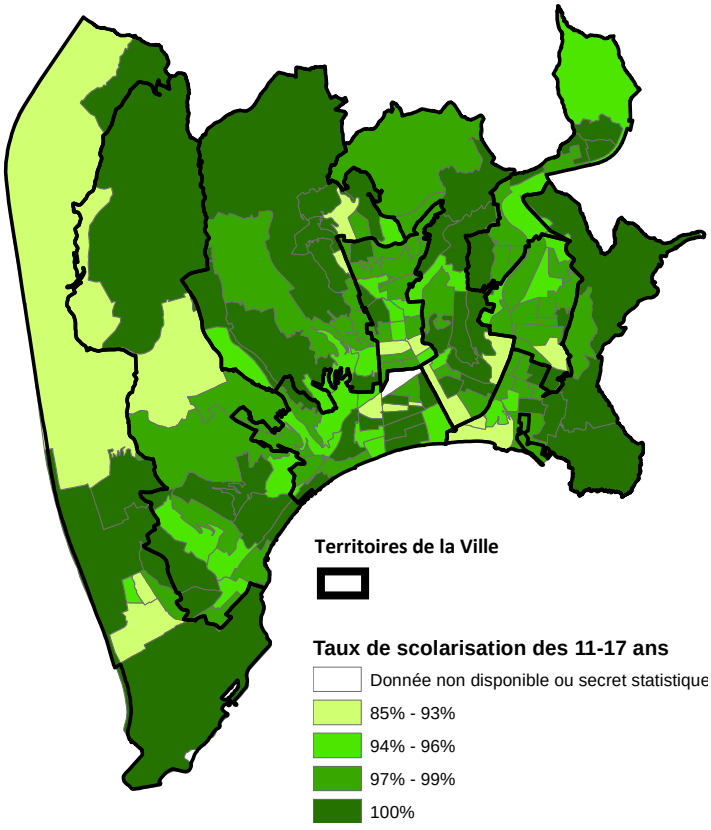

(Source : INSEE 2012 / Traitement CCAS de Nice, cartographie ArcMap)

2) Une scolarisation des jeunes de 18-24 supérieure à la moyenne nationale

Au niveau de la commune de Nice, les jeunes âgés entre 18 et 24 ans, sont au nombre de 33 332, soit près de 10 % de la population totale (8,5 % au niveau national) (*source INSEE : 2012*).

Cette catégorie de population est principalement concentrée sur l'axe "Roquebillière – Riquier" et de manière plus localisée au niveau de Fabron (Faculté de lettres), du grand quartier de la Madeleine et de Caucade (Lanterne mandariniers) (*voir cartographie 32*).

Le taux de scolarisation des jeunes âgés de 18 à 24 ans est de 61 % de la population de cette tranche d'âge (44 % au niveau national). On retrouve les taux les plus faibles (inférieurs à 40 %) au niveau des quartiers de l'Ariane (Saramito, La Lauvette), Saint Augustin (Digue des français, les Sagnes, les Moulins), Saint Roch (Saint Charles), Pasteur (Paschetta), Roquebillière (Bon Voyage) (*voir cartographie 33*).

Cartographie 32 :
Les jeunes âgés de 18 à 24 ans

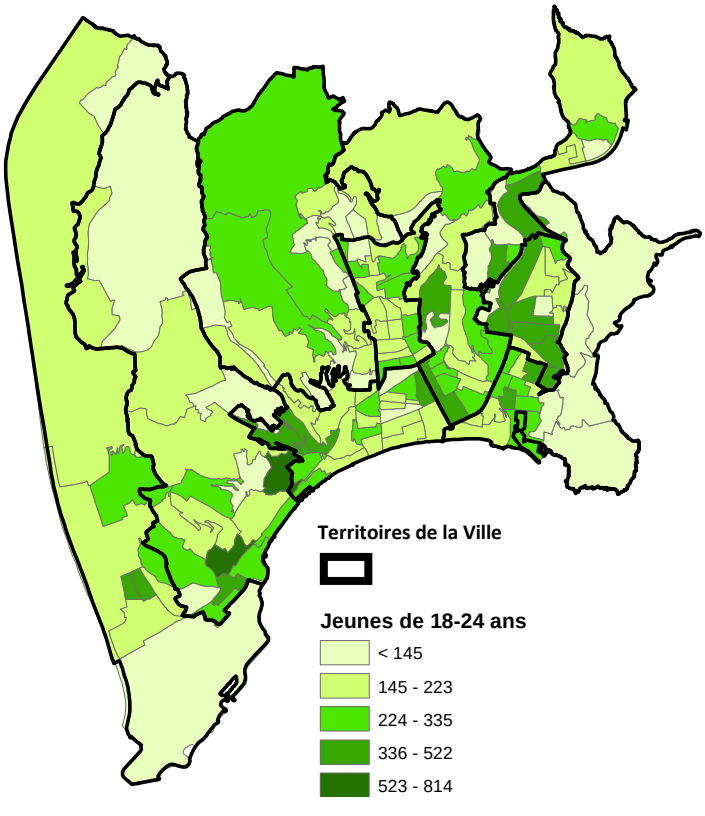

Cartographie 33 :
Taux de scolarisation des 18-24 ans

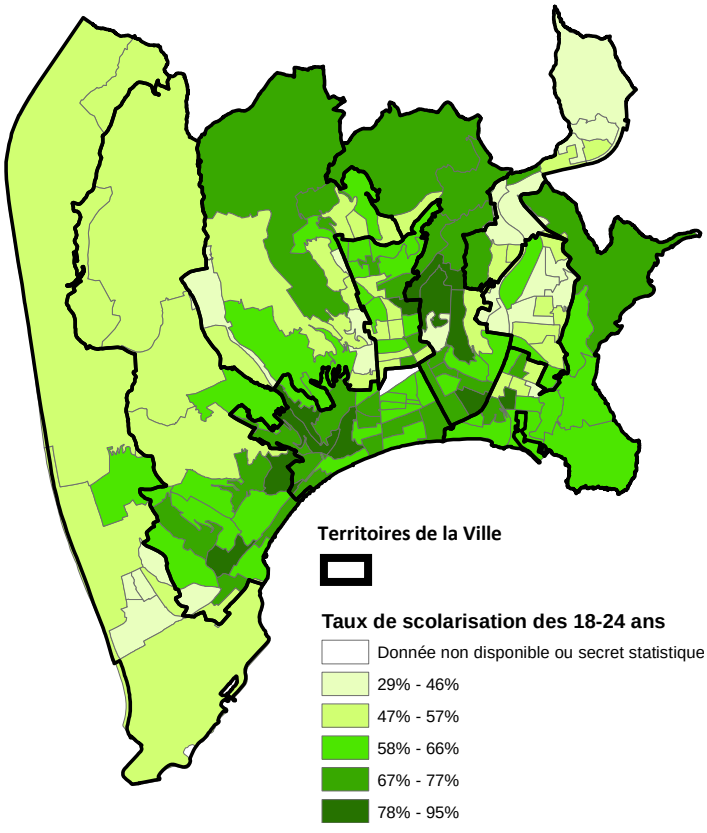

(Source : INSEE 2012 / Traitement CCAS de Nice, cartographie ArcMap)

Une université en plein essor

L'Université Nice Sophia-Antipolis (UNSA) est implantée sur tout le département des Alpes Maritimes. Elle propose 5 grands domaines de formation et différentes structures d'accueil relatives (*voir tableau 13*).

Tableau 13 : Répartition du nombre d'étudiants par type d'établissement

Type d'établissement	Nombre d'étudiants
UFR Droit et Sciences Politiques	3 194
Institut Supérieur d'Economie et Management (ISEM)	3 194
Institut du Droit, de la Paix et du Développement (IDPD)	2 530
Institut d'Administration des Entreprises (IAE)	190
UFR Lettres, Arts et Sciences Humaines	1 162
UFR Espaces et Cultures	6 257
UFR Sciences	319
Polytech Nice Sophia	3 575
UFR Médecine	1 311
UFR Odontologie	3 302
IUT	346
UFR STAPS	2 621
ESPE/IUFM	1 273
ASURE FORMATION	1 168

(Source : Université Nice Sophia Antipolis/ Chiffres clés 2015)

Pour la rentrée 2014-2015, on comptabilisé 27 484 étudiants inscrits à l'UNSA, dont 19 302 inscrits en cursus Licence – Master – Doctorat (LMD), soit un peu plus de 70 % des inscrits répartis comme suit (*source : Université Nice Sophia Antipolis 2015*) :

- 11 494 inscrits en Licence et 674 inscrits en Licence Professionnelle.
- 5 855 inscrits en Master.
- 1 279 inscrits en Doctorat.

Les autres étudiants sont 2 114 inscrits en Diplôme Universitaire de Technologie (DUT), 1 125 inscrits en formation d'ingénieur et 3 319 inscrits en formation médicale et odontologique.

Ces 8 dernières années le nombre d'étudiants a augmenté à Nice de près de 3 000 personnes (*source : www.education.gouv.fr, les Etudiants, repères et références statistiques, Edition 2007*). Afin de dynamiser et améliorer la vie étudiante, 4 grands projets ont été initiés et/ou soutenus par la Ville de Nice pour faire face à l'augmentation de ces besoins.

Ainsi, la Ville de Nice a posé la première pierre de la future « Maison de l'Etudiant Olivier Chesneau », en juin 2015. Cette structure, livrée à la rentrée universitaire 2016-2017, comprendra un guichet unique d'information et de services.
Cette opération permettra d'accompagner l'Université Nice Sophia Antipolis dans sa volonté de développer ses relations avec les autres universités et les organismes de recherche. Elle s'accompagnera d'une dimension sociale en répondant aussi à la demande de logements pour les étudiants de Nice. Les bâtiments, situés sur un terrain de la Ville de Nice, pourront accueillir la construction de 196 logements étudiants, d'une structure d'accueil et d'hébergement pour enseignants-chercheurs, chercheurs et doctorants, appelée « faculty-club » et d'une maison multiservices de l'étudiant (*source : académie de Nice, projet 2015-2019*).

A la même période, la Fédération des Associations et Corporations Etudiantes (FACE) 06, en partenariat avec la Ville de Nice, a mis en place le plan APPARTé, en proposant à la location cinq appartements (dont un ouvert à la colocation) refaits à neuf, de 29 à 45 m², à un prix social, largement inférieur à celui du marché (*source : www.unice.fr, La rentrée étudiante 2015 dans l'académie de Nice*).

De plus, en juin 2015, la Ville de Nice a préempté un espace de 300 m² au cœur d'un quartier en pleine réhabilitation, dans le but d'installer dans ces nouveaux locaux, l'épicerie sociale et solidaire (prix avantageux sur les denrées alimentaires et les produits d'hygiène et d'entretien) AGORAé et les services d'information et d'échanges aux étudiants géré par FACE 06. En 2012, lors du lancement de l'initiative 30 étudiants ont été bénéficiaires. En 2014, on dénombre 6 fois plus de bénéficiaires, soit environ 200 étudiants (*source : www.unice.fr, actualités 2015*).

Enfin, il est à noter qu'en 2016, le projet de construction de la résidence internationale Valrose devrait voir le jour en proposant 200 studios. Cette future opération sera réalisée sur un terrain d'une superficie de 12 000 m², propriété de l'Etat (*source : www.unice.fr, La rentrée étudiante 2015 dans l'académie de Nice*).

3) Un Regard sur l'emploi et le logement des jeunes

Emploi-Chômage

Sur la commune de Nice, on recense 11 737 actifs occupés de la tranche d'âge 15-24 ans, soit un taux d'emploi de 26,8 %. Ce taux est de 31,6 % au niveau national (*source : INSEE 2012*).

On retrouve majoritairement ce type de public sur les deux axes "Roquebillière – le Port" et "Saint Sylvestre – Médecin" mais également de manière plus localisée au niveau des grands quartiers de la Madeleine, de Saint Augustin et de Caucade (*voir cartographie 34*).

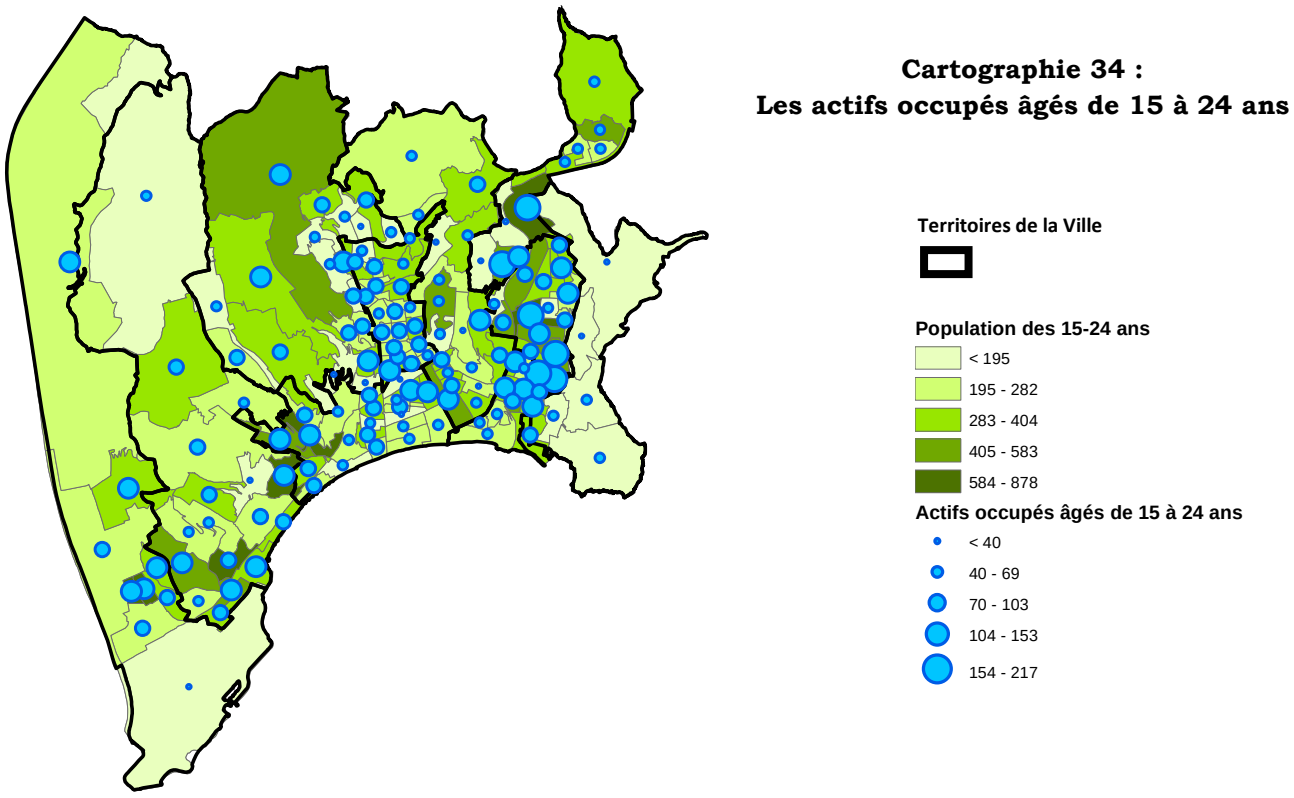

Cartographie 34 :
Les actifs occupés âgés de 15 à 24 ans

(Source : INSEE 2012 / Traitement CCAS de Nice, cartographie ArcMap)

En 2014, en France, le taux de chômage des 15-24 ans, situé à 23,7 %, est relativement important (*source : INSEE, enquêtes emploi 2014*). Sur la commune de Nice, cette proportion est nettement inférieure puisqu'elle s'établit à 11,6 %, soit 4 171 personnes (*source : Pôle Emploi 2014*).

Ceci s'explique en partie par le fait que la commune de Nice, avec 29 % de "hauts niveaux de formation" possède un taux plus élevé que la moyenne nationale (établie à 26 %). En effet, la proportion de jeunes poursuivant leurs études supérieures ne se trouvent pas confrontés au chômage.

Mission locale

La Mission Locale Communautaire compte trois permanences (à Cap d'Ail, la Trinité et Saint André de la Roche) et neuf antennes, implantées au niveau des communes de Cagnes/Mer, Vence, Carros, Saint-Laurent du Var et Nice (qui en totalise 5, à elle seule) (*source : Mission Locale Communautaire, Rapport d'activité 2014*).

Ces 5 structures, se situent au niveau des quartiers "populaires" à forte densité de population à savoir : Saint Augustin, Thiers, Saint Roch, Saint Lambert et l'Ariane (*voir cartographie 35*).

En 2014, près de 8 038 jeunes (dont 3 000 premiers accueils) ont été en contact avec les différentes missions locales de Nice. On constate une certaine stabilité de fréquentation de la structure par rapport à l'année précédente (*source : Mission Locale Communautaire, Rapport d'activité 2014*).

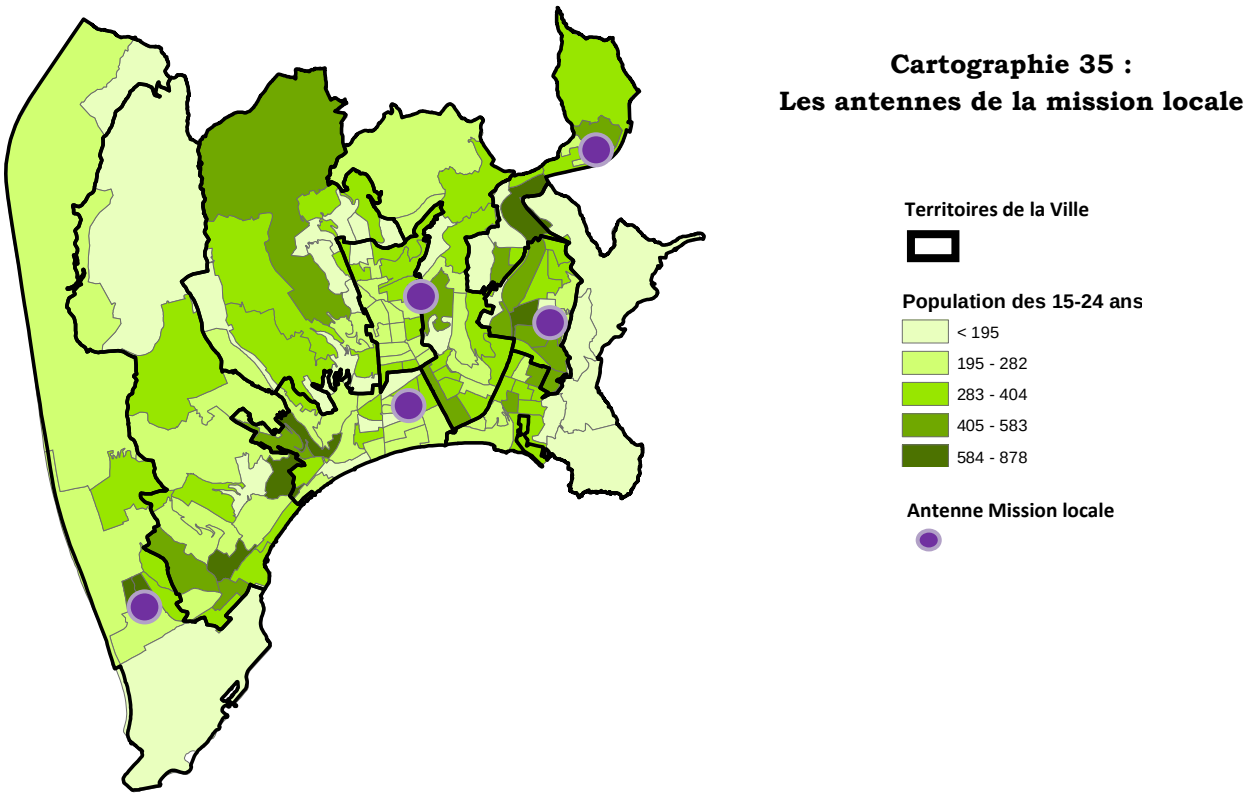

(Sources : INSEE 2012 et www.missionlocalecommunautaire.fr / Traitement CCAS de Nice, cartographie ArcMap)

« Qu'est ce que la mission locale » ?

La mission locale permet d'aider les jeunes de 16 à 25 ans révolus à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion professionnelle et sociale en assurant des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement vers l'emploi durable.

Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) de la Côte d'Azur

Les structures « Information Jeunesse », labélisées par l'état, ambitionne d'accompagner les jeunes dans leur prise d'autonomie. Les Points d'Information Jeunesse (PIJ) et les Bureaux d'Information Jeunesse (BIJ), maillent le territoire régional.

Les CRIJ, outre leur mission d'accueil et d'information, ont une fonction complémentaire documentaire et sont également des centres de ressources qui assurent le développement et l'animation de leurs réseaux respectifs régionaux et départementaux.

Le CRIJ Côte d'Azur a développé un réseau de près de 50 structures dans les Alpes-Maritimes et le Var afin de porter l'information au plus près de chacun. L'objectif de cette mission de service public, définie et garantie par l'État, et de découvrir les métiers, connaître les débouchés, trouver un stage, construire un projet professionnel, accéder à la formation, préparer un séjour à l'étranger, bénéficier d'aides à la recherche d'emploi et au logement, connaître ses droits,…

L'accès à l'information est accessible gratuitement, de manière anonyme, à tous les publics jeunes (collégiens, lycéens, étudiants, salariés, demandeurs d'emploi…), mais aussi à leurs parents, aux enseignants et aux travailleurs sociaux (*source : http://www.ijca.fr*).

« Charte de l'information jeunesse »

L'information jeunesse est une mission de service public, définie et garantie par l'Etat. Les structures qui en assurent la mission sont soumises aux règles déontologiques suivantes :

- L'information est accessible de manière égale à tous les jeunes, au plus près de leurs conditions de vie.
- L'information répond en priorité aux besoins et aux demandes directes des jeunes qui sont accueillis dans un souci de disponibilité et de respect de leur identité.
- L'information des jeunes traite de tous les sujets qui les intéressent ou les concernent dans leur vie quotidienne et l'exercice de leurs droits, notamment : enseignement, formation professionnelle et permanente, emploi, vie pratique, transports, santé, culture, sports, loisirs, vacances,…
- L'information est complète, impartiale, exacte, pratique et actualisée.
- L'information utilise les technologies de l'information et de la communication, notamment afin de promouvoir l'accès des jeunes à de nouvelles formes d'expression culturelle et citoyenne.
- L'accueil est gratuit, personnalisé et modulé selon la demande, de la mise à disposition d'auto documentation à l'entretien plus adapté à une relation de conseil, d'aide à la démarche et à une approche globale des projets ou du parcours individuel du jeune.
- L'information respecte le secret professionnel et l'anonymat du jeune.
- L'accueil et l'information sont assurés par des professionnels qualifiés.

Logement

La majorité des jeunes âgés entre 15 et 24 ans résident au domicile parental. Cette tendance est observable sur les différents échelons territoriaux (national, régional ou départemental).

Néanmoins, sur la commune de Nice, 6 706 jeunes âgés de 15 à 24 ans vivent seuls, soit environ 15 % de la population de cette tranche d'âge (ce taux est de 11,4 % au niveau national). Ils se situent principalement au niveau du littoral ainsi que sur les deux axes "Saint Roch – Le Port" et "Saint Sylvestre – Rue de France" et de manière plus sporadique au niveau des 3 grands quartiers de Pasteur, de Roquebillière et de Fabron (*voir cartographie 36*).

Cette localisation s'explique en partie par la présence de résidences universitaires au sein des quartiers comportant un nombre important de jeunes de cette tranche d'âge, vivant seuls. On comptabilise sur la commune de Nice, 8 établissements de ce type, d'une capacité totale de 2 808 logements, gérés par le Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) auxquelles se rajoutent les résidences étudiantes privées ainsi que les logements de particuliers (*source : www.crous-nice.fr, 2015*).

Cartographie 36 :
Les jeunes de 15 à 24 ans vivant seuls

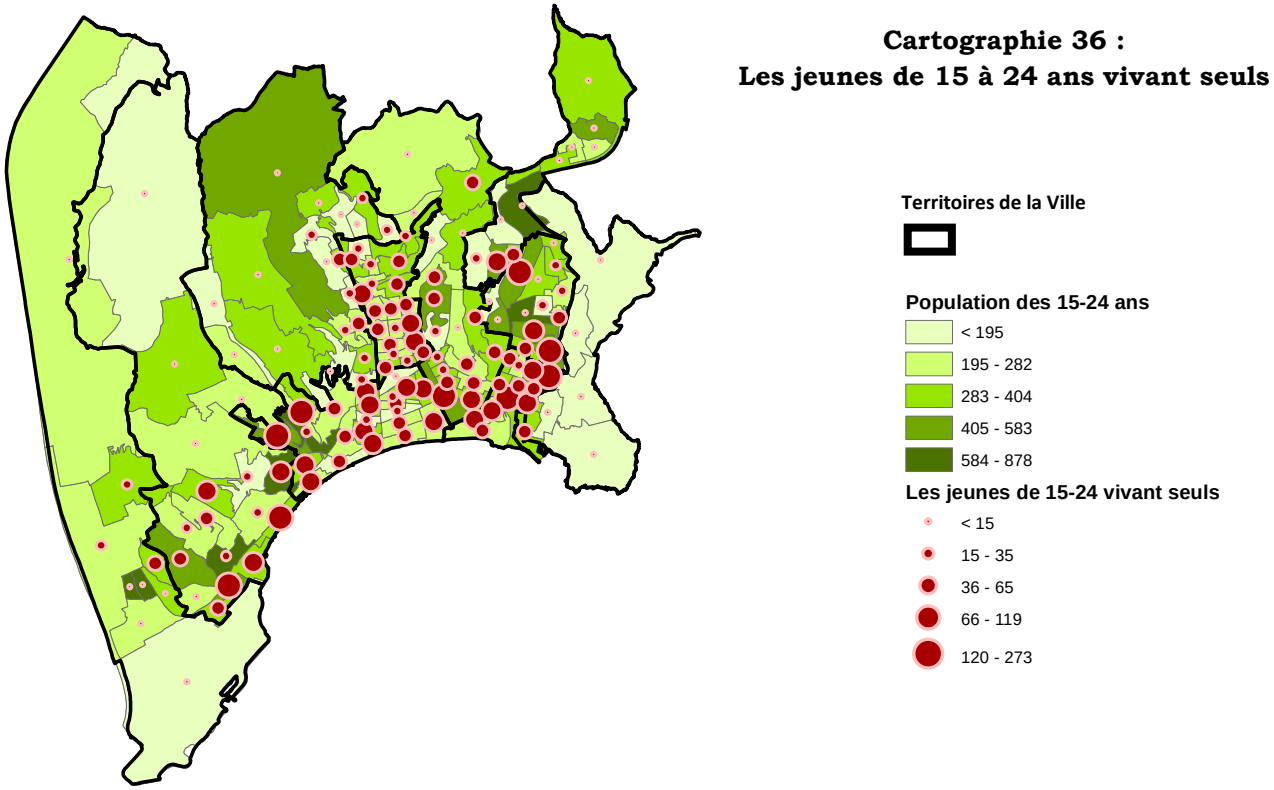

(Source : INSEE 2012 / Traitement CCAS de Nice, cartographie ArcMap)

III/ Les dispositifs de loisirs

Les Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH)

La Ville de Nice propose aux familles résidant à Nice 23 ALSH dont 9 concernant exclusivement les maternelles, ainsi que 16 ALSH associatifs partenaires du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) 2013 (*voir cartographie 37*). Ces structures reçoivent les enfants et jeunes de 2 ans et demi à 17 ans en accueil régulier (les mercredis) ou occasionnel (les vacances scolaires). Il est à noter que certaines structures ouvrent uniquement lors des vacances scolaires.

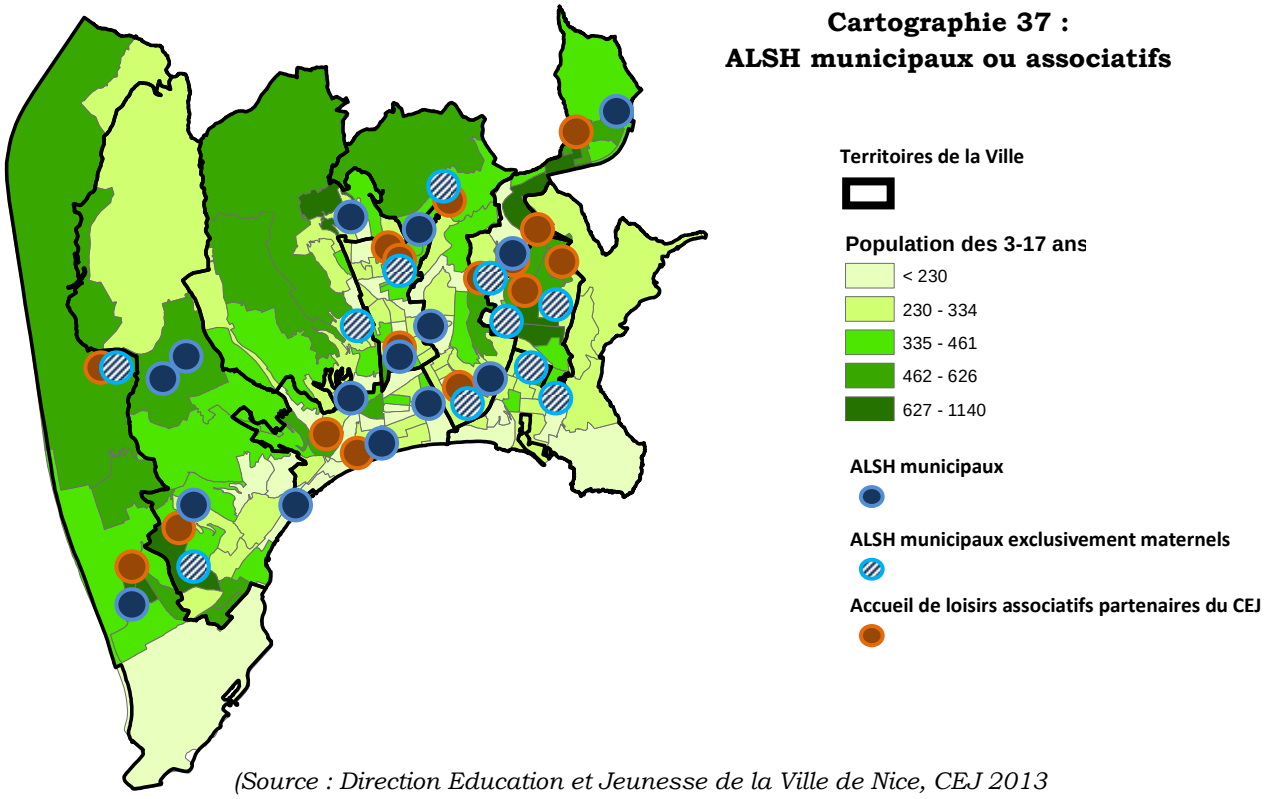

(Source : Direction Education et Jeunesse de la Ville de Nice, CEJ 2013
Traitement CCAS de Nice, cartographie ArcMap)

Tout en restant dans un cadre ludique et en tenant compte de l'âge et des rythmes de chacun, les animations proposées visent à (*source : Direction Education et Jeunesse de la Ville de Nice, CEJ 2013*) :

- Favoriser l'acquisition progressive de l'autonomie.
- Développer l'accessibilité à des animations et des loisirs socioéducatifs.
- Favoriser la participation et l'implication de l'enfant et du jeune.
- Favoriser la découverte de soi et des autres au travers de la vie en collectivité.
- Développer chez les jeunes le sentiment d'appartenance à leur environnement social en tant qu' « acteur citoyen ».

Sur les 10 937 places existantes au 31 décembre 2013, 14 626 jeunes ont été accueillis dans l'ensemble des accueils de loisirs municipaux situés sur le territoire de la ville de Nice ou auprès des associations partenaires du CEJ.

Pour information, sur la totalité des places d'accueil existantes sur le territoire, 6 393 places sont gérées par la Ville de Nice, soit près de 58 % (*voir tableau 14*).

Tableau 14 : Nombre de places d'ALSH par territoire et selon les périodes scolaires

	Mercredis		Petites vacances scolaires		Grandes vacances scolaires	
	Municipal	Associatif	Municipal	Associatif	Municipal	Associatif
Territoire 1 Plaine du Var	84	90	90	120	120	200
Territoire 2 Ouest littoral et Coteaux	328	60	530	50	720	120
Territoire 3 Collines Niçoises	68	0	130	0	360	120
Territoire 4 Centre Ouest	204	72	320	60	436	200
Territoire 5 Centre Nord	276	132	310	120	360	140
Territoire 6 Centre Est Trois Collines	192	80	270	210	120	240
Territoire 7 Rives du Paillon	128	380	180	380	96	380
Territoire 8 Cœur de Paillon	116	100	160	180	168	180
Territoire 9 Est Littoral	104	160	135	370	388	400
TOTAL	**1 500**	**1 074**	**2 125**	**1 490**	**2 768**	**1 980**

(Source : Direction Education et Jeunesse de la Ville de Nice, CEJ 2013)

Globalement, les besoins théoriques sont satisfaits sur l'ensemble des 9 territoires à l'exception du territoire « Collines Niçoises » où l'offre pourrait être développée afin de répondre aux besoins des familles (les mercredis et les petites vacances).

Dans une moindre proportion, on note également des besoins sur le territoire « Cœur du Paillon » (les mercredis, petites vacances et surtout lors des périodes de grandes vacances).

IV/ Les dispositifs d'aide et d'accompagnement

1) Une répartition adaptée des structures de Protection Maternelle Infantile (PMI) sur la ville de Nice

En 2014, dans les Alpes Maritimes, 25 043 usagers ont fréquenté les 39 centres de PMI et de planification ayant permis 5 621 examens prénataux et 1 106 entretiens prénataux précoces. De plus, 1 463 visites à domicile des sages-femmes et 7 932 des puéricultrices ont été réalisés sur l'ensemble du département (*source : Conseil Départemental, rapport d'activité 2014*).

La commune de Nice, qui regroupe près d'un quart du dispositif départemental, compte 10 centres ou antennes de PMI répartis sur l'ensemble du territoire (*source : www.departement06.fr/enfance*), notamment au niveau des quartiers les plus populaires. Cette localisation permet d'être au plus près du public potentiellement concerné (*voir cartographie 38*).

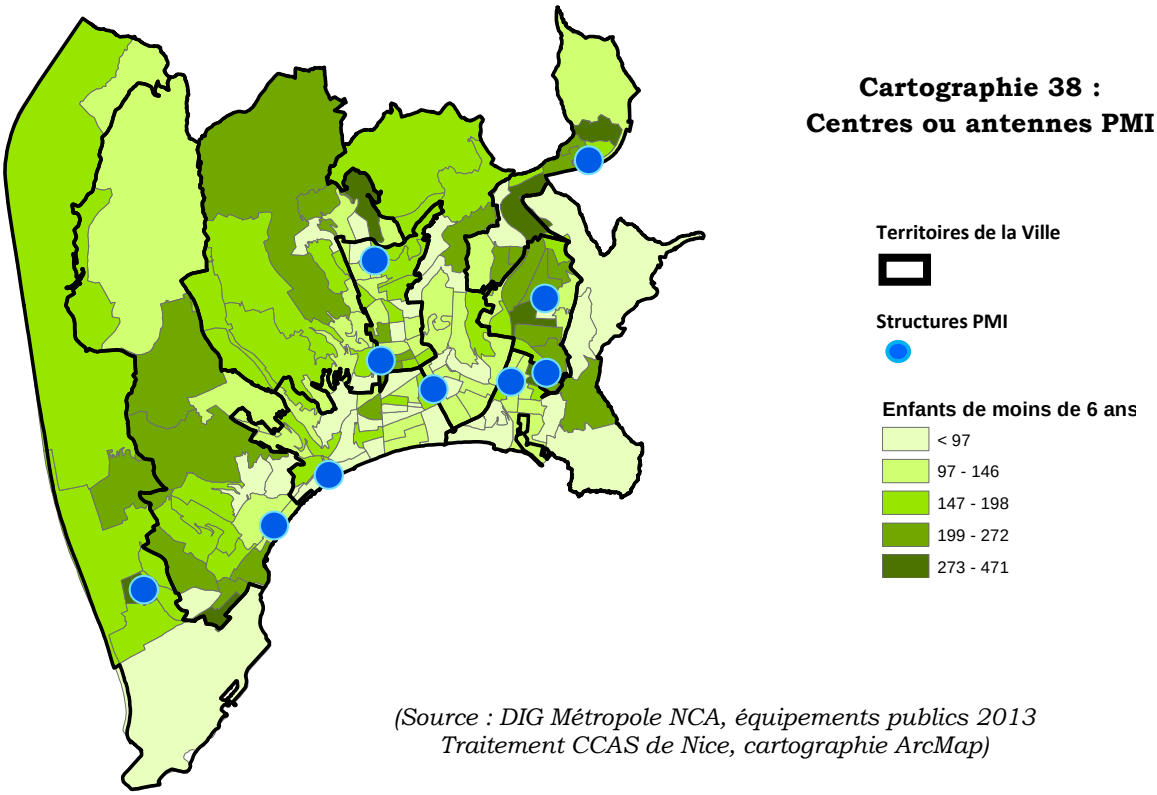

(Source : DIG Métropole NCA, équipements publics 2013
Traitement CCAS de Nice, cartographie ArcMap)

« Définition : PMI »

La PMI est un service du Département qui organise des consultations et des actions de prévention médico-sociale en faveur des femmes enceintes et des enfants de moins de 6 ans et qui joue également un rôle essentiel en matière d'accueil des jeunes enfants (instruction des demandes d'agrément des assistantes maternelles, réalisation d'actions de formation,...).

2) Les actions solidaires de la Ville de Nice

Dès 2008, la Ville de Nice a mis en place une allocation compensatrice municipale dont le montant varie en fonction des revenus du ménage, pour les familles en attente d'une place dans les EAJE.

Elle propose également, en partenariat avec différentes institutions, des places prioritaires sur la liste d'attente municipale au bénéfice des parents inscrits dans un parcours d'insertion professionnelle. L'accueil des enfants, issus de familles monoparentales et se trouvant dans l'urgence, est également facilité.

Enfin, la commune a créé 3 pôles Petite Enfance et Familles, véritables guichets uniques, qui permettent également de rapprocher les familles des professionnels de la petite enfance afin de les accompagner dans leur rôle parental.

3) Des mesures d'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) concentrées sur la commune de Nice

En 2014, au niveau des Alpes Maritimes, 1 358 enfants ont été placés dans le cadre de l'ASE (779 enfants en établissement et 579 enfants en famille d'accueil) et 933 mesures d'assistance éducative et administrative ont été prises au sein des deux dispositifs ; Actions Educatives à Domicile (AED) et Actions Educatives en Milieu Ouvert (AEMO).

Cette même année, à Nice, 804 enfants ont été placés au niveau de l'ASE (familles ou établissements), soit 59 % de l'ensemble des décisions départementales. De plus, on recense 680 mesures éducatives et administratives, soit près de 73 % de la totalité des mesures départementales (*voir tableau 15*).
Il convient de noter qu'en 2012, la population de jeunes de moins de 18 ans s'établit à Nice à 63 796 et qu'elle est de 207 456 au niveau du département.

Tableau 15 : Répartition des mesures prises dans le cadre de l'ASE

Mesures ASE	Placements (familles d'accueil ou établissements)	Mesures d'assistance (éducatives et administratives)
Département des Alpes Maritimes	1 358	933
Commune de Nice	804	680

(*source : Conseil Départemental, rapport d'activité 2014*)

« Définition : ASE »

La protection de l'enfance a pour but de prévenir les difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives, de les accompagner et d'assurer, le cas échéant, une prise en charge partielle ou totale des mineurs. Ces interventions peuvent également être destinées à des majeurs de moins de 21 ans connaissant des difficultés susceptibles de compromettre gravement leur équilibre.

Une prise en compte du manque de places d'accueil des jeunes enfants

Comme la majorité des grandes villes de France (plus de 200 000 habitants) la commune de Nice se trouve confrontée à un manque de places d'accueil des jeunes enfants.

Ce besoin est renforcé par les grands projets d'aménagement à venir (principalement celui de l'Eco Vallée) qui engendreront une augmentation de la demande d'accueil.

Au regard des besoins identifiés dans le cadre du « Contrat Enfance Jeunesse 2014-2017 » de la Ville de Nice, de nombreux projets ont été planifiés sur la période 2014-2019 pour augmenter le nombre de places d'accueil (200 places à l'Ouest, au Centre Nord 145 et à l'Est 120 places supplémentaires) (*source : Direction de la Petite Enfance de la Ville, 2014*).
Ainsi, au 1er décembre 2015 on comptabilise 59 structures (54 en 2014) pour une capacité d'accueil de 3 125 places (en augmentation de 21 % par rapport à 2014).

Un taux élevé de jeunes poursuivant des études supérieures

Quel que soit la tranche d'âge des jeunes (6-17 ans ou 18-24 ans) on constate que la commune de Nice possède des taux de scolarisation supérieurs à la moyenne nationale.

Ce constat est encore plus marqué concernant les jeunes majeurs qui pour 61 % d'entre eux sont scolarisés (49 % au niveau national).

Ceci a une double incidence : d'une part, les jeunes niçois de cette tranche d'âge ne sont pas touchés par le chômage durant leurs études. D'autre part, s'orientant vers des niveaux d'étude élevés, ils devraient également être moins impactés par le chômage lorsqu'ils entreront dans la vie active.

Ménages - Familles

I/ Typologie des ménages et familles

Graphique 11 : Etat matrimonial des personnes de 15 ans ou plus sur la commune de Nice

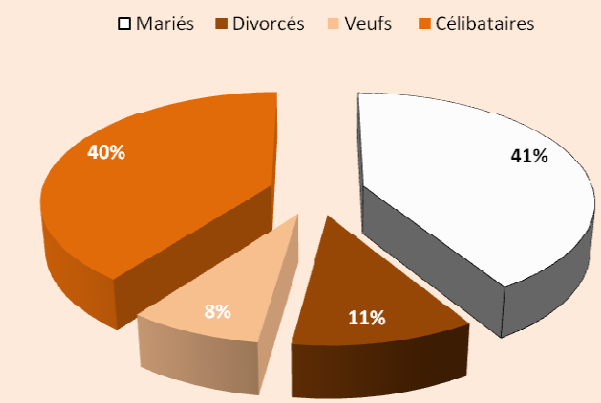

(Source : INSEE 2012)

La proportion de personnes de 15 ans ou plus, mariées ou célibataires, est quasi identique. Ces deux types de profil représentent 80 % des situations matrimoniales sur la commune de Nice (*voir graphique 11*).

Au niveau national, la tendance est de 46 % pour les personnes mariées, 38 % pour les célibataires, 8% pour les veufs et 8 % également pour les divorcés.

Graphique 12 : Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle sur la commune de Nice

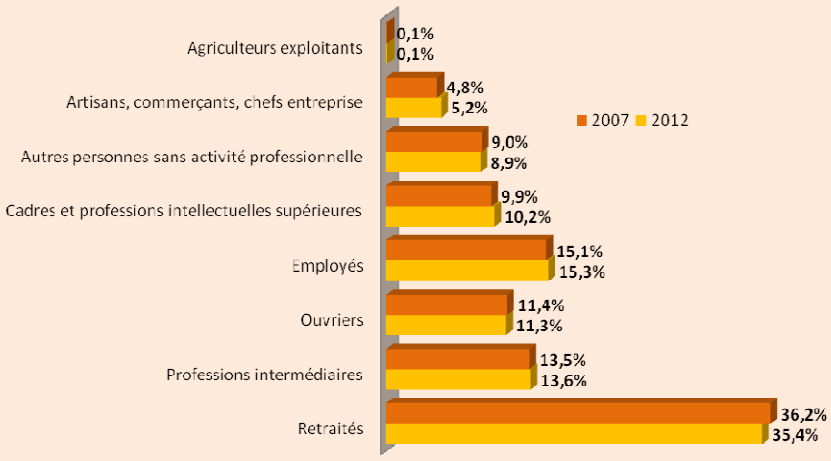

(Source : INSEE 2012)

Entre 2007 et 2012, la proportion de ménages de chaque catégorie socioprofessionnelle est relativement stable. La part des retraités représente quant à elle, un peu plus d'un tiers de l'ensemble des ménages (*voir graphique 12*).

Cette tendance est relativement similaire à celle observée au niveau national.

« Qu'est-ce qu'un ménage ? »

Un ménage, au sens du recensement de la population, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne.

II/ Structures des ménages et familles

1) Des ménages de taille comparable à la moyenne nationale

En France, la taille moyenne des ménages a diminué au cours des quarante dernières années. Elle est passée de 3,1 personnes en 1968 à 2,3 personnes en 2012 (*source : INSEE 2012*). Cette tendance peut s'expliquer par plusieurs phénomènes :

- l'allongement de la durée de vie
- la diminution du nombre de naissance
- l'évolution de la structuration des couples (formation plus tardive et augmentation du nombre de séparations).

En 2012, on dénombre 166 920 ménages sur la commune de Nice. La taille moyenne des ménages est d'environ 2 personnes, légèrement inférieure à la moyenne nationale qui se situe à 2,3 personnes, mais supérieure à la moyenne des autres grandes villes de France (de plus de 200 000 habitants) qui s'élève à 1,9 (*voir graphique 13*).

Graphique 13 : Comparatif de la taille moyenne des familles ménages des grandes villes de France

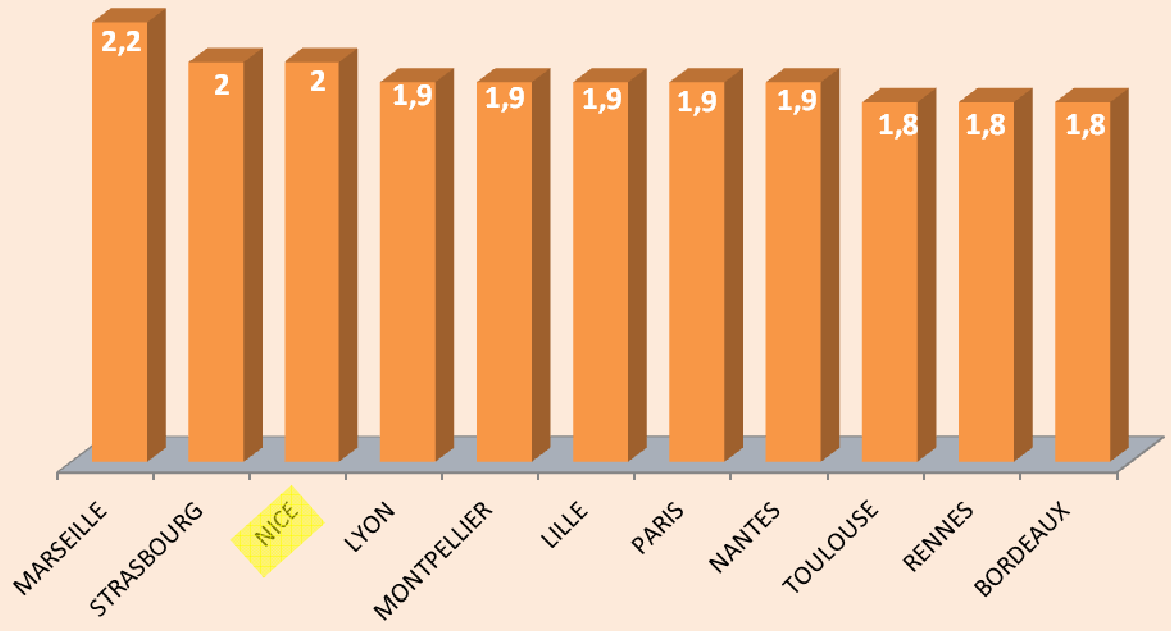

(Source : INSEE 2012 / Traitement CCAS de Nice)

2) Des ménages sans enfant répartis de manière assez homogène sur la commune

Au niveau national, les ménages constitués d'une personne seule sont majoritairement composés d'une femme (58 % pour les femmes et 42 % pour les hommes).
Au niveau de la commune de Nice, on retrouve cette même tendance (61 % pour les femmes et 39 % pour les hommes). Ces ménages se situent principalement sur le littoral et au niveau des 2 axes "Saint Maurice – Rue de France" et "Pasteur – Le Port" (*voir cartographie 39*).

Les ménages constitués de couples sans enfant se trouvent essentiellement au Nord, Centre-Ouest et Sud-Est de la commune (*voir cartographie 40*).

On retrouve ces deux types de structures familiales (personnes seules ou couples sans enfant) conjointement au niveau des grands quartiers de Fabron, Caucade, Saint Maurice, Rimiez, et Mont Boron (*voir cartographies 39 et 40*).

Cartographie 39 :
Ménages composés d'une personne seule

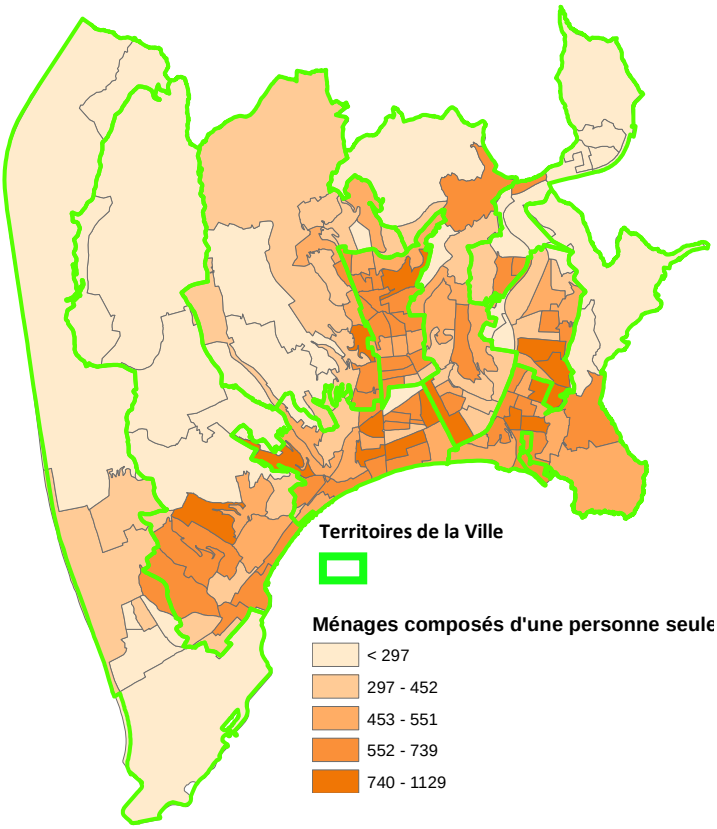

Cartographie 40 :
Ménages composés d'un couple sans enfant

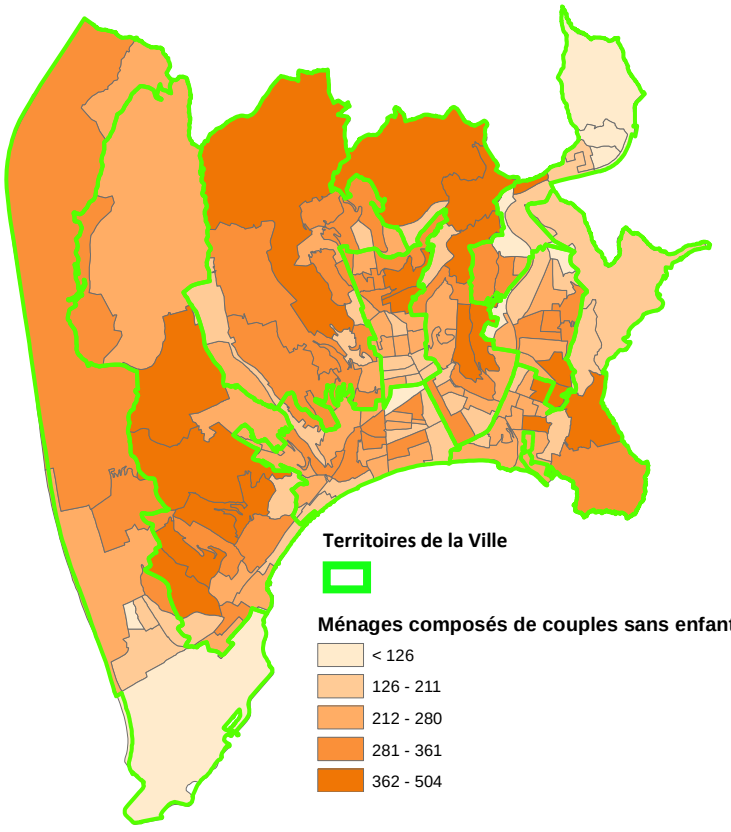

(Source : INSEE 2012 / Traitement CCAS de Nice, cartographie ArcMap)

3) Des familles avec enfants majoritairement composées d'un seul enfant

Au niveau national, 43 % des familles avec enfants sont constituées d'un seul enfant. Le taux est de 39 % pour celles qui sont composées de deux enfants et s'établit à 18 % concernant les familles de trois enfants ou plus (*source : INSEE 2012*).

Sur la commune de Nice les taux se situent légèrement en dessous de la moyenne nationale (35 % pour les familles de deux enfants et 15 % pour les familles de trois enfants ou plus) à l'exception des familles avec un enfant qui représentent 50 % de l'ensemble des familles avec enfants (*voir graphique 14*).

Graphique 14 : Répartition des familles selon le nombre d'enfants (commune de Nice)

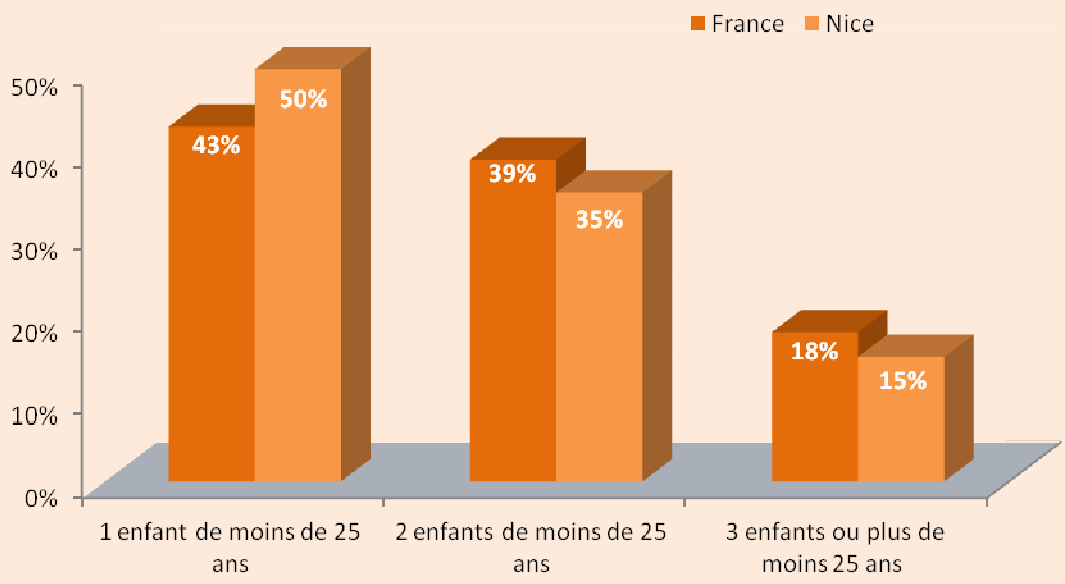

(Source : INSEE 2012)

« Qu'entend-on par famille ? »

Une famille est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée :

- soit d'un couple vivant au sein du ménage, avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage.

- soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale).

Pour qu'une personne soit enfant d'une famille, elle doit être célibataire et ne pas avoir de conjoint ou d'enfant faisant partie du même ménage.

Géographiquement, les familles composées au maximum de deux enfants se situent sur les 2 axes formés des 4 grands quartiers "Saint Sylvestre – Rue de France" et "Pasteur – Le Port" et de manière plus localisée au niveau des grands quartiers de Caucade, Saint-Augustin, Pessicart Saint Pancrace et Saint Pierre de Féric (*voir cartographie 41*).

Les familles composées de trois enfants ou plus sont majoritairement localisées sur l'axe constitué des 2 grands quartiers "Ariane – Saint Roch" et de manière plus ciblée au sein des grands quartiers de Vernier, Thiers et Saint Augustin (*voir cartographie 42*).

Cartographie 41 :
Familles avec 1 ou 2 enfants

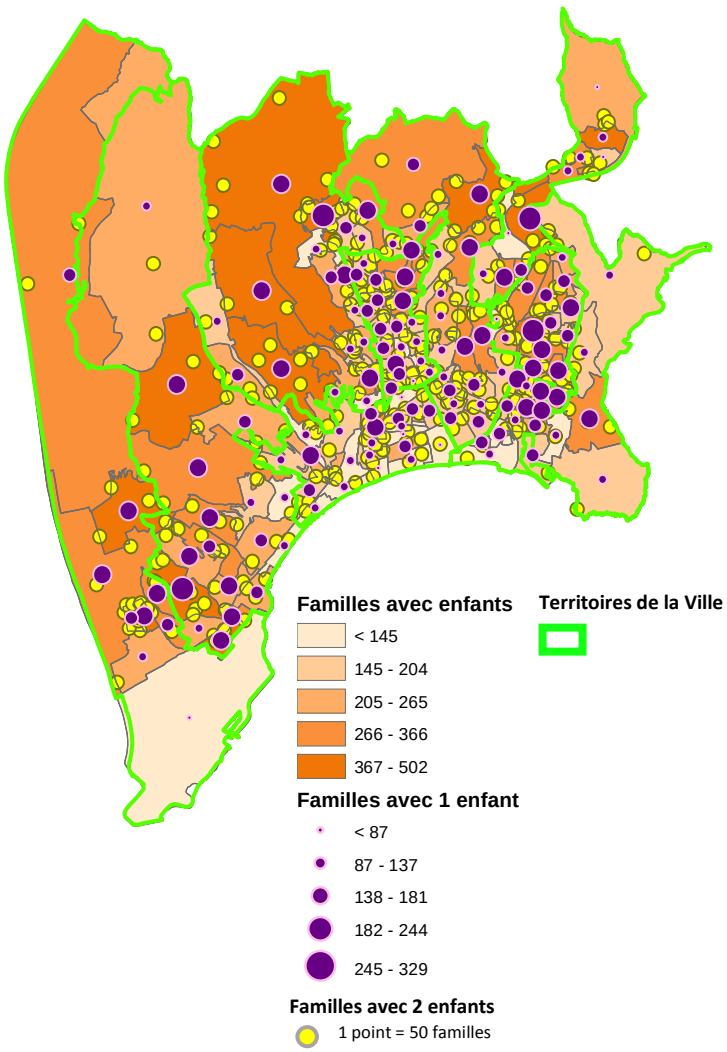

Cartographie 42 :
Familles avec 3 enfants ou plus

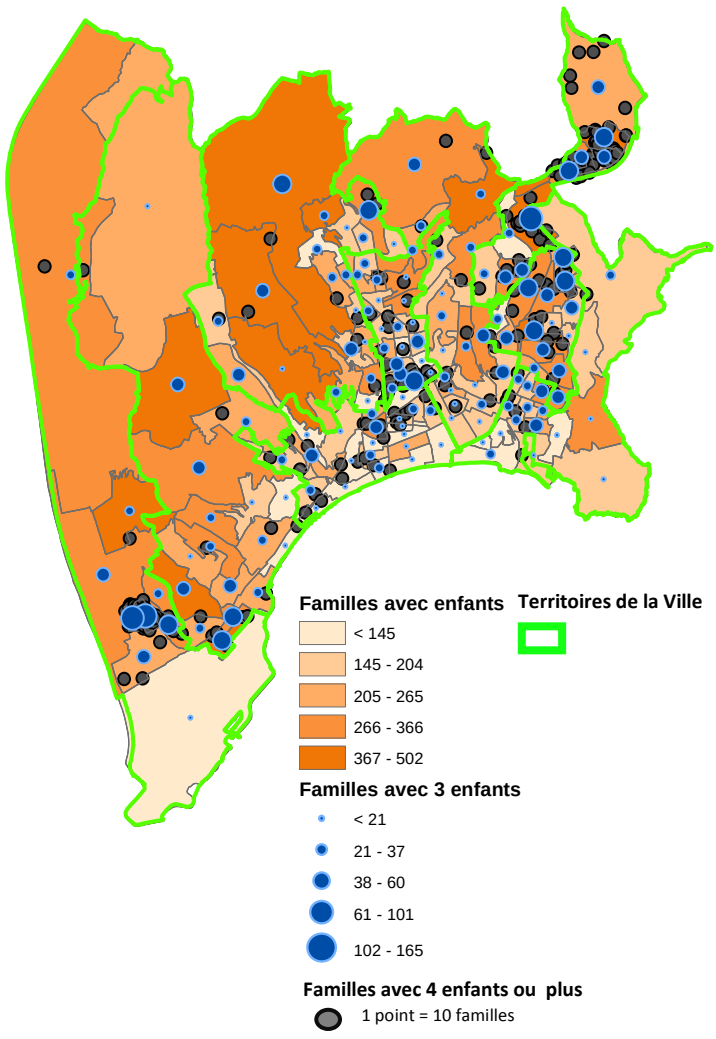

(Source : INSEE 2012 / Traitement CCAS de Nice, cartographie ArcMap)

4) Une part importante de familles monoparentales

En France, près d'une famille sur sept est monoparentale et dans 83 % des cas il s'agit d'une mère seule avec enfant(s). L'ancienneté moyenne de ces familles est de 5,5 ans et les parents non diplômés connaissent plus longtemps ce type de situation (*source : INSEE 2012*).
En 1962, la majorité des familles monoparentales l'étaient du fait du veuvage (55 %). De nos jours, la principale cause de progression de la monoparentalité est la conséquence directe de l'augmentation du nombre de séparations.

En 2012, sur la commune de Nice, la proportion de familles monoparentales, est similaire à celle de la moyenne nationale avec un taux d'environ 20 %. Entre 2007 et 2012, on constate une certaine stabilité du nombre de familles monoparentales sur la ville.

Ces familles se situent principalement au niveau de l'axe composé des 2 grands quartiers "Roquebillière – Le Port" et de manière plus sporadique sur le grand quartier de Saint Maurice et les quartiers de Las Planas, de la Vallière, des Sagnes, des Moulins, de Saint Pierre de Féric et de Caucade (*voir cartographie 43*).

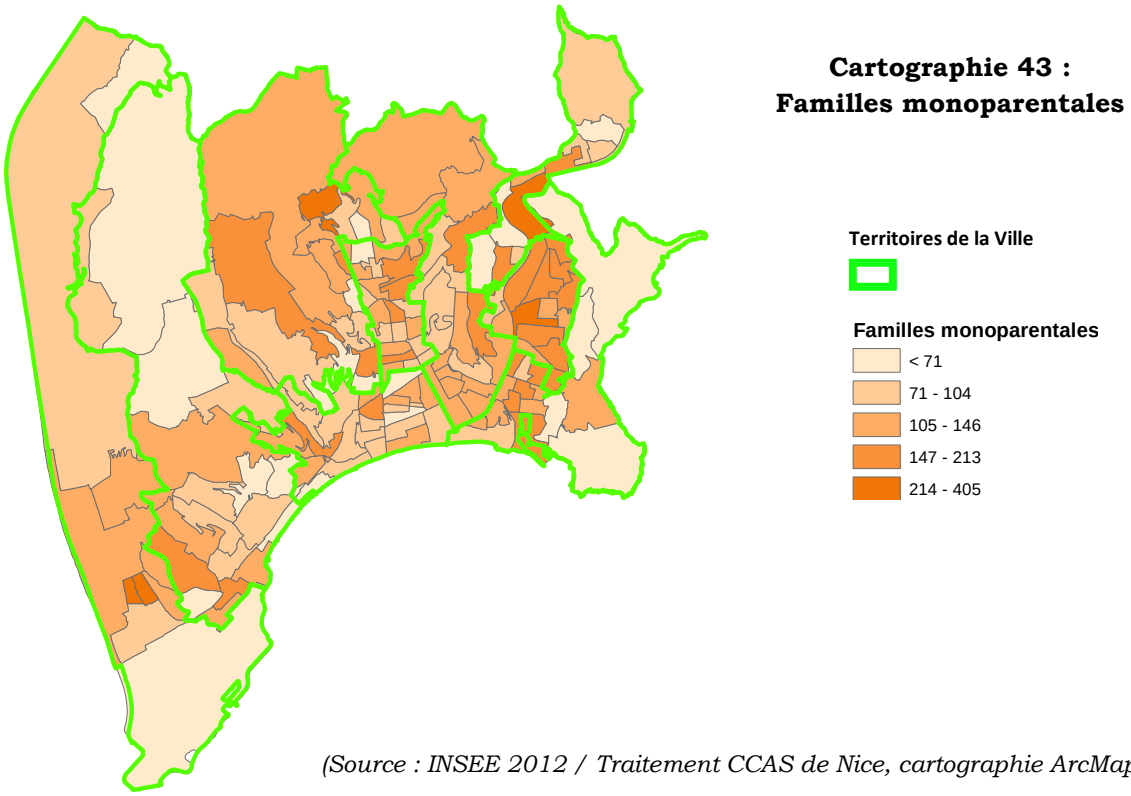

Cartographie 43 : Familles monoparentales

(Source : INSEE 2012 / Traitement CCAS de Nice, cartographie ArcMap)

« Qu'est-ce que la monoparentalité ? »

Une famille monoparentale est formée d'un parent habitant sans conjoint avec son ou ses enfant(s) dans la même résidence principale.

III/ Revenus des ménages

1) Un peu plus d'un ménage sur deux imposés

En 2012, en France, selon l'administration fiscale, on comptabilise environ 26,5 millions de foyers fiscaux dont près de 64 % payent l'impôt sur le revenu (*source : INSEE – DGFIP, 2012*). Cependant, avec la réforme de l'impôt, un certain nombre de ménages, jusqu'ici imposés, pourraient en être exonéré.

Au niveau de la région PACA, pour cette même période, la proportion de ménages imposés s'élève à 63 %. Ce chiffre est de 65,7 % au niveau du département des Alpes Maritimes (*source : INSEE 2012*).

Sur la commune de Nice, en 2012, on recense 171 329 ménages fiscaux dont 61,4 % sont imposés. Ce chiffre est légèrement inférieur à la moyenne nationale, régionale et départementale (*source : INSEE 2012*).

Au regard des autres grandes villes de France (de plus de 200 000 habitants), Nice se situe à la 5ème place des ménages les moins imposés (*voir graphique 15*).

Graphique 15 : Comparatif de la part des ménages fiscaux imposés

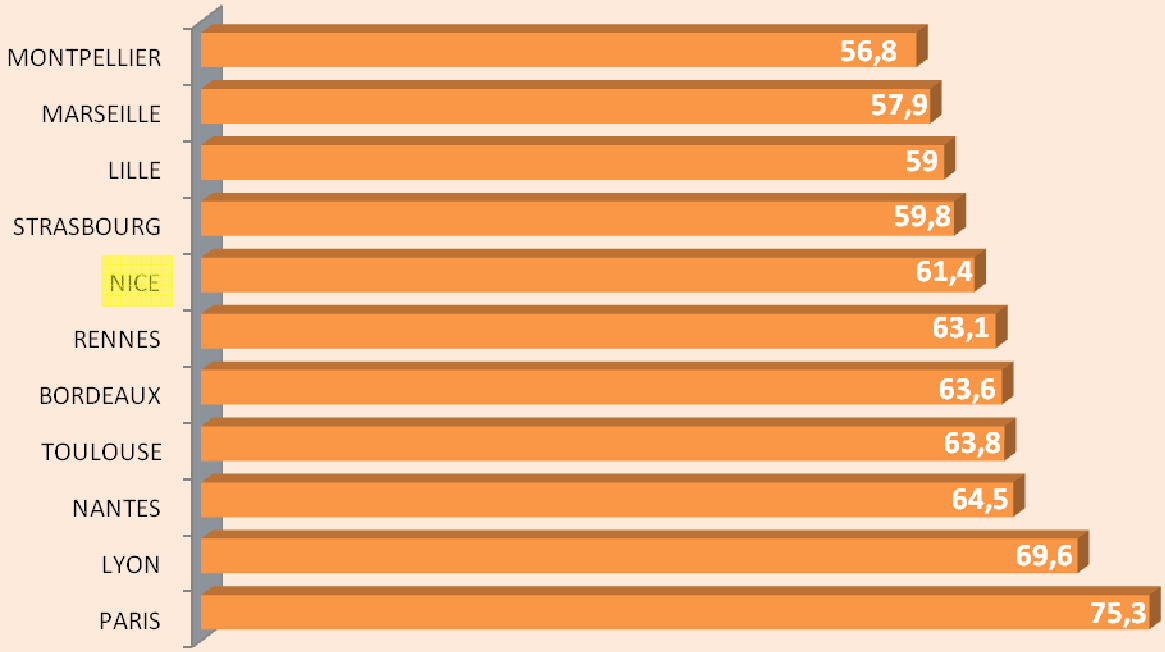

(Source : INSEE 2012 / Traitement CCAS de Nice)

La plus forte proportion de ménages imposés se situe sur les 4 axes "Crémat Saint Roman – Caucade", "Pessicart Saint Pancrace – Saint Pierre de Féric", "Gairaut – Cimiez" et "Vinaigrier – Mont Boron". A contrario, les grands quartiers de l'Ariane, Roquebillière, Saint Augustin et Saint Isidore Lingostière possèdent le taux le plus faible (*voir cartographie 44*). Pour ce dernier grand quartier, la présence de 3 résidences sociales (composées de 1 013 logements accueillant des hommes seuls) a une réelle influence et explique en partie cette situation.

On constate une forte proportion des salaires dans les revenus imposés sur les 2 axes "Ariane – Vieille Ville" et "Saint Sylvestre – Vernier" ainsi qu'au niveau des quartiers de Sainte Marguerite et Saint Augustin (*voir cartographie 45*).
Il est à noter que certains grands quartiers (Vinaigrier, Mont Boron, Gairaut, Rimiez) possèdent un taux d'imposition élevé et que la part des salaires dans les revenus imposés y est faible. Ceci signifie par conséquent, que ces ménages possèdent des sources de revenus diversifiées tels que ; revenus du patrimoine (capitaux mobiliers, produits de placement,…) et/ou revenus fonciers.

Cartographie 44 :
Part des ménages imposés

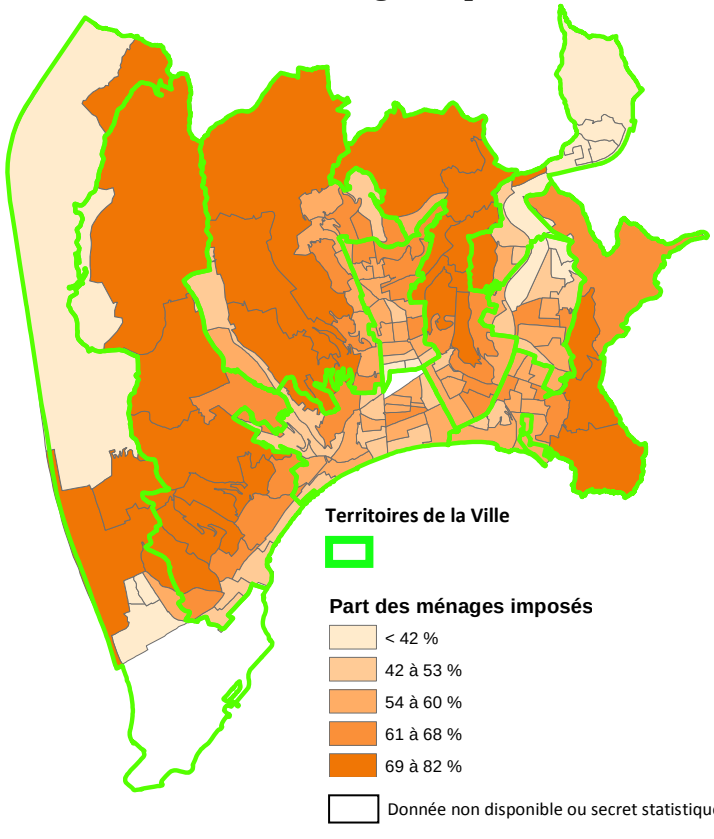

Cartographie 45 :
Part traitements/salaires des ménages imposés

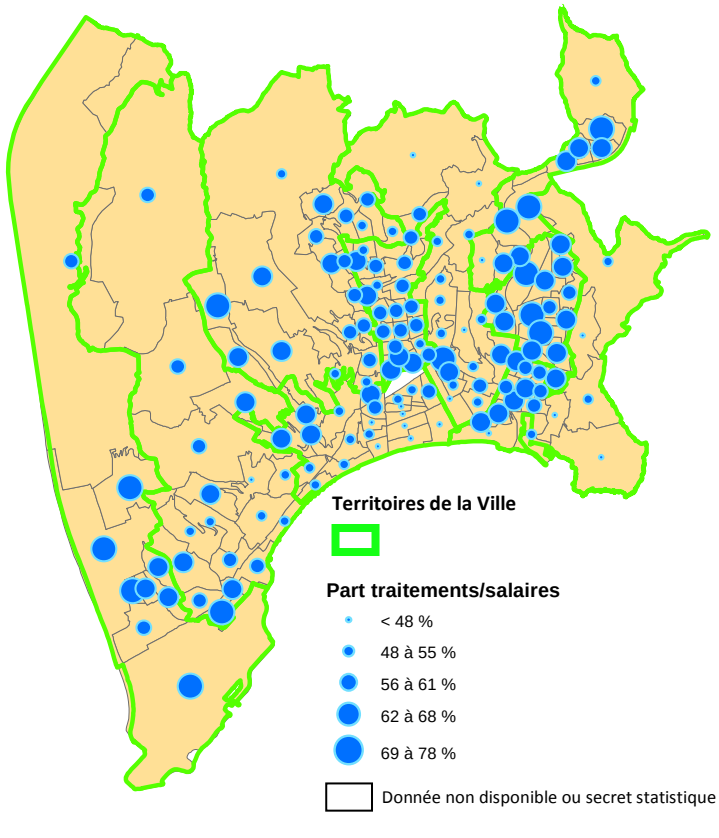

(Source : INSEE 2012 / Traitement CCAS de Nice, cartographie ArcMap)

Définition : « Traitements/salaires »

La part des traitements/salaires est le pourcentage que représentent les revenus d'activités salariées (hors prestations sociales) dans le total des revenus fiscaux.

2) Un revenu médian légèrement inférieur à la moyenne nationale

En France en 2012, le niveau de vie médian des personnes est de 19 786 euros (*source : INSEE 2012*).

Sur la commune de Nice, la médiane de revenu par unité de consommation établie à 18 683 euros (soit 1 557 euros par mois), est légèrement inférieure à la moyenne nationale. La tranche la plus élevée (entre 24 503 et 32 342 euros) se trouve sur les 4 axes "Crémat Saint Roman – Caucade", "Gairaut – Cimiez", "Pessicart Saint Pancrace – Saint Pierre de Féric" et "Vinaigrier – Mont Boron", tandis que la médiane de revenus la plus faible (inférieure à 11 486 euros) se situe au niveau des 3 grands quartiers de l'Ariane, Roquebillière et Saint Augustin (*voir cartographie 46*).

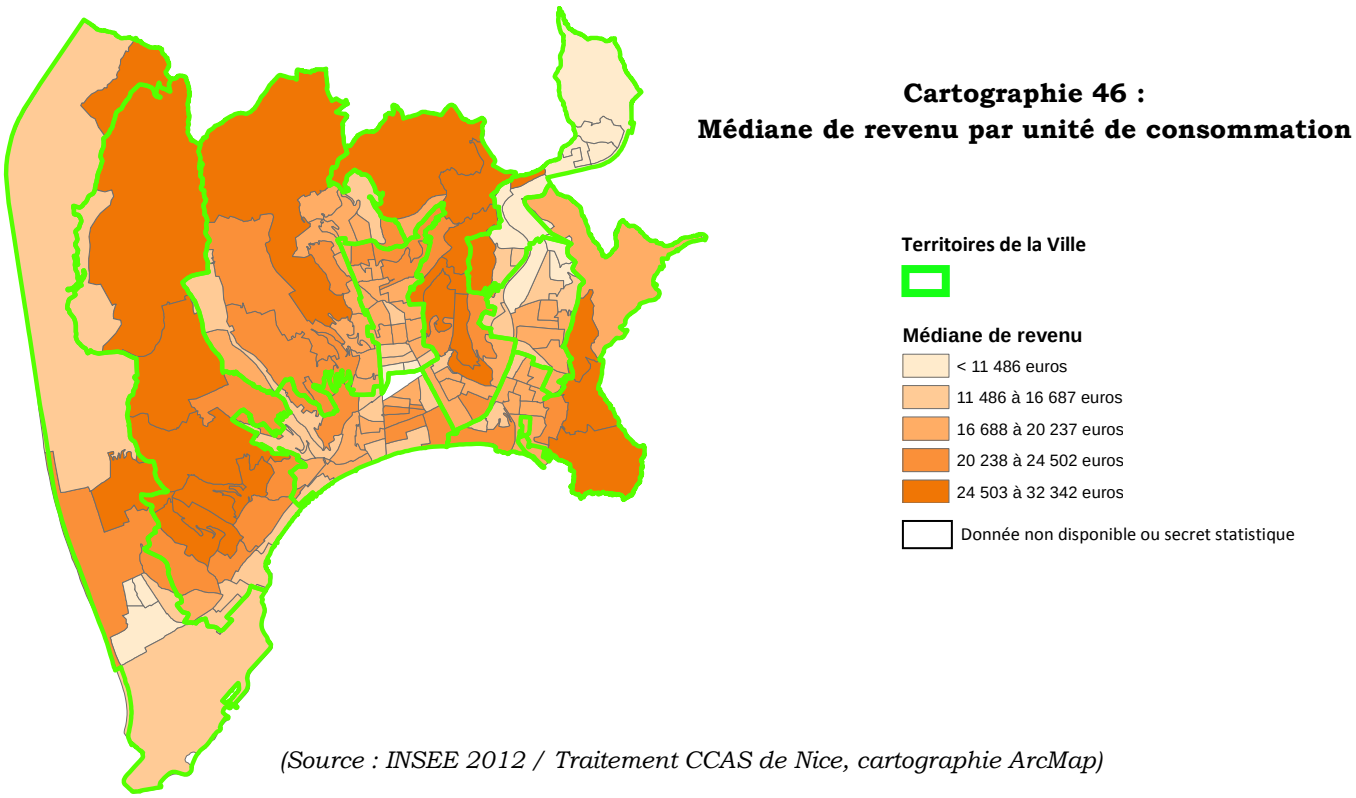

Cartographie 46 :
Médiane de revenu par unité de consommation

(Source : INSEE 2012 / Traitement CCAS de Nice, cartographie ArcMap)

« Qu'entend-on par Unité de Consommation ? »

Niveau d'observation préconisé, le revenu fiscal par unité de consommation (UC) est le revenu du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation qui le composent. Par convention, le nombre d'unités de consommation d'un " ménage fiscal " est évalué de la manière suivante :

- le premier adulte du ménage compte pour une unité de consommation.
- les autres personnes de 14 ans ou plus comptent chacune pour 0,5.
- les enfants de moins de 14 ans comptent chacun pour 0,3.

Cette échelle d'équivalence est utilisée couramment par l'Insee et Eurostat pour étudier les revenus ainsi exprimés par "équivalent adulte".

3) Une forte disparité de salaires sur la commune

Il existe au sein même de chaque décile de grandes disparités de revenus. En effet, le 1er décile varie de moins de 2 164 euros à 13 857 euros et le 9ème oscille de 17 961 euros à 91 251 euros. On constate que les plus hauts revenus des plus pauvres (entre 9 212 et 13 857 euros du 1er décile) sont inférieurs aux plus bas revenus des plus riches (entre 17 961 et 25 129 euros du 9ème décile).

Les ménages disposant de salaires les plus faibles sont majoritairement localisés sur les grands quartiers de Saint Isidore Lingostière (présence de 3 résidences sociales composées de 1 013 logements), Saint Augustin, Les Baumettes, Rue de France, Gambetta, Médecin, Vinaigrier, Roquebillière, Pasteur, Saint Roch et Ariane (*voir cartographie 47*). S'agissant des ménages possédant les plus hauts revenus, ils se situent à Gairaut, Mont Boron et Cimiez (*voir cartographie 48*).

Cartographie 47 :
Premier décile d'unités de consommation

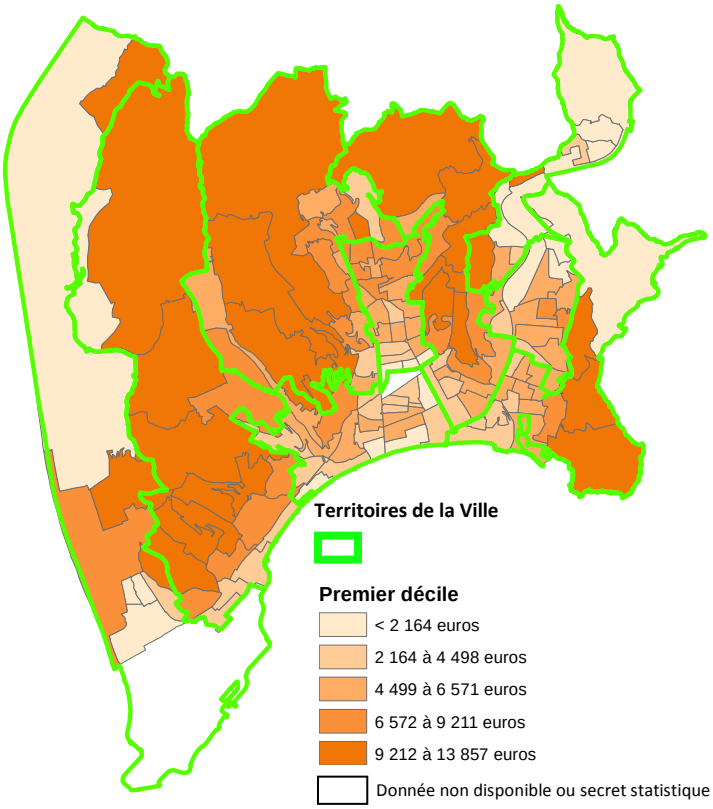

Cartographie 48 :
Neuvième décile d'unités de consommation

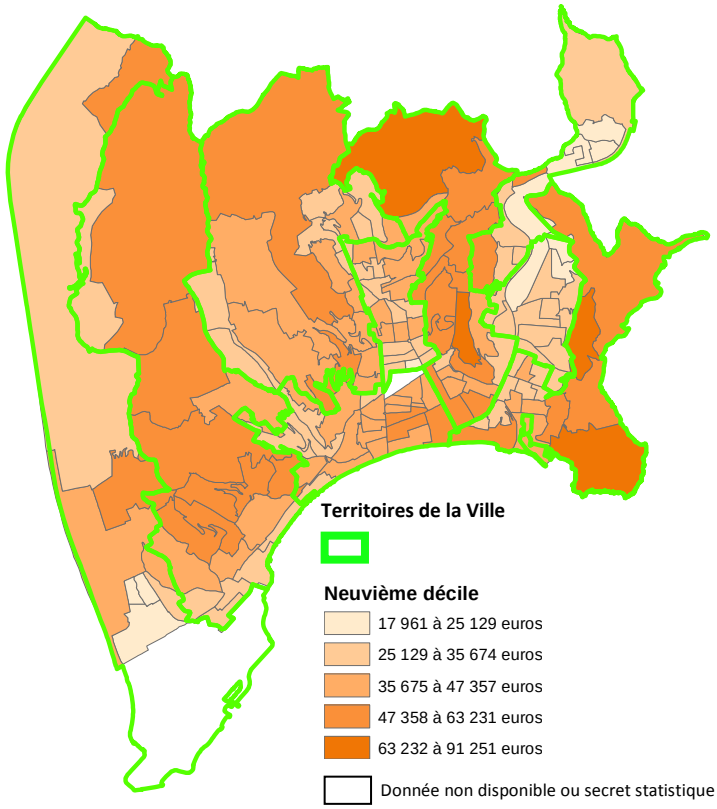

(Source : INSEE 2012 / Traitement CCAS de Nice, cartographie ArcMap)

« Qu'est-ce qu'un décile ? »

Sur une distribution de revenus, les déciles sont les valeurs qui partagent cette distribution en 10 parties égales :

- le 1er décile (noté généralement D1) est le salaire au-dessous duquel se situent 10 % des salaires (de manière équivalente, c'est le salaire au-dessus duquel se situent 90 % des salaires).
- le 9ème décile (noté généralement D9) est le salaire au-dessous duquel se situent 90 % des salaires (de manière équivalente, c'est le salaire au-dessus duquel se situent 10 % des salaires).

4) Une certaine hétérogénéité de revenus au sein des quartiers

Les grandes villes de France (de plus de 200 000 habitants) ont un rapport interdécile supérieur à la moyenne nationale (établie à 3,56) et connaissent donc une certaine hétérogénéité de revenus au sein même de leur quartier. La commune de Nice avec un rapport de 4,1 connait cette même propension. Les grands quartiers de l'Ariane, Roquebillière, Vinaigrier et Saint Isidore Lingostière (présence de 3 résidences sociales composées de 1 013 logements) en sont les plus représentatifs (*voir cartographie 49*).

Cette tendance est confirmée par l'indice de GINI, qui met en évidence ces inégalités au sein des quartiers précédemment cités, ainsi qu'au niveau des quartiers Vieille Ville, Le Port, Médecin et Rue de France (*voir cartographie 50*).

Cartographie 49 :
Rapport interdécile par unité de consommation

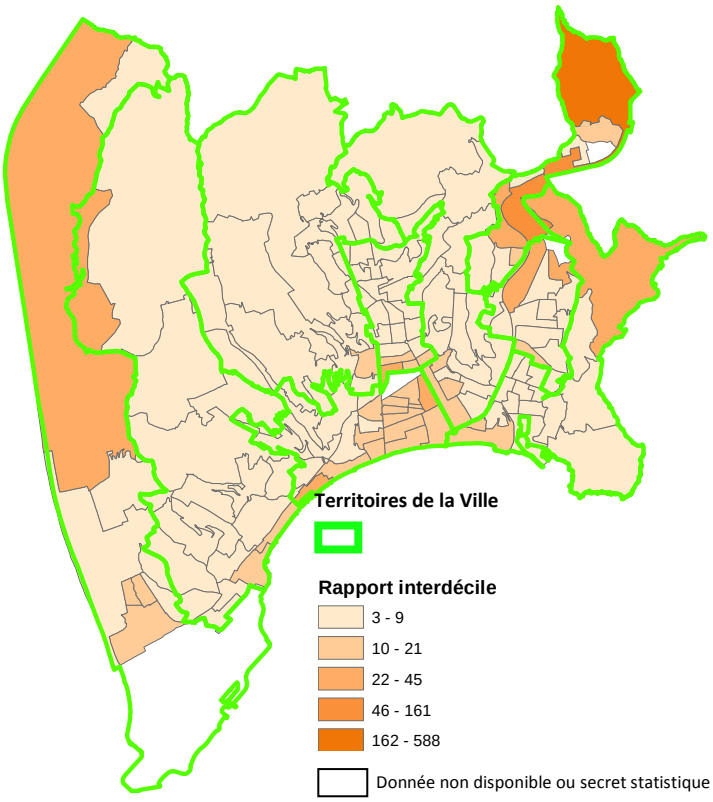

Cartographie 50 :
Indice de GINI

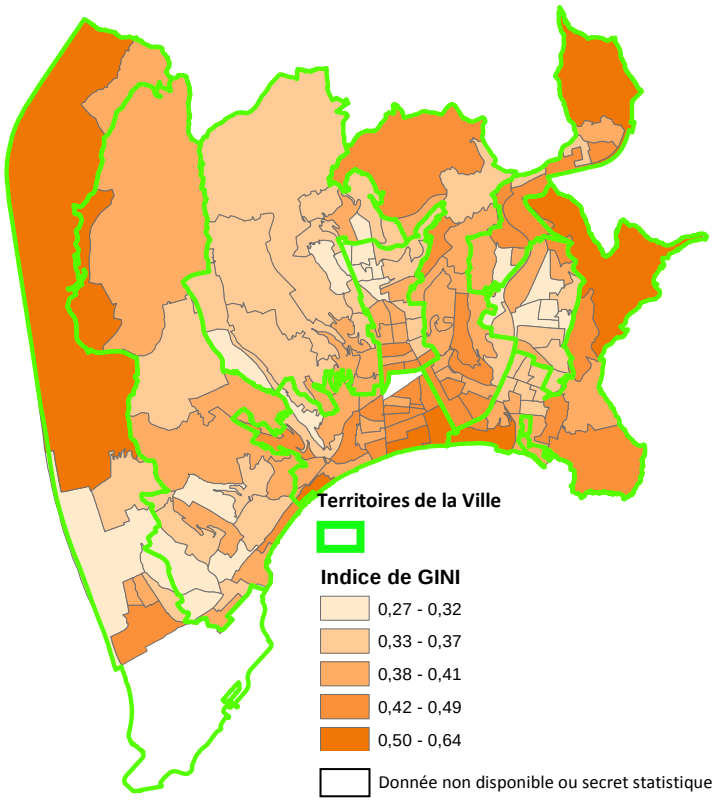

(Source : INSEE 2012 / Traitement CCAS de Nice, cartographie ArcMap)

Définition : « rapport interdéciles ? »

Le rapport interdéciles des revenus est utilisé pour mettre en évidence les disparités entre les plus riches et les plus pauvres. Il s'agit du rapport entre le niveau de vie minimum des 10 % les plus riches (9ème décile) et le niveau de vie maximum des 10 % les plus pauvres (1er décile). Plus le rapport est élevé plus les disparités sont importantes.

Définition : « indice de Gini ? »

L'indice de Gini du revenu fiscal par unité de consommation est un indicateur du degré de concentration des revenus fiscaux par unité de consommation. Il est compris entre 0 (concentration minimale lorsque toutes les personnes présentent un revenu identique) et 1 (concentration maximale lorsqu'une seule personne concentre la totalité des revenus).

IV/ Prestations sociales

1) De nombreux allocataires totalement dépendants des prestations de la Caisse d'Allocations Familiale (CAF)

En 2014, sur la ville de Nice, on recense 75 267 allocataires de la CAF pour un total de 166 506 personnes couvertes (prenant en compte les enfants et conjoints des bénéficiaires). On observe une augmentation du nombre de bénéficiaires par rapport à 2013 (environ 1,6 %) (*source : CAF des Alpes Maritimes 2014*).
La majorité des allocataires CAF se situent sur l'axe "Ariane – Saint Roch" et au niveau des 5 grands quartiers de Thiers, de la Madeleine, de Saint Augustin, de Saint Isidore Lingostière (présence de 3 résidences sociales composées de 1 013 logements), et du Ray (*voir cartographie 51*).

S'agissant des bénéficiaires CAF isolés, ils représentent, en 2014, près de la moitié de l'ensemble des allocataires de la commune, soit 36 598 personnes qui se situent majoritairement sur les 2 axes "Roquebillière – Vieille Ville" ainsi que "Saint Maurice – Médecin" et de manière plus sporadique au niveau de la Madeleine, Fabron, et Saint Isidore Lingostière (*voir cartographie 51*).

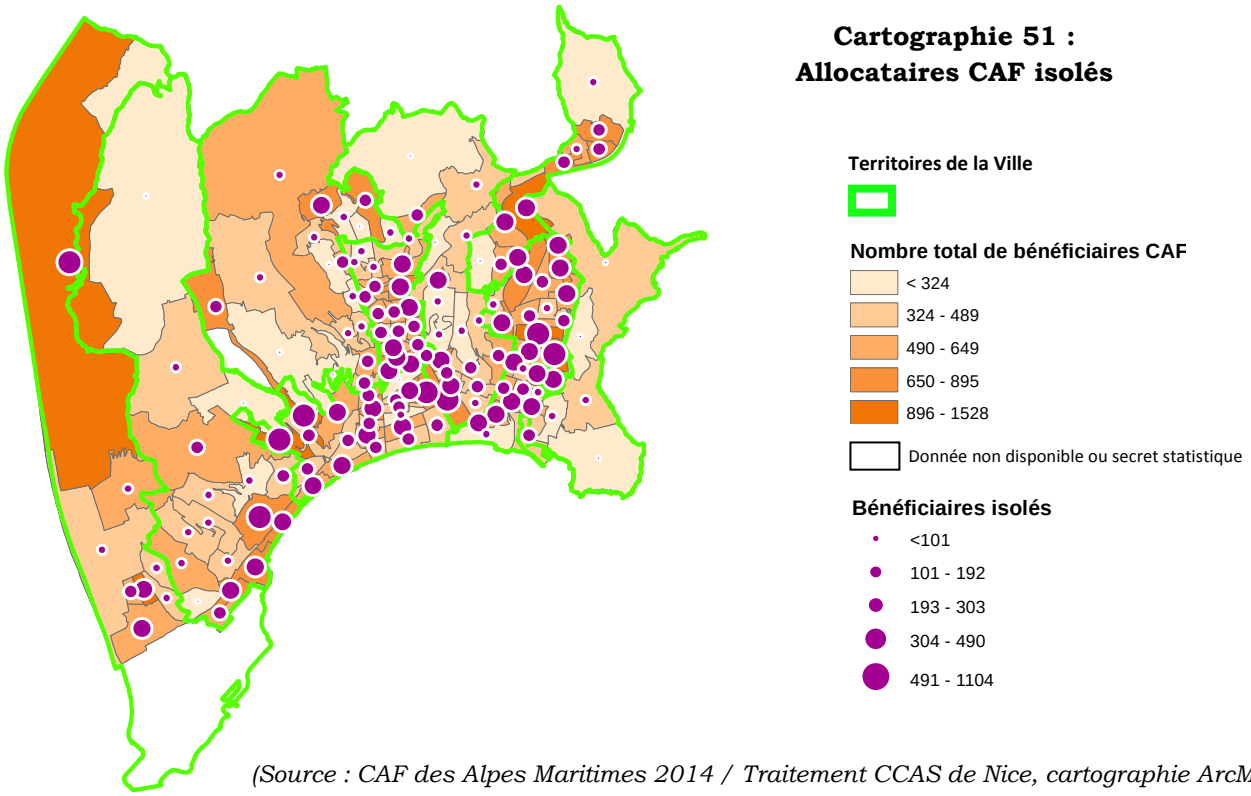

(Source : CAF des Alpes Maritimes 2014 / Traitement CCAS de Nice, cartographie ArcMap)

« Qu'est-ce qu'un allocataire isolé ? »

Un allocataire isolé est une personne qui vit seule, sans enfant, à qui est reconnu un droit aux allocations familiales.

Les allocataires CAF dont les prestations représentent plus de 49 % des ressources déclarées (28 % au niveau national), sont à Nice au nombre de 21 726, correspondant à 29 % des allocataires (soit 6,3 % de la population niçoise totale) (*source : convention CAF – CCAS de Nice, 2014).*

Ceux dont les prestations CAF représentent 100 % des ressources déclarées (17,4 % au niveau national), sont à Nice au nombre de 13 576, correspondant à 18 % de l'ensemble des allocataires (soit 4 % de la population niçoise totale) (*source : convention CAF – CCAS de Nice, 2014).*

Ces deux profils d'allocataires se retrouvent de manière similaire sur l'axe "Ariane – Saint Roch" ainsi qu'au niveau des grands quartiers "Vernier, Médecin, Gambetta et Saint Augustin (*voir cartographies 52 et 53*).

Cartographie 52 :
Allocataires CAF dont les prestations représentent plus de 49 % des ressources déclarées

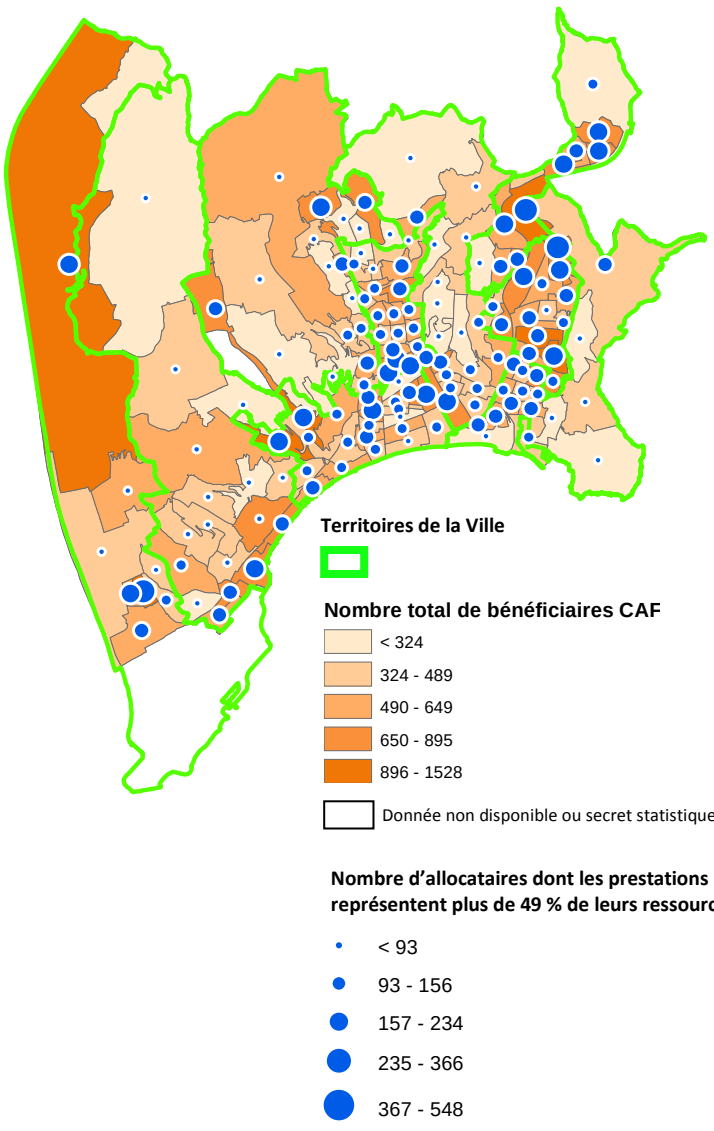

Cartographie 53 :
Allocataires CAF dont les prestations représentent 100 % des ressources déclarées

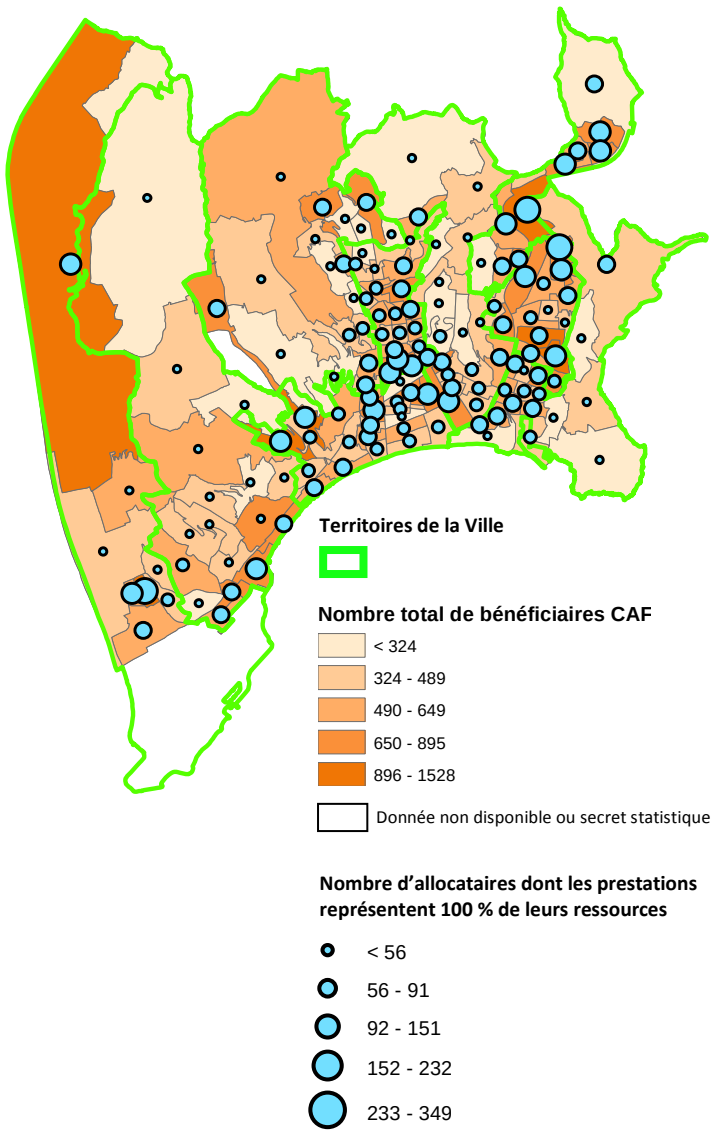

(Source : CAF des Alpes Maritimes 2014 / Traitement CCAS de Nice, cartographie ArcMap)

2) Une proportion importante de bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) des Alpes Maritimes présents sur la commune de Nice

En 2014, dans le département des Alpes Maritimes, 29 063 personnes sont bénéficiaires du RSA (*source : CAF des Alpes Maritimes, rapport d'activité 2014*). Le montant de cette prestation s'élève à 499,31 € (pour une personne seule). Il est à noter qu'à compter de 2016, la prime d'activité remplacera le RSA activité et la prime pour l'emploi.

Pour la même année, sur la commune de Nice, 14 415 allocataires (près de la moitié du département) bénéficient du RSA soit une augmentation de 4 % par rapport à l'année 2013 (*source : convention CCAS de Nice – CAF des Alpes Maritimes, 2015).* Sur les 14 415 bénéficiaires, environ 68,5 % bénéficient du RSA socle, 20 % du RSA activité et 11,5 % du RSA socle et activité (*source : CAF base communale allocataires, mise à jour 2014*).

Les allocataires du RSA se situent majoritairement sur l'axe "Ariane – Saint Roch" et au niveau des 5 grands quartiers de Thiers, de la Madeleine, de Saint Augustin, de Saint Isidore Lingostière (présence de 3 résidences sociales composées de 1 013 logements) et du Ray (*voir cartographie 54*).

Entre 2013 et 2014, les quartiers de Paschetta (+ 48 %), Bellevue (+ 35 %) et Acropolis – XV^{ème} Corps (+ 28 %) connaissent une augmentation significative.
A contrario, les quartiers Promenade du Paillon (- 29 %) et Paul Montel (- 20 %) connaissent une baisse notable.

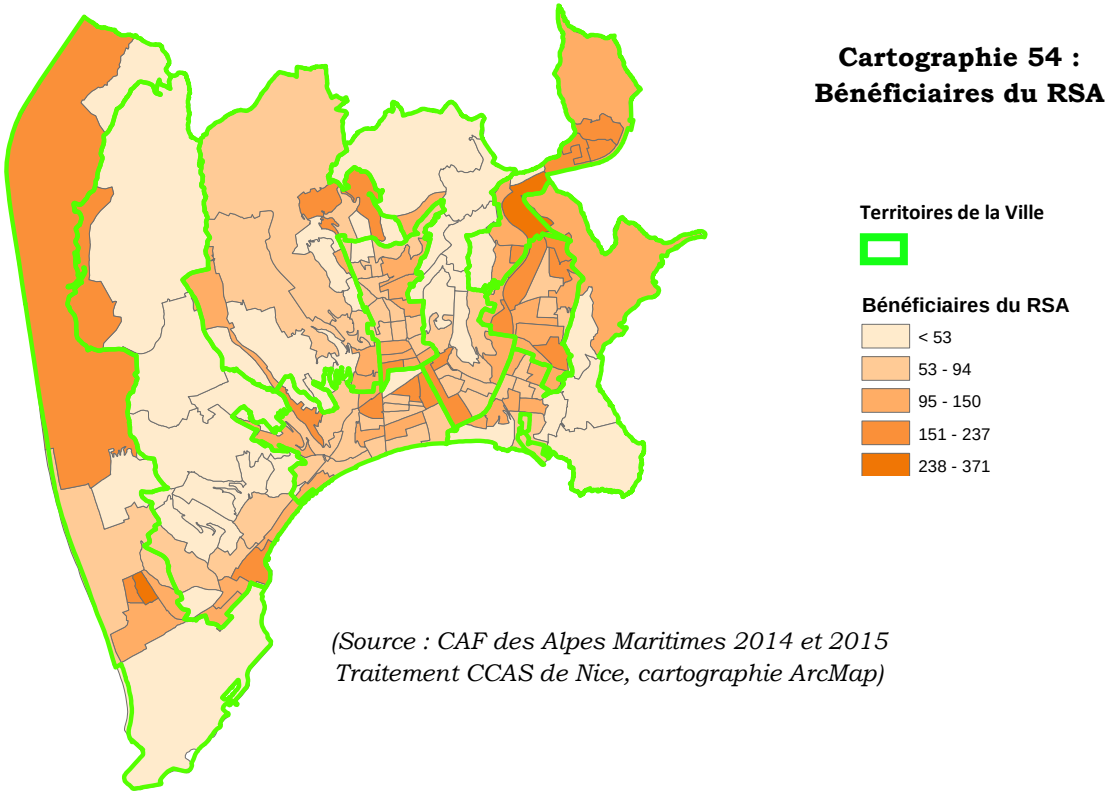

Cartographie 54 : Bénéficiaires du RSA

(Source : CAF des Alpes Maritimes 2014 et 2015
Traitement CCAS de Nice, cartographie ArcMap)

V/ Regard sur la précarité et la pauvreté des ménages

1) Une précarité de plus en plus prégnante

La crise de 2008 a touché de nombreux ménages, fragilisant de fait leur équilibre de vie. Dès lors, le nombre de personnes confrontées à des difficultés sociales s'est fortement amplifié. Outre l'augmentation du chômage et ses conséquences, de multiples obstacles concourent à la précarité des familles et ménages.

Certains ménages ne parviennent plus à faire face aux dépenses prioritaires (achat de nourriture, paiement du loyer, dépenses d'énergie,...). Ces dépenses font de plus en plus l'objet de demandes d'aide auprès des partenaires médico-sociaux. En 2015, le montant total d'aides accordées par la commission permanente du CCAS de Nice s'élève à environ 113 000 euros.

La répartition des aides accordées reflète cette tendance. En effet, les aides alimentaires, de logement et d'énergie représentent 88 % du total des demandes (*voir graphique* 16). On observe que la majorité des bénéficiaires de ces aides (50 %) ont entre 25-49 ans.

Graphique 16 : Répartion des aides de la commission permanente du CCAS de Nice

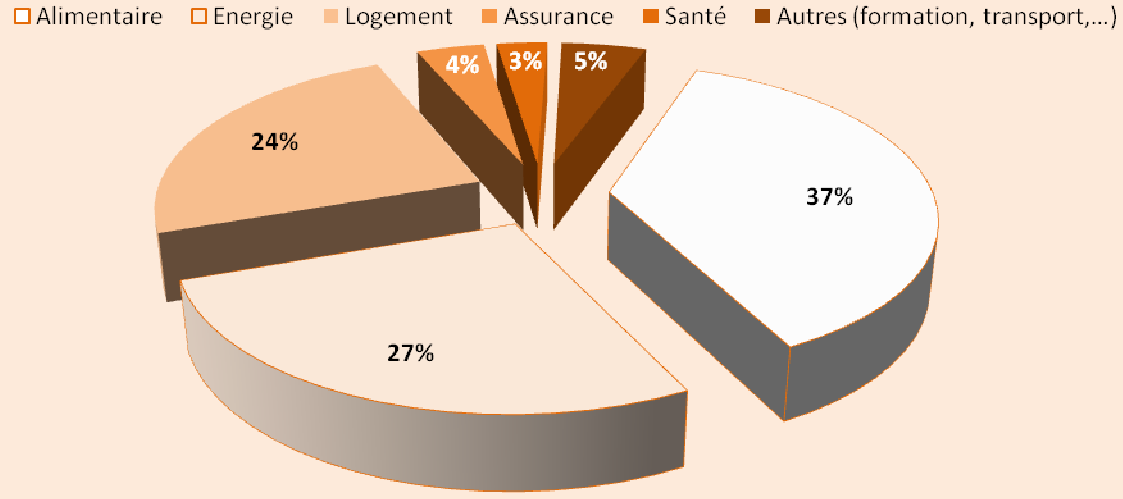

(Source : CCAS de Nice, rapport d'activité 2015 de la commission permanente)

« Qu'entend-on par précarité? »

La précarité est l'absence d'une ou plusieurs des sécurités permettant aux personnes et familles d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales, et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives. Elle conduit à la (grande) pauvreté quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence et qu'elle devient persistante.

Précarité au niveau du logement

Au regard du marché immobilier sur la commune de Nice, il convient naturellement d'augmenter l'offre de logements. Cependant, il est également nécessaire de mobiliser les aides et d'activer les dispositifs existants pour faciliter l'accès et le maintien des personnes en difficulté possédant déjà un lieu de vie.

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

Le FSL consiste au versement d'aides financières aux personnes défavorisées et à la mise en place de mesures d'accompagnement social liées au logement. Le Conseil Départemental assure la gestion administrative du dispositif et la CAF, la gestion financière et comptable par convention triennale 2013/2015.

En 2014, Sur la commune de Nice, 1 392 ménages ont bénéficié d'aides pour l'accès au logement (2 444 au niveau du département des Alpes Maritimes) et 1 125 ménages ont reçu des aides permettant le maintien dans leur lieu de vie (2 520 au niveau du département des Alpes Maritimes) (*source : Conseil Départemental, 2015 et CAF des Alpes Maritimes, Rapport d'activité 2014*).

La lutte contre le logement indigne

Pour lutter contre ce type de logements sur la commune de Nice, la Métropole Nice Côte d'Azur a instauré, en 2014, deux programmes d'actions destinés à réhabiliter le parc privé (le Programme d'Intérêt Général et l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain). 85 logements ont ainsi bénéficié de ces aides financières (*source : Métropole Nice Cote d'Azur, Service Logement 2015*).

Les allocations logement

Les aides au logement sont des prestations sociales dont la finalité est de réduire les dépenses de logement des familles. Elles sont accordées sous condition de ressources, de la situation familiale, de la nature du logement et du lieu de résidence du bénéficiaire. Il existe trois types d'aide (*source : convention CAF – CCAS de Nice, 2014)* :

- l'Aide Personnalisée au Logement (APL) à destination d'un locataire d'un logement neuf ou ancien. En 2014, sur la commune de Nice, 13 526 personnes ont bénéficié de cette aide, soit environ 46 % de la totalité des bénéficiaires du département des Alpes Maritimes.
- l'Allocation de Logement à caractère Familial (ALF) qui est destinée à aider les familles et les jeunes couples. En 2014, le nombre d'allocataires s'élève à 11 019, soit environ 41 % de la totalité des bénéficiaires du département.
- l'Allocation de Logement à caractère Social (ALS) qui est réservée aux personnes seules ou aux personnes âgées. En 2014, sur la commune de Nice, on comptabilise 25 121 allocataires, soit environ la moitié de la totalité des bénéficiaires du département des Alpes Maritimes.

Précarité énergétique

En France, la précarité énergétique est un facteur nouveau de risque d'exclusion et de pauvreté qui tend aujourd'hui à s'intensifier en raison de plusieurs facteurs (*source : Observatoire national de la précarité énergétique, rapport d'activité 2014*) :

- l'augmentation du prix de l'énergie. La Commission de Régulation de l'Energie (CRE) prévoit que les prix de l'électricité connaitront, d'ici 2017, une hausse de plus de 30 %, au même titre que l'ensemble des autres énergies.
- la stagnation du pouvoir d'achat des ménages.
- l'étalement périurbain qui contraint davantage les ménages à utiliser la voiture individuelle pour les déplacements domicile-travail.
- le coût important des travaux de rénovation, dû au parc de logements anciens important dont la vétusté est encore grande.

Sur la commune de Nice, 3 002 aides énergie (électricité, eau, gaz et téléphone) ont été accordées sur les 4 134 dossiers FSL reçus concernant le maintien dans le logement (*source : Conseil Départemental 2015*).

Ces dernières années, la majorité des CCAS ont été confrontés à une hausse des demandes d'aides à l'énergie. 94 % d'entre eux sont sollicités pour la prise en charge d'un impayé et 58 % pour l'aide au paiement d'une facture. En 2011, les aides à l'énergie représentent en moyenne, 28 % du budget "aides facultatives" des CCAS (*source : UNCCAS, enquête précarité énergétique 2012*).

En 2015, le CCAS de Nice a reçu 308 demandes d'aides liées à l'énergie (électricité, gaz et eau) (*voir tableau 16*), ce qui représente 27 % de la totalité de celles-ci.

Tableau 16 : Répartition des aides à l'énergie accordées par le CCAS de Nice en 2014

Type d'aide sollicité	Nombre de demandes	Montant accordé	Pourcentage représenté au niveau de l'aide à l'énergie
Electricité	197	14 387,34 €	64 %
Gaz	65	4 602,35 €	21 %
Eau	46	3 394,81 €	15 %
Total	**308**	**22 384,50 €**	**100 %**

(Source : CCAS de Nice, rapport d'activité 2015 de la commission permanente)

De plus, entre 2011 et 2014, on note une augmentation d'environ 38 % de nombre de courriers adressés par le CCAS de Nice aux personnes en situation d'impayé EDF (*source : CCAS de Nice, 2014*).

Précarité en matière de santé et d'accès aux soins

Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS)

En 2014, la PASS du Centre Hospitalier Universitaire de Nice a pris en charge 1 213 personnes dont plus de deux tiers (71 %) font partie de la tranche d'âge 26-60 ans (*source : PASS de Nice, chiffres clés 2014*).

De plus, près de la moitié des bénéficiaires (533 personnes, soit 44 %) sont des personnes sans domicile sable) et la majorité d'entre eux (60 %) n'exerce pas d'activité professionnelle (*voir graphique* 17).

Graphique 17 : Type de logement des bénéficiaires PASS

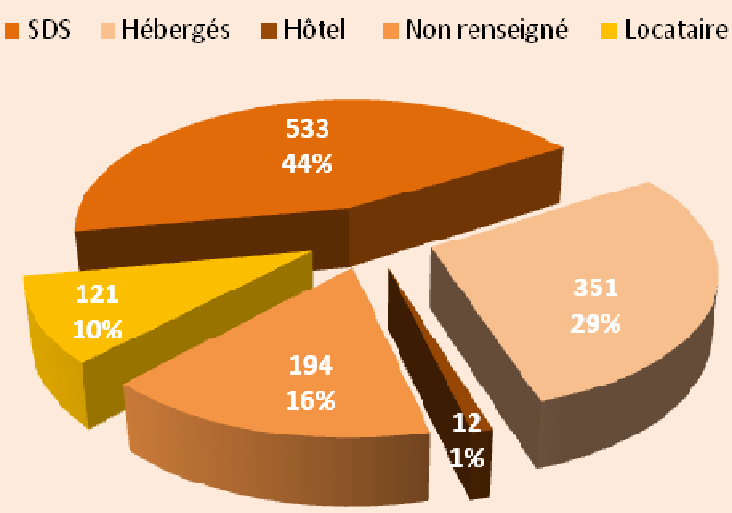

(Source : CHU de Nice / Chiffres clés 2014 de la PASS)

La PASS de Nice est un dispositif qui assure la prise en charge des personnes en très grande précarité. Avec près de 703 consultations médicales, le CCAS de Nice accueille également ce type de public au niveau de son antenne de premier accueil médicalisé (*source : CCAS de Nice, rapport d'activité 2015*).

« Qu'est-ce que la PASS ? »

Les PASS sont des cellules de prise en charge médico-sociale, qui doivent faciliter l'accès des personnes démunies non seulement au système hospitalier mais aussi aux réseaux institutionnels ou associatifs de soins, d'accueil et d'accompagnement social.

La PASS facilite l'accès à l'hôpital public à des personnes démunies, ne bénéficiant ni de l'Assurance maladie ni de la CMU ou de l'AME. Elle a pour mission d'accompagner les personnes en situation de précarité dans les démarches nécessaires à la reconnaissance de leurs droits (instruction des dossiers de CMU, CMU-C,...).

La Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C)

En France, on constate une augmentation des bénéficiaires de la CMU-C due à l'effet combiné de la hausse du plafond de ressources et de la situation économique dégradée. Cette situation se traduit à la fois par une hausse du nombre de demandeurs d'emploi en fin de droits et d'allocataires du RSA socle. Le taux de personnes éligibles à la CMU-C ayant fait une démarche d'attribution de cette prestation se situe entre 66 et 79 % (*source : www.cmu.fr, rapport d'activité 2014*).

En 2014, sur la commune de Nice, cette tendance parait similaire avec une légère augmentation du nombre de bénéficiaires établie à 9,33 % de la population totale (8,76 % pour 2012). Les quartiers de l'Ariane et des Baumettes ont un taux de bénéficiaires supérieur à 50 %, ceux de Bon Voyage, la Lauvette, Mont Gros, Route de Turin et des Moulins ont un taux compris entre 40 et 50 % (*voir cartographie 55*).

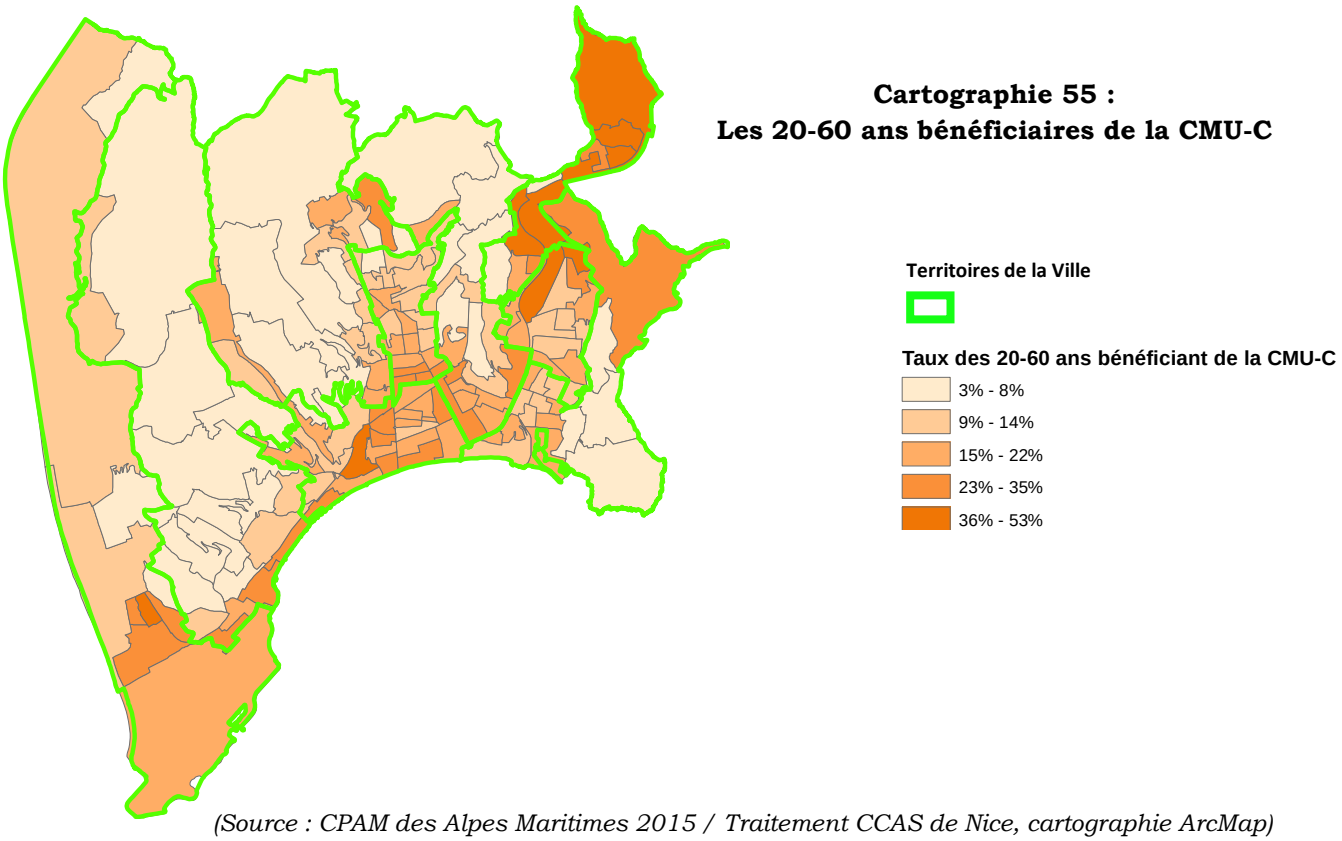

Cartographie 55 :
Les 20-60 ans bénéficiaires de la CMU-C

(Source : CPAM des Alpes Maritimes 2015 / Traitement CCAS de Nice, cartographie ArcMap)

« Qu'entend-on par CMU-C ? »

La CMU-C offre la prise en charge de la part complémentaire des dépenses de santé (consultations, hospitalisations, médicaments, examens médicaux…) à hauteur de 100 % des tarifs de responsabilité de la sécurité sociale.

L'Accès à la Complémentaire Santé (ACS)

L'ACS vise à atténuer l'effet de seuil de la CMU complémentaire. Elle s'adresse aux personnes dont les ressources dépassent de moins de 35 % le plafond d'attribution de la CMU-C. En 2013, un relèvement des plafonds a permis à cette prestation de se rapprocher du seuil de pauvreté (60 % du revenu médian). Cependant, le taux de personnes éligibles à l'ACS ayant fait une démarche d'attribution de cette prestation est relativement bas et se situe entre 30 et 43 % (*source : www.cmu.fr, rapport d'activité 2014*).

En 2014, sur la commune de Nice, on recense 9 221 personnes bénéficiaires de l'ACS. Plus des deux tiers d'entre eux se situent au centre et à l'est de la ville (*source : CPAM des Alpes Maritimes, 2015*).

L'Aide Médicale d'Etat (AME)

En 2014, environ deux tiers des bénéficiaires de l'AME du département sont recensés sur la commune de Nice, soit 4 725 contrats (*source : CPAM des Alpes Maritimes, 2015*).

On observe une augmentation de l'ordre de 12 % entre 2013 et 2014. Plus des deux tiers des bénéficiaires de Nice se situent au centre et à l'est de la commune.

Concordance entre précarité et territoires prioritaires

Les périmètres prioritaires définis par le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET) dans le cadre de la politique de la ville, sont dans leur grande majorité en cohérence avec les poches de précarité identifiées sur la commune (*voir cartographie 56*).

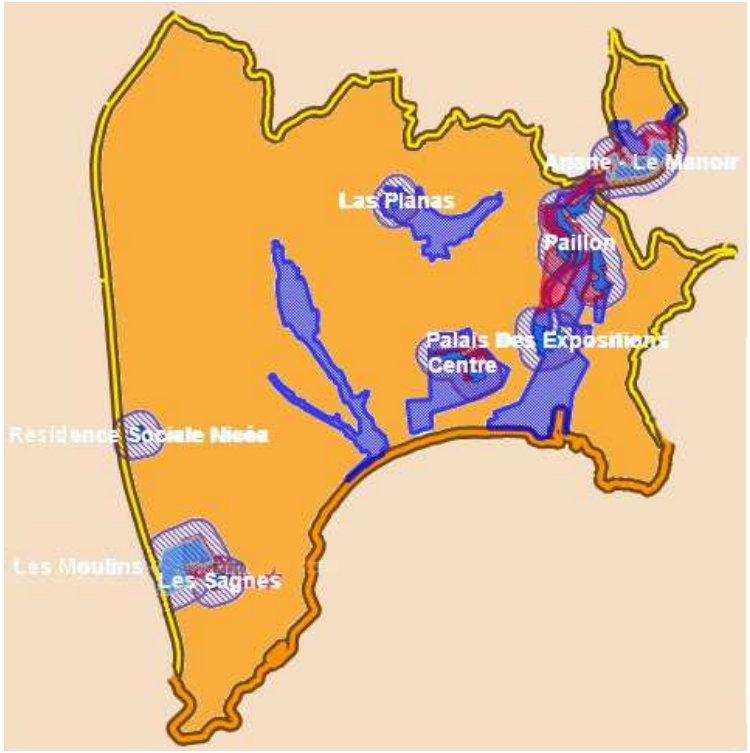

Cartographie 56 :
Répartition des périmètres prioritaires

(*Source : CGET 2015 / © Cartographie IGN GEOPORTAIL*)

2) Une pauvreté sous jacente

En 2012, en France, environ 8,5 millions de personnes ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté (évalué à 60 % du niveau de vie médian, correspondant à 993 euros) soit environ 14,3 % de l'ensemble de la population (*source : INSEE 2012*).

Pour la même année, 16,9 % des habitants de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur vivent sous ce seuil. Elle est la 4ème région la plus touchée, derrière la Corse (20,4 %), le Languedoc-Roussillon (19,8 %) et le Nord-Pas-de-Calais (19,3 %). S'agissant du département des Alpes Maritimes, le taux de pauvreté s'établit à 15,2 % (*source : INSEE Analyses 2015*).

Au niveau de la commune de Nice, ce taux qui s'établit à 19,6 % est plus élevé que le taux départemental (15,2 %), régional (16,9 %) et national (14 %). De plus, au regard des grandes villes de France (plus de 200 000 habitants), on constate que Nice possède un taux de pauvreté qui reste élevé (*voir graphique 18*).

Graphique 18 : Comparatif du taux de pauvreté des grandes villes de France

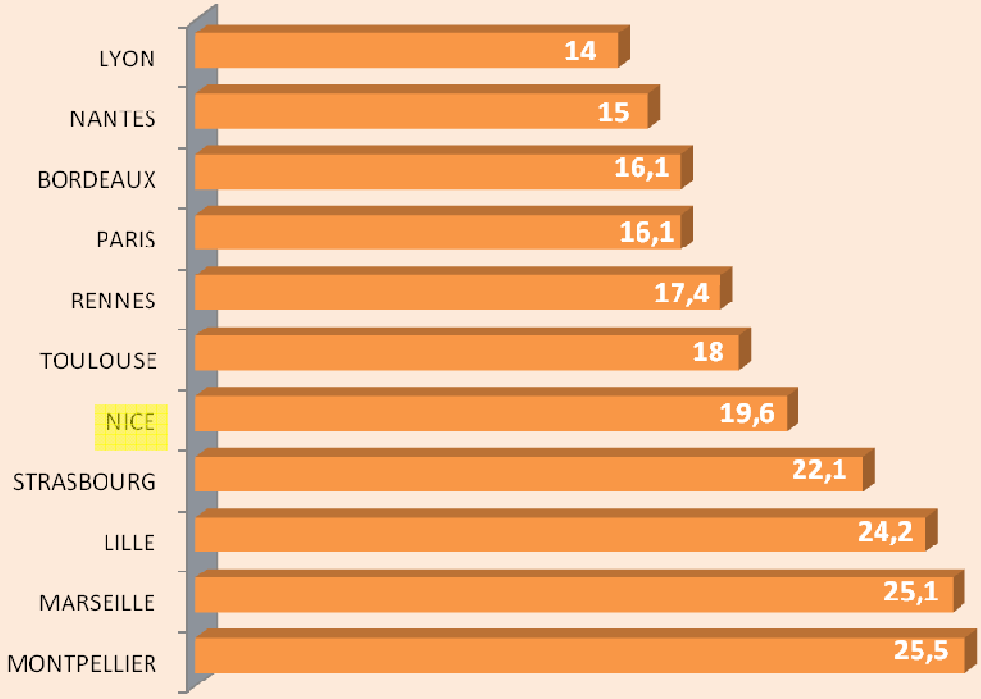

(Source : INSEE 2012 / Traitement CCAS de Nice)

« Qu'est-ce que le taux de pauvreté? »

Le taux de pauvreté correspond à la proportion de ménages dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (60 % du revenu médian exprimé en euros). Les indicateurs de type monétaire (salaires, revenus) sont généralement croisés avec d'autres indicateurs (logement, emploi, santé…) pour donner une idée plus précise des caractéristiques des familles touchées par un cumul de facteurs de pauvreté.

Nice, une situation très contrastée

La mixité sociale au sein de la la ville de Nice doit être examinée au vu des différents indicateurs tels que la médiane de revenus par unité de consommation, la répartition des catégories socio-professionnelles, les bénéficiaires de minima sociaux et la localisation des populations immigrées et étrangères.

En effet, on remarque que les ménages ayant de faibles revenus ou vivant essentiellement de minima sociaux se retrouvent au sein des mêmes grands quartiers qui regroupent également la plus forte proportion de ménages étrangers et immigrés (Saint Isidore Lingostière, Saint Augustin, Caucade, Arenas, Madeleine, Ray, Vernier, Thiers, Gambetta, Ariane, Roquebillière, Pasteur et Saint Roch).

S'agissant des populations les plus aisées, elles sont très peu représentées au niveau des quartiers précédemment cités et se concentrent sur les grands quartiers : Mont Boron, Gairaut, Rimiez, Cimiez, Crémat Saint Roman, Saint Antoine, Sainte Marguerite, Pessicart Saint Pancrace et Fabron.

Toutefois, on remarque que certains quartiers de la commune possèdent des caractéristiques attestant une mixité socio-professionnelle (notamment les quartiers : Riquier, Médecin, Saint Maurice, Saint Pierre de Féric, Caucade). Au niveau de ces territoires, il est en effet, difficile de parler de mixité sociale car les autres composantes (notamment les hauts revenus de salaires, les populations étrangères ou immigrées) sont trop faiblement présentes.

Une augmentation des bénéficiaires d'aides et de minima sociaux

Entre 2010 et 2014, on constate une hausse du nombre de bénéficiaires d'aides et de minima sociaux qui engendrera inévitablement une augmentation des prises en charge et des accompagnements sociaux et médico-sociaux (15 % de plus d'allocataires du RSA, 12 % d'augmentation de personnes dont les prestations représentent plus de 49 % des ressources déclarées et 11 % d'augmentation de personnes dont les prestations représentent 100 % des ressources déclarées).

Prévenir la dégradation des situations sociales difficiles

Des actions d'information à destination des usagers (permanence au sein des structures d'accueil,…) mais aussi auprès des travailleurs sociaux (sensibilisation aux différents dispositifs d'aide et d'accompagnement,…) doivent être développées pour éviter la dégradation des situations sociales difficiles (exclusion bancaire, coupure d'énergie,…).

Pour cela, il est possible de s'appuyer sur différents partenariats nationaux, notamment ceux mis en place au sein de l'Union Nationale des CCAS (UNCCAS) avec la Banque de France, EDF, SUEZ, CNAV,… et d'en proposer une déclinaison locale.

Lutter contre le phénomène de non recours

L'estimation du non recours aux prestations sociales est en nette augmentation ces dernières années et concernerait potentiellement un grand nombre de personnes possédant les critères pour bénéficier des différentes allocations et aides accordées (*source : Observatoire des non recours aux droits et services, 2012*).

Or, les dépenses de protection sociale jouent un rôle de stabilisateur économique en période de crise. Cette fonction est notamment assurée par les prestations versées aux populations modestes dans le champ de l'exclusion sociale, de la famille ou du logement (*source : commission des comptes de la sécurité sociale, rapport 2013*).

Il convient donc de mener des actions ciblées à destination des personnes en situation de précarité (information sur leurs droits, possibilités d'accompagnement dans leurs démarches,…). Pour exemple, celles-ci pourraient être réalisées dans le cadre de demi journées ou de journées thématiques visant à sensibiliser voire identifier les publics concernés.

Personnes âgées

I/ Population

En France, en 2012, les personnes de 60 ans et plus représentent presque un quart (23,9 %) de la population totale, soit environ 15,1 millions de personnes (*source : INSEE 2012*). Selon les prévisions d'évolution de la population, en 2060, le nombre de personnes de cette tranche d'âge augmentera, à lui seul, de plus de 10 millions. De fait, une personne sur trois aura plus de 60 ans (*source : INSEE projection population "Omphale"*).

Concernant la région PACA, on comptabilise près de 1,34 millions de personnes âgées de 60 ans et plus, soit environ 27,1 % de la population régionale totale. Au niveau du département des Alpes Maritimes, les personnes âgées de cette tranche d'âge sont au nombre de 313 060, soit 28,9 % de la population départementale totale (*source : INSEE 2012*).

Pour la commune de Nice, ce taux qui s'établit à 28,4 % de l'ensemble de la population (soit 97 521 personnes) est quasi identique aux données départementales (*source : INSEE 2012*).

Il est à noter, concernant la tranche d'âge des personnes de 60 ans et plus, que la proportion des femmes augmente plus fortement que celle des hommes au fur et à mesure de l'avancée en âge (*voir tableau 17*).

Tableau 17 : Répartition par sexe des personnes âgées de 60 ans et plus

Tranche d'âge des personnes de 60 ans et plus	Nombre d'hommes (% de la population totale)	Nombre de femmes (% de la population totale)
60 à 74 ans	24 734 (15,4 %)	30 464 (16,6 %)
75 à 89 ans	14 223 (8,9 %)	23 209 (12,7 %)
90 ans ou plus	1 227 (0,8 %)	3 665 (2 %)
Ensemble de la population niçoise	160 407 (100 %)	183 222 (100 %)

(Source : INSEE 2012)

1) Les hauteurs de la ville, principal lieu de localisation des 60-74 ans

En 2012, le département des Alpes Maritimes totalise 182 810 personnes de la tranche d'âge 60-74 ans, soit environ 16,9 % de la population départementale.

Sur Nice, ce nombre s'élève à 55 198 personnes, soit 16,1 % de la population totale. Cette population se situe principalement au sein des grands quartiers de Pessicart Saint Pancrace, Gairaut, Rimiez (nord), Cimiez (centre), Mont Boron, c'est-à-dire essentiellement sur les hauteurs niçoises (*voir cartographie 57*).

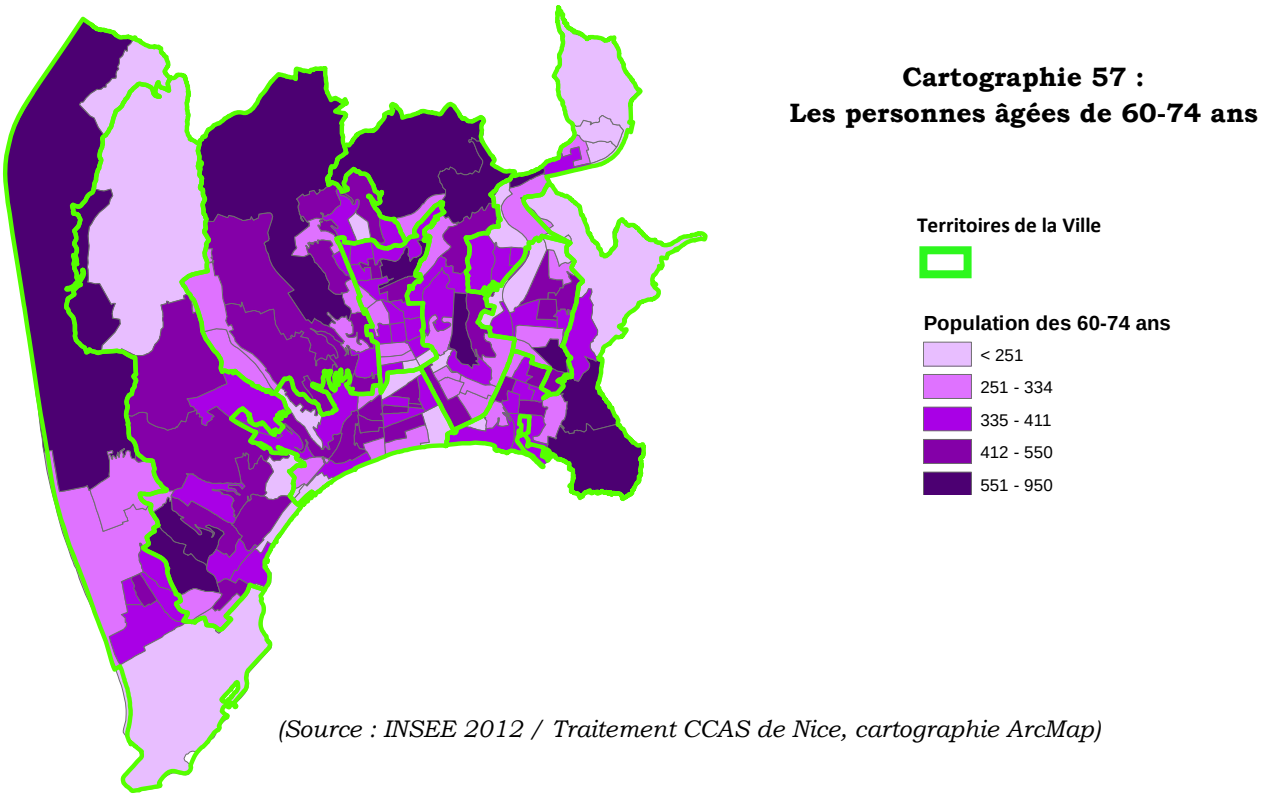

(Source : INSEE 2012 / Traitement CCAS de Nice, cartographie ArcMap)

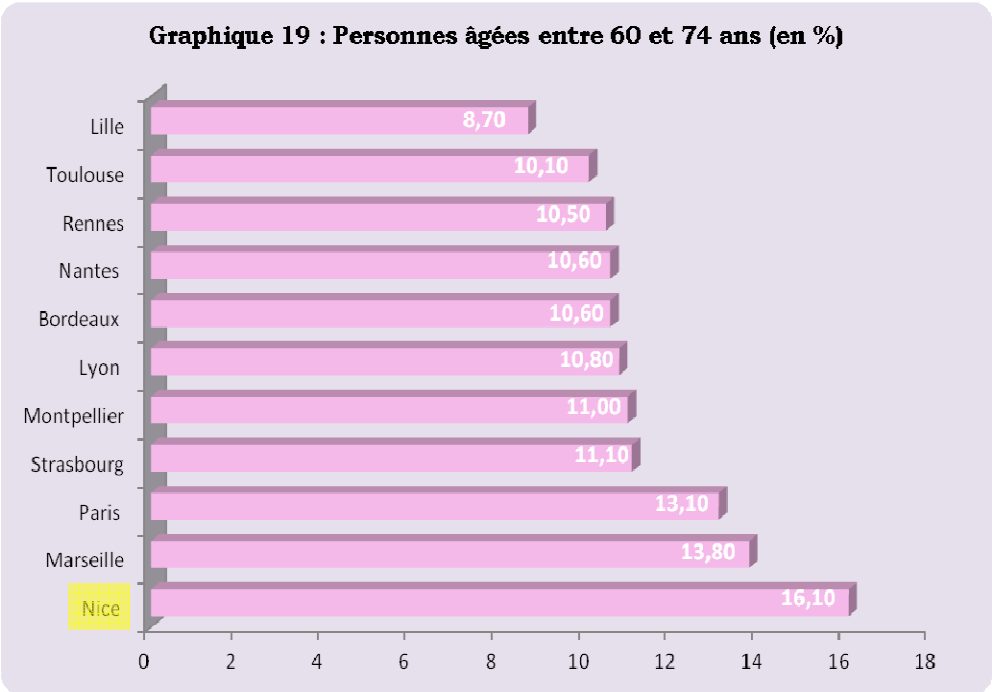

Au regard des autres grandes villes de France (de plus de 200 000 habitants), Nice possède la proportion la plus importante. La moyenne de l'ensemble de ces grandes villes s'établit à 11 % (*voir graphique 19*) *(Source : INSEE 2012).*

2) Une concentration des 75 ans et plus en centre ville

En 2012, le département des Alpes Maritimes recense 130 250 personnes de la tranche d'âge 75 ans et plus, soit environ 12 % de la population départementale.

Sur Nice, ce nombre s'élève à 42 324 personnes, soit 12,3 % de la population totale. Cette population se situe principalement au niveau des 3 axes "Caucade – Rue de France", "Le Ray – Saint Maurice" et "Rimiez – Mont Boron" et de manière plus localisée le centre de Saint Roch (*voir cartographie 58*).

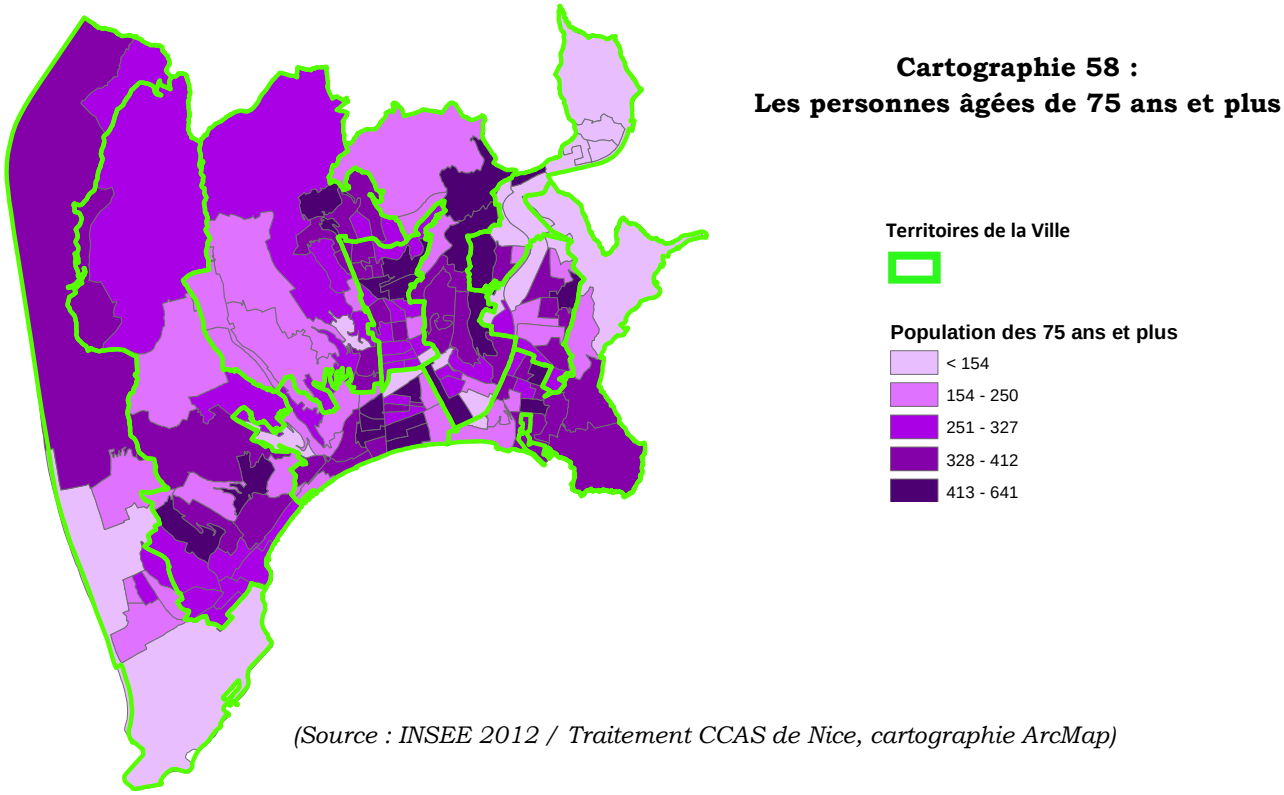

Cartographie 58 :
Les personnes âgées de 75 ans et plus

(Source : INSEE 2012 / Traitement CCAS de Nice, cartographie ArcMap)

Graphique 20 : Personnes âgées de 75 ans et plus (en %)

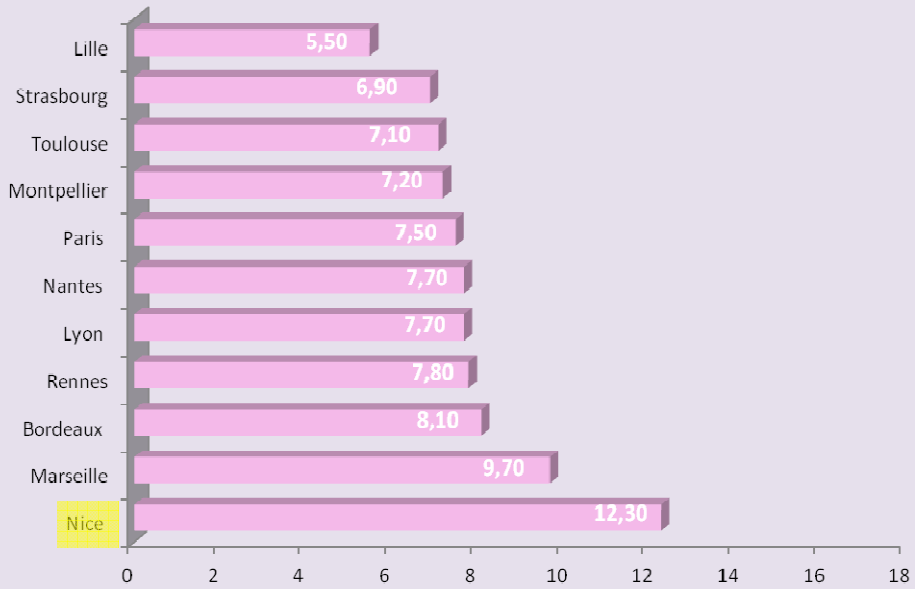

Au regard des autres grandes villes de France (de plus de 200 000 habitants), la commune de Nice possède la proportion de personnes âgées de 75 ans et plus, la plus importante, à savoir 12,3 %. La moyenne de l'ensemble des autres grandes villes de France s'établit à un peu plus de 7,5 % (*voir graphique 20*).

3) Une prise en compte indispensable du risque d'isolement

En France, la population des personnes vivant seules est composée de plus d'un quart (27 % en 2014 contre 16 % en 2010) de personnes âgées de plus de 75 ans, soit environ 1,2 million de personnes. Avec l'âge cette proportion s'accroit considérablement et le fait de vivre seul, notamment pour les personnes qui ne l'ont pas choisi, favorise souvent l'isolement social. La période de 79 à 83 ans, qui correspond à l'entrée dans la dépendance, coïncide de façon plus aigüe avec la problématique de l'isolement social qui accélère la perte d'autonomie (*source : Mobilisation Nationale contre l'Isolement des Ainés, www.monalisa-asso.fr*).

Sur la commune de Nice, 13 647 personnes de 80 ans et plus vivent seules, soit près d'une personne sur deux de cette tranche d'âge (source : INSEE 2012). Potentiellement concernées par ce risque d'isolement, celles-ci se situent majoritairement sur les 2 axes "Le Ray – Baumettes" et "Saint Roch – le Port". De plus, on constate que certains quartiers possèdent un taux très élevé de personnes de cette tranche d'âge vivant seules, à savoir les quartiers de Baumettes (Magnan) 79 %, Carabacel (promenade du paillon) 78 %, Vernier (Garnier) 76 % et Riquier (République) 74 % (*voir cartographie 59*).

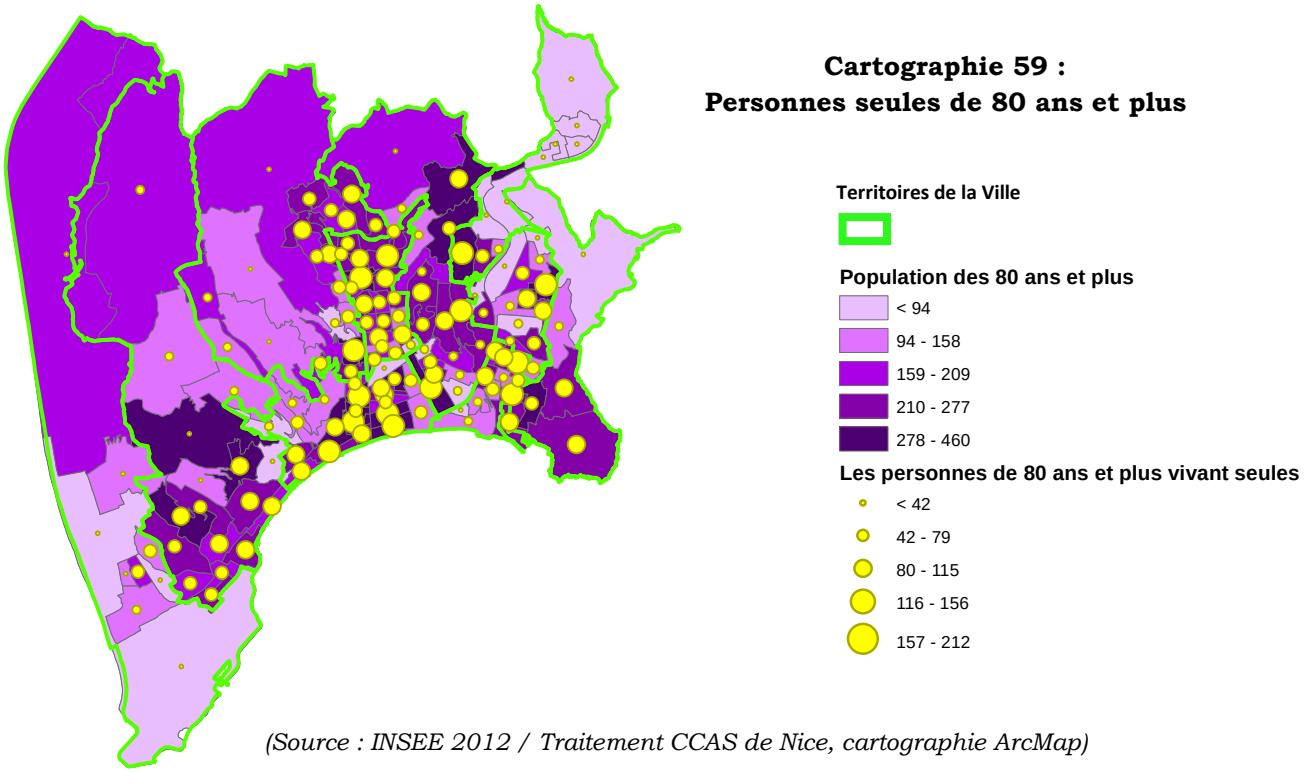

(Source : INSEE 2012 / Traitement CCAS de Nice, cartographie ArcMap)

« Définition : Isolement social »

L'isolement social ou relationnel se mesure au regard de la qualité et la périodicité des contacts. Avec l'avancée en âge, on y est souvent confronté suite à des ruptures. En vieillissant, les occasions de perdre des relations se multiplient et celles d'en construire d'autres sont moins nombreuses. Notre tissu social manque de proches, en particulier pour ceux qui, par perte de mobilité ou du fait de leur situation précaire sont « assignés » dans leur appartement.

II/ Equipements et services

1) Un taux de structures d'hébergement à augmenter

En 2014, sur la commune de Nice, on recense 39 Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) pour environ 2 719 lits (avec un prix journalier moyen de 72,81 euros) ainsi que 5 logements-foyers disposant de 240 places (avec un prix journalier moyen de 25,68 euros) (*source : Conseil Départemental 2015*).

De manière générale, bien que la localisation des EHPAD corresponde à la concentration des personnes âgées de 75 ans et plus (majoritairement au Centre et à l'Est de la ville), Nice possède le taux d'équipement en lits médicalisés le plus faible du département, à savoir 60 ‰ (*source : Conseil Départemental des Alpes Maritimes, Schéma gérontologique 2012-2016*).

S'agissant du CCAS de Nice, ce dernier possède 4 EHPAD pour un total de 236 lits (soit près de 9 % de la capacité totale de la commune) et 3 logements-foyers qui comptabilisent 180 places (soit 75 % de la capacité totale). Ces structures publiques sont exclusivement présentes au Centre et à l'Est de la commune, engendrant une pénurie de ce type d'établissement sur la partie Ouest de la Ville (*voir cartographie 60*). C'est pourquoi, sur ce dernier secteur géographique, un projet d'EHPAD est en cours.

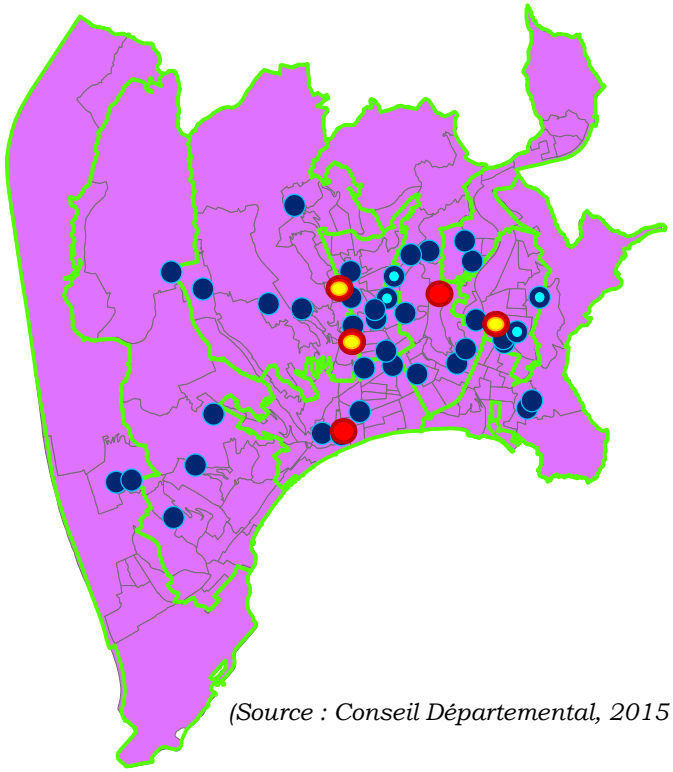

Cartographie 60 :
Les EHPAD et Logements Foyers

Territoires de la Ville

EHPAD

EHPAD public (CCAS)

Logement Foyer

Logement Foyer public (CCAS)

(Source : Conseil Départemental, 2015 / Traitement CCAS de Nice, cartographie ArcMap)

Sur les 39 EHPAD, 18 sont habilités à l'aide sociale (totalement ou partiellement), dont les 4 établissements du CCAS de Nice, pour un total de 501 personnes bénéficiaires de l'Aide Sociale à l'Hébergement (ASH) (*source : Conseil Départemental, données 2015*).

2) Une offre conséquente de services de soutien à domicile

Les soins à domicile

En 2014, on recense à Nice, 960 infirmiers libéraux (*source : Carsat Sud Est, observatoire régional des situations de fragilité, 2014*) auxquels s'ajoutent 7 Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) de 542 lits. Deux d'entre eux, d'une capacité totale de 190 places, sont gérés par le CCAS de Nice, avec une section spécialisée Alzheimer.

L'aide à domicile

La commune de Nice dispose d'une cinquantaine de structure d'aide à domicile (*source : Conseil départemental des Alpes Maritimes, 2014*). Il est à noter que certaines structures ne disposent pas de leur siège social sur la commune mais interviennent tout de même sur ce territoire.

Cartographie 61 : L'aide à domicile

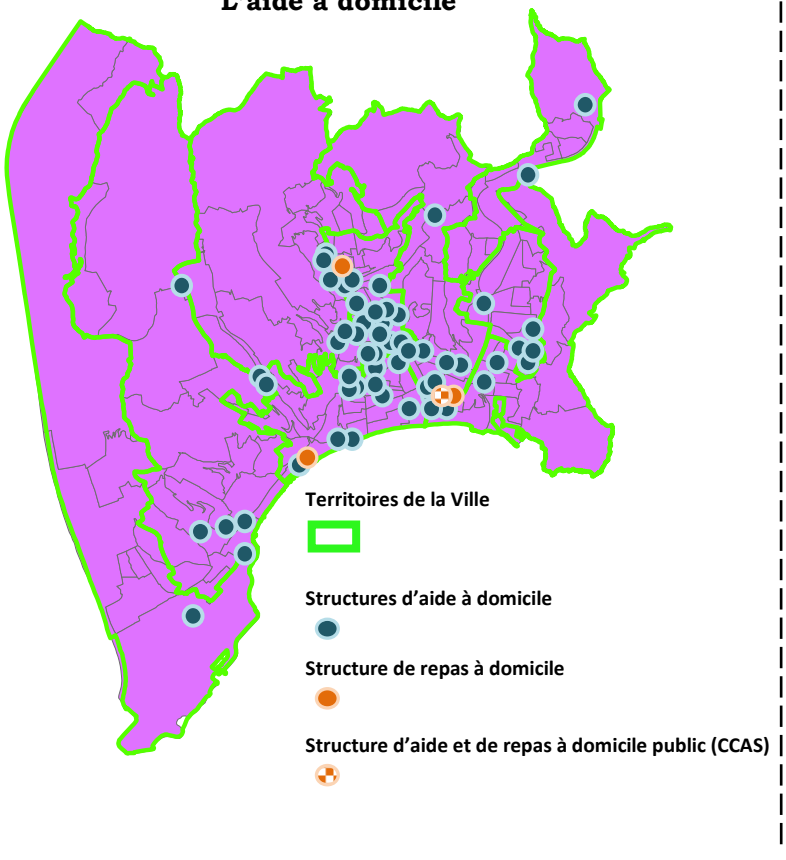

Cartographie 62 : Les soins à domicile

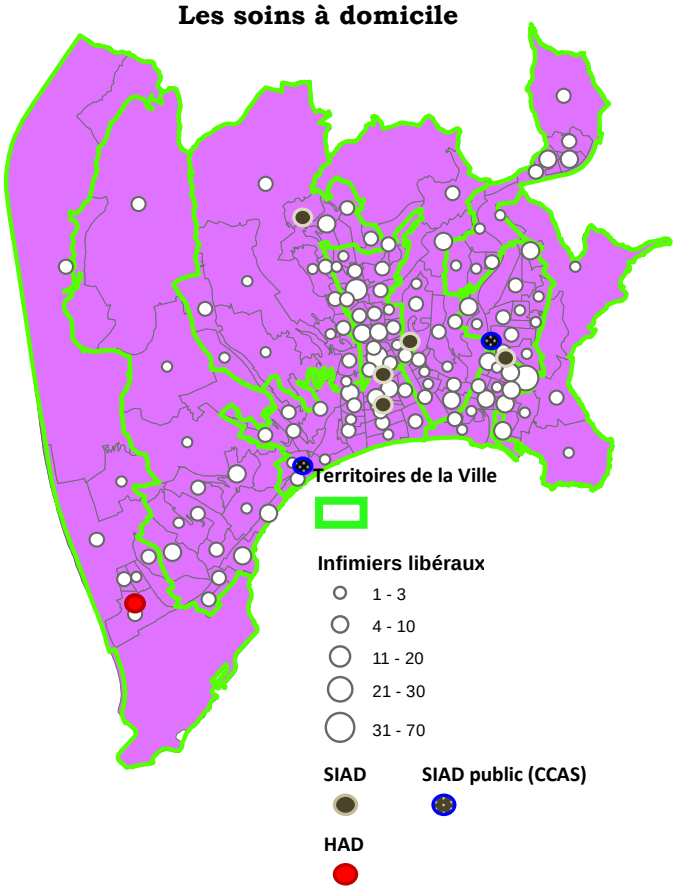

(Source : SIAS du CCAS de Nice et Carsat Sud-Est 2014 / Traitement CCAS de Nice, cartographie ArcMap)

Il est à noter que les sièges sociaux des structures d'aide ou de soins à domicile se situent principalement au Centre et à l'Est de la ville bien que leurs secteurs d'intervention s'étendent sur l'ensemble du territoire communal (*voir cartographies 61 et 62*).

III/ Fragilité et dépendance des personnes âgées

1) Nice, une commune âgée malgré l'amorce d'un ralentissement du vieillissement

En 2012, en France, l'indice de vieillissement s'établit à 70,7 points (*source : INSEE 2012*). A Nice, il est d'environ 103 points, ce qui constitue l'indice le plus élevé des grandes villes de France (communes de plus de 200 000 habitants) (*voir graphique* 21).

A l'horizon 2020, notre département connaîtra une augmentation de 1 % de cette population, mais néanmoins celle-ci sera nettement moins marquée que dans les autres départements de la région PACA, dont l'augmentation moyenne devrait être de 11 % (*source : Conseil Départemental des Alpes Maritimes, Schéma gérontologique 2012-2016*).

Graphique 21 : Indice de vieillissement

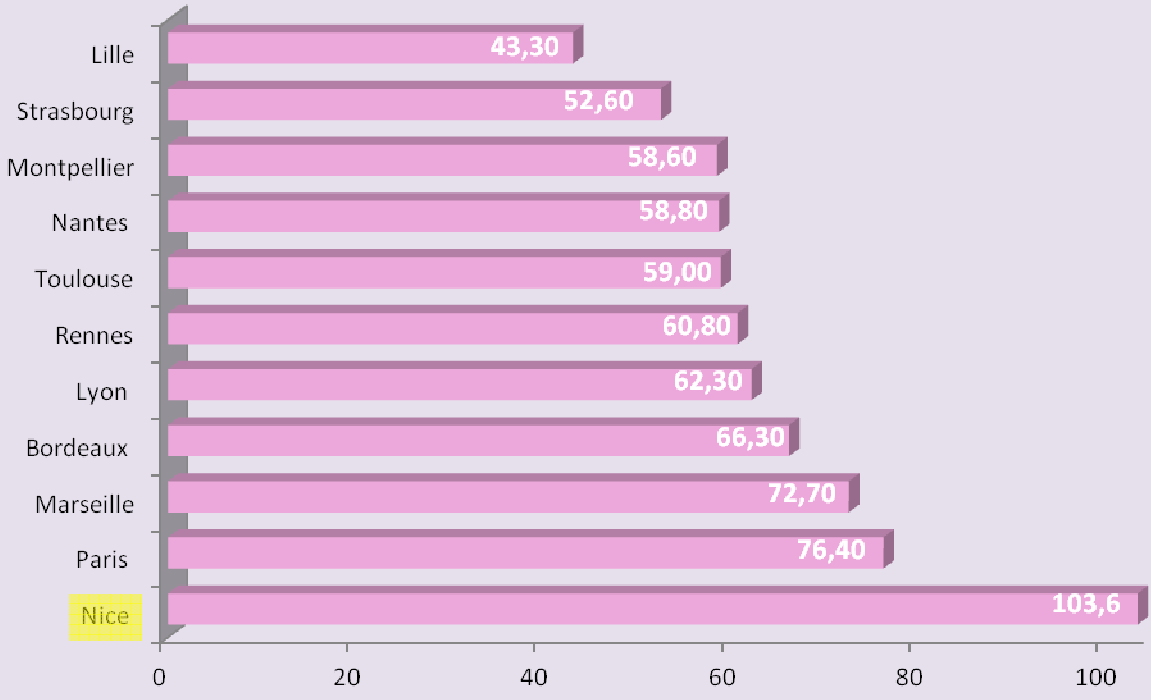

(Source : INSEE 2012 / Traitement CCAS de Nice)

« Définition : Indice de vieillissement »

L'indice de vieillissement est le rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les 65 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire. Plus l'indice est faible plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé plus il est favorable aux personnes âgées.

2) Les seniors niçois confrontés à une certaine fragilité économique

L'identification de la fragilité des seniors permet de développer des actions de prévention dans différents domaines (activités physiques, alimentation-nutrition, mémoire, bien-être, estime de soi, gestion du stress, santé-accès aux soins,…).

En 2014, à Nice, 34 026 personnes de 55 ans et plus retraitées du régime général sont considérées en situation de fragilité sur la commune (soit environ 42,6 %) et 5 800 d'entre elles (7,3 %) cumulent au moins 2 facteurs de risques (*source : Carsat Sud Est, observatoire régional des situations de fragilité, 2014*).

Ce constat a conduit les différentes caisses de retraite à la mise en place de 23 actions de prévention réalisées sur la commune de Nice, tous régimes confondus (*source : interrégime, 2014*).

Les risques financiers…

Avec un âge moyen de départ à la retraite de 62,2 ans pour le régime général, seuls 52,8 % bénéficient d'une retraite à taux plein (*source : Carsat Sud Est, observatoire régional des situations de fragilité, 2014*).

De plus, 30,9 % des retraités niçois sont exonérés de la CSG. En comparaison ce chiffre est de 26,7 % au niveau des Alpes Maritimes (*source : Carsat Sud Est, observatoire régional des situations de fragilité, 2014*).

Enfin, 8,7 % des personnes de 55 ans et plus du régime général bénéficient du minimum vieillesse sur la commune (allocation de solidarité aux personnes âgées et allocation supplémentaire invalidité). Ce taux est de 5,8 % au niveau du département (*source : Carsat Sud Est, observatoire régional des situations de fragilité, 2014*).

…et risques d'isolement associés

Près d'un retraité de 55 ans et plus sur cinq (18,9 %) du régime général, est bénéficiaire d'une pension de réversion (18,2 % au niveau du département) (*source : Carsat Sud Est, observatoire régional des situations de fragilité, 2014*).
Le risque d'isolement est aggravé lorsque les personnes sont en situation de précarité. En effet, les personnes ayant des revenus inférieurs à 1 000 euros/mois sont deux fois plus exposés à l'isolement que celles ayant des revenus supérieurs à 2 500 euros/mois (*source : DROS PACA, Baromètre Social 2014*).

« Qu'entend-on par fragilité des retraités ? »

Selon la définition de Carsat, les retraités identifiés comme à risque de fragilité présentent au moins un des facteurs de risque économique (minimum vieillesse, exonération de la CSG,…) et/ou liés à l'isolement social (veuvage identifié par la pension de réversion,…).

3) Un faible niveau de dépendance malgré un nombre important de bénéficiaires de l'APA

Même si toutes les personnes âgées ne seront pas nécessairement dépendantes, le vieillissement de la population va engendrer mécaniquement un accroissement du nombre de personnes âgées en perte d'autonomie.

En France, la grille nationale Autonomie Gérontologie Groupes Iso-Ressources (AGGIR) permet d'évaluer le degré de perte d'autonomie ou le degré de dépendance physique ou psychique d'une personne âgée dans l'accomplissement de ses actes quotidiens.

Effectuée par une équipe médico-sociale du Conseil Départemental ou de certains partenaires conventionnés (CARSAT Sud-Est,…), cette évaluation concerne les personnes qui sollicitent, à domicile ou en établissement, l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA). Cette évaluation conduit à positionner la personne âgée dans un Groupe Iso-Ressources (GIR) et sert de support pour déterminer le montant versé (*voir tableau 18*).

Tableau 18 : Définition et classification des GIR

APA accordée par le Conseil Départemental pour les personnes les plus dépendantes (GIR 1 à 4) L'équipe médico-sociale adresse une proposition de plan d'aide indiquant le montant de la participation (fonction du niveau de dépendance et de ressources)	**GIR 1**	Personnes âgées confinées au lit ou au fauteuil, dont les fonctions mentales sont gravement altérées ou qui nécessitent une présence indispensable et continue d'intervenants
	GIR 2	Personnes âgées confinées au lit ou au fauteuil, dont les fonctions intellectuelles ne sont pas totalement altérées et dont l'état exige une prise en charge pour la plupart des activités de la vie courante. Personnes âgées dont les fonctions mentales sont altérées, mais qui ont conservé leurs capacités de se déplacer
	GIR 3	Personnes âgées ayant conservé leur autonomie mentale, partiellement leur autonomie locomotrice, mais qui ont besoin quotidiennement et plusieurs fois par jour d'être aidées pour leur autonomie corporelle
	GIR 4	Personnes âgées n'assumant pas seules leurs transfert mais qui, une fois levées, peuvent se déplacer à l'intérieur de leur logement. Elles doivent parfois être aidées pour la toilette et l'habillage
Pas d'APA accordée par le Conseil Départemental pour les personnes les plus autonomes (GIR 5 et 6)	**GIR 5**	Personnes âgées ayant seulement besoin d'une aide ponctuelle pour la toilette, la préparation des repas et le ménage
	GIR 6	Personnes âgées n'ayant pas perdu leur autonomie pour les actes essentiels de la vie courante.

En 2014, le département des Alpes Maritimes comptabilise près de 25 000 bénéficiaires de l'APA (à domicile et en établissement), soit 8 % des personnes âgées de 60 ans et plus du département (*source : Conseil Départemental des Alpes Maritimes, Rapport d'activités 2014*).

La commune de Nice avec 8 546 bénéficiaires, représente un peu plus de 34 % de l'ensemble des allocataires du département (*source : Conseil Départemental des Alpes Maritimes, données 2014*) et près de 9 % de la population niçoise âgée de 60 ans et plus.
L'APA à domicile concerne 6 542 personnes âgées, soit un peu plus de 76 % de la totalité des bénéficiaires de cette prestation. Sur ces 6 542 bénéficiaires, près des deux tiers (soit 64 %) sont évalués en GIR 4 (*voir graphique 22*). Cette proportion est quasiment stable au regard de l'année 2013.

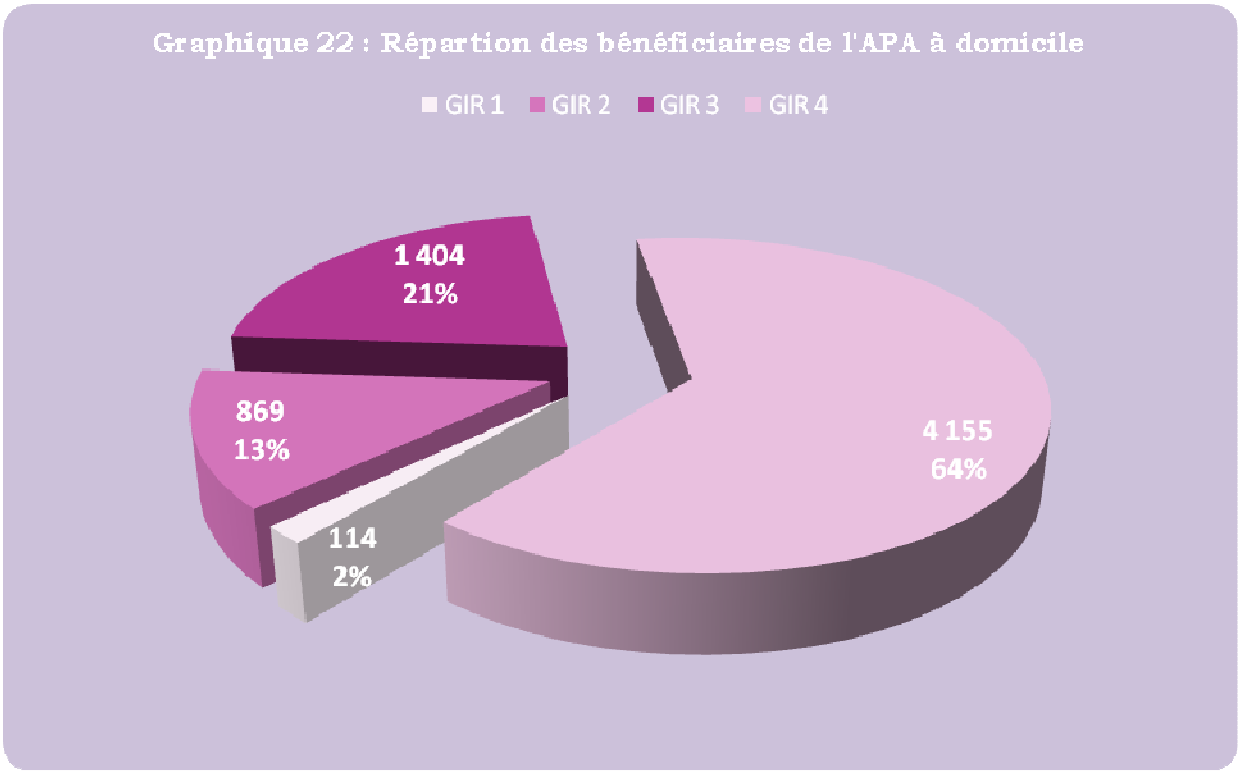

(Source : Conseil Départemental 2014 / Traitement CCAS de Nice)

En ce qui concerne l'APA en établissements, on comptabilise 2 004 bénéficiaires sur la commune de Nice en 2014. Ce nombre est relativement stable par rapport à l'année précédente (*source : Conseil Départemental, données 2014*).

4) Une prise en compte indispensable de la maladie d'Alzheimer

Selon les estimations nationales, la maladie d'Alzheimer (ou troubles apparentés) toucherait aujourd'hui 860 000 personnes dont près de 350 000 d'entre elles qui bénéficient d'une prise en charge. En 2020, selon les projections, il y aurait 1,2 millions de personnes atteintes et 2,1 millions en 2040 (*source : Institut Claude Pompidou, 2015*).

Dans le Département, l'une des principales associations est l'Association France Alzheimer 06 qui a pour missions d'être à la disposition :

- des patients, de leurs familles, de leurs aidants.
- de l'ensemble des professionnels de santé, des différents acteurs du champ médico-social ou encore de tout intervenant qui participent à la prise en charge, à l'accompagnement du patient et de ses proches.

Au niveau des Alpes-Maritimes on recense 5 562 malades. Au regard des estimations, près du double d'entre elles seraient atteintes par cette maladie, soit 11 588 personnes (*source : Espace Partagé de Santé public, 2011*).

En 2014, sur la commune de Nice, 1 583 patients sont suivis au niveau du Centre Mémoire de Ressources et de Recherches du Centre Hospitalier Universitaire de Nice (*source : CMRR de Nice, activité 2014*). Selon la méthodologie de diagnostic retenue par l'Espace Partagé de Santé Public, ce nombre pourrait être d'environ 3 000.

Les patients à domicile

En 2013, dans les Alpes Maritimes, on dénombre 4,8 places spécialisées pour 100 patients. Ce taux est inférieur à la moyenne régionale (*voir tableau 19*). Au CCAS de Nice, 10 places permettent la prise en charge spécifique à domicile.

Tableau 19 : dispositif de prise en charge à domicile/accueil de jour

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
Nombre de places ESA*/100 malades estimés	5,8	6.6	4.8	4.3	4.9	8.9	**5,2**

* Equipe Spécialisée Alzheimer (ESA)

(Source : Observatoire Cap Retraite année 2015)

Les patients en structure d'hébergement

Pour l'année 2013, au niveau du département, on observe un taux d'équipement spécialisé pour la prise en charge des patients atteints de la maladie d'Alzheimer de 11,3 %. Ce taux est nettement inférieur à la moyenne régionale qui se situe à 23,4 % *(voir tableau 20)*.

Sur la commune de Nice, 2 EHPAD proposent 9 lits d'hébergement temporaire Alzheimer. L'EHPAD des Anciens Combattants, géré par le CCAS de Nice, propose quant à lui une unité spécialisée dotée de 14 lits réservés aux malades d'Alzheimer.

Tableau 20 : dispositif de prise en charge en EHPAD

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	PACA
Taux d'équipement des EHPAD en PASA*	41,2 %	23,3 %	11,3 %	23,3 %	25,5 %	45,2 %	**23,4 %**
Nombre de places dédiées pour 100 malades estimés	4,8	6,2	5,2	4,1	30,5	11,5	**11,2**

* Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA)

(Source : Observatoire Cap Retraite année 2015)

Pour les Alpes Maritimes, concernant les besoins estimés, le recours à une structure d'accueil de jour est souhaité par un tiers des patients. Il convient toutefois de tenir compte qu'une partie des personnes et/ou de l'entourage qui sollicite ce type de prestation, ne va pas au bout de sa démarche et que cette prestation n'est réalisée que dans 39 % des cas (*source : Espace Partagé de Santé public, 2011*).

Sur la commune de Nice, on comptabilise 5 EHPAD assurant un accueil de jour Alzheimer pour une capacité totale de 78 places. Le CCAS de Nice, gère l'un d'entre eux, pouvant accueillir quotidiennement jusqu'à 15 personnes (*source : Conseil Départemental, données 2015*).

L'institut Claude Pompidou, a pour principal objectif de favoriser le maintien et le développement de l'autonomie de la personne accueillie et de proposer un accompagnement personnalisé jusqu'en fin de vie. Cet institut travaille en étroit partenariat avec le CMRR et l'Association France Alzheimer 06.
La structure comporte 72 places au total, 68 en hébergement permanent et 4 en hébergement temporaire. Une unité d'hébergement renforcé, de 12 places, est dédiée à l'accueil de résidents souffrant de troubles du comportement sévères.

IV/ Revenus des seniors niçois

1) Les personnes âgées de 60 à 74 ans

A Nice, en 2011, le revenu médian des personnes de 60-74 ans (1 702 euros) se situe au-dessus de l'ensemble de la population niçoise (1 521 euros) et très proche de la moyenne nationale des personnes de cette tranche d'âge (1 770 euros).

Les personnes les plus riches possèdent des revenus (3 837 euros) plus élevés que la moyenne de la population niçoise (3 338 euros) et que les personnes de cette tranche d'âge au niveau national (3 580 euros).

Les personnes les plus pauvres possèdent des revenus mensuels (491 euros) supérieurs au reste de la population niçoise (385 euros) mais très nettement en dessous de la moyenne nationale (803 euros) (*voir graphique 23*).

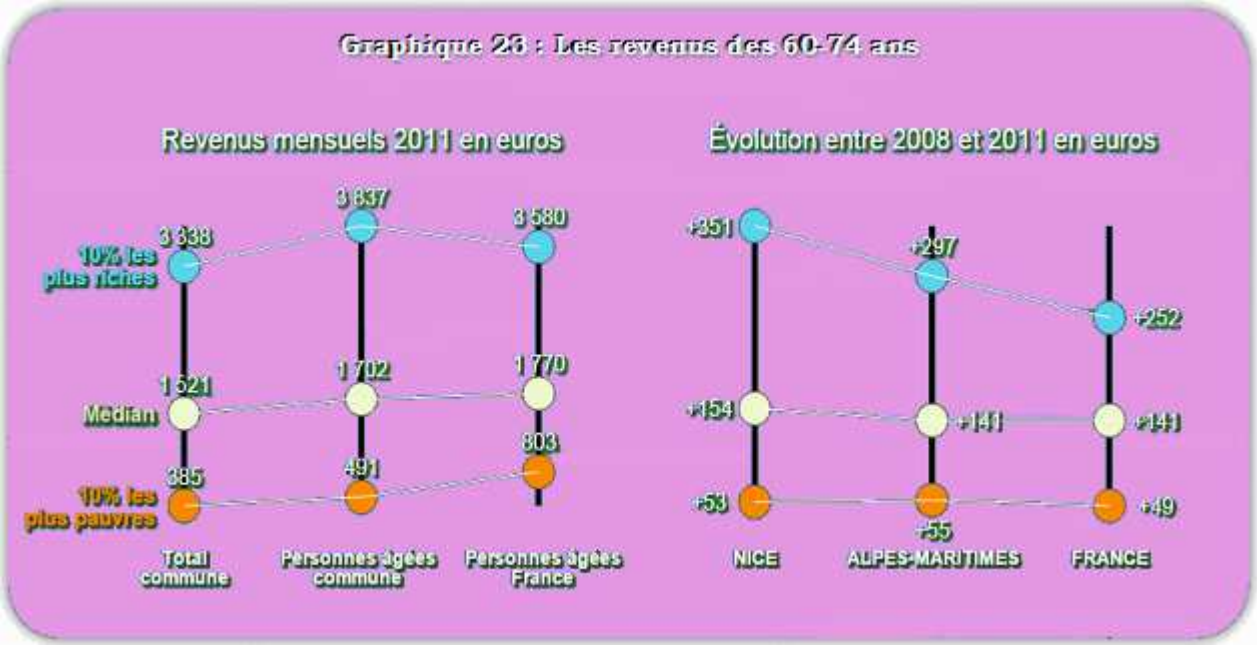

(Source : INSEE 2011, données sur les revenus pour la France métropolitaine et pour une unité de consommation, l'équivalent d'une personne seule, hors impôts et prestations sociales / traitement © Compas).

On constate donc une très grande disparité de revenus des personnes de 60-74 ans (rapport inter décile de près de 7,8 points). En effet, bien que les revenus haut et médian se situent à un niveau proche de la moyenne nationale, les personnes les plus pauvres possèdent de très faibles revenus.

2) Les personnes âgées de 75 ans et plus

A Nice, en 2011, le revenu médian des personnes de 75 ans et plus (1 577 euros) se situe au-dessus de l'ensemble de la population niçoise (1 521 euros) et de la moyenne nationale des personnes de cette tranche d'âge (1 498 euros).

Les personnes les plus riches possèdent des revenus (3 325 euros) légèrement inférieurs à la moyenne de la population niçoise (3 338 euros) mais plus élevés que les personnes de cette tranche d'âge au niveau national (2 983 euros).

Les personnes les plus pauvres possèdent des revenus mensuels (719 euros) supérieurs au reste de la population niçoise (385 euros) mais légèrement en dessous de la moyenne nationale (831 euros) (*voir graphique 24*).

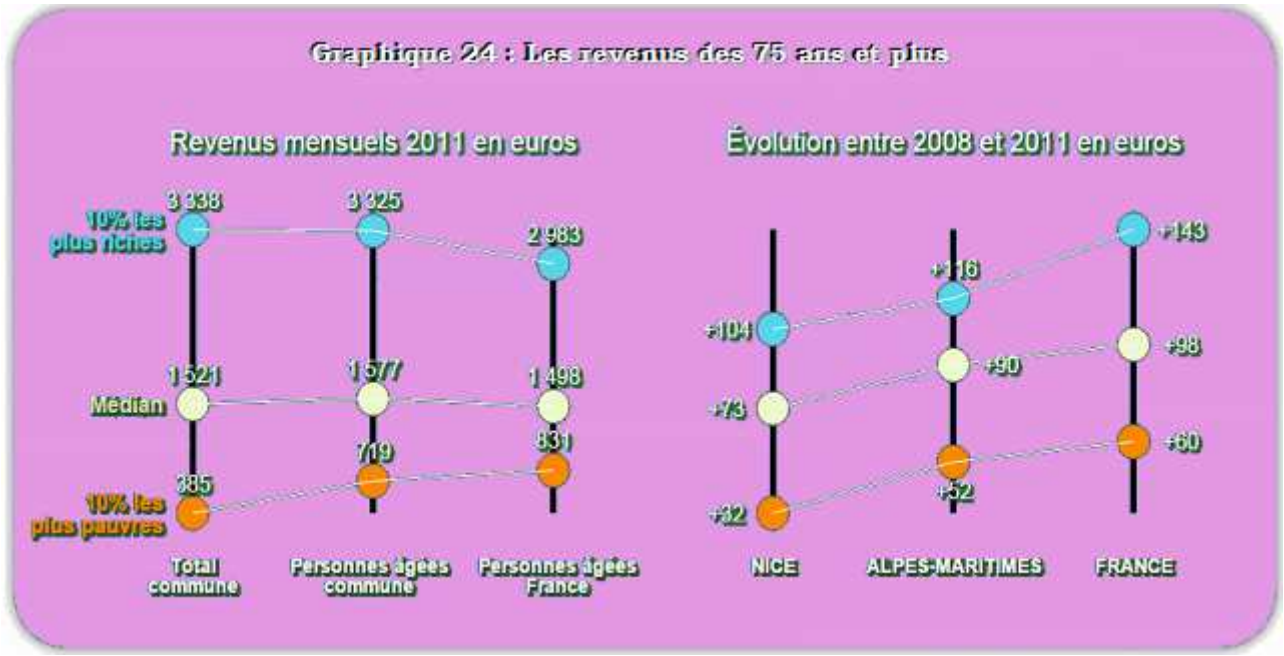

(Source : INSEE 2011, données sur les revenus pour la France métropolitaine et pour une unité de consommation, l'équivalent d'une personne seule, hors impôts et prestations sociales / traitement © Compas).

On observe ainsi une certaine disparité de revenus des personnes de 75 ans et plus (rapport inter décile de près de 4,6 points). Les revenus (haut, médian et bas) de cette tranche d'âge se situent toutefois sur des valeurs proches de la moyenne nationale.

De ce fait, les personnes aux plus faibles revenus sont moins confrontées à une grande pauvreté monétaire comme cela peut être observé pour la tranche d'âge des 60-74 ans.

Des difficultés financières communes aux personnes de 60 ans et plus

A Nice, au regard du coût moyen journalier d'hébergement en EHPAD (qui s'élève à 72,81 euros) et des revenus médians des 60 ans et plus, de nombreux seniors rencontrent (ou rencontreront) des difficultés pour accéder à une place en EHPAD.

Pour palier en partie cette problématique, le Conseil Départemental impose à présent un quota de 30 % de lits habilités à l'aide sociale aux nouveaux EHPAD ou à ceux faisant une demande d'extension.

Les personnes ayant des revenus inférieurs à environ 1 620 euros/mois (soit 54 euros/jour) peuvent, sous certaines conditions, prétendre à ce type d'aide.

Des problématiques spécifiques selon les différentes tranches d'âge

Concernant les personnes âgées de 60 ans et plus, nous pouvons dissocier 2 catégories possédant des problématiques distinctes, correspondant à :

- **La tranche d'âge des 60-74 ans**
  Elle se caractérise par des personnes relativement autonomes mais confrontées à une grande pauvreté monétaire s'agissant des revenus les plus modestes.
- **La tranche d'âge des 75 ans et plus**
  Nettement moins impactée par les difficultés relatives à la pauvreté monétaire, elle se trouve naturellement plus touchée par les problématiques liées à l'avancée en âge (fragilité, isolement et dépendance).

Nice à la pointe de l'e-santé et de la silver écocomie

Le « 27 Delvalle » constitue le nouvel outil de la Ville de Nice et de la Métropole Nice Côte d'Azur pour développer la santé connectée et investir la prometteuse filière de la Silver économie.
Ce site rassemble tous les acteurs de l'éco-système de santé niçois pour mettre le numérique et les technologies innovantes au service de l'accompagnement de la perte d'autonomie et du bien vieillir.

Réparti, sur trois étages et 800 m2, le bâtiment se compose d' un espace de co-working, d'une salle de formation équipée des dernières technologies, d'un show-room, d'une pépinière de start-up dédiée à la santé connectée (objectif : 20 à 30 start-up créées d'ici à 2020), d'un fab-lab, d'un appartement de simulation et de démonstration équipé de caméras afin de permettre une visite à distance, des formations de simulation et d'observation.

Le bâtiment abrite également le siège de FRANCE SILVER ÈCO qui pilote, à l'échelle nationale et européenne depuis Nice, ses activités d'animation de la filière silver économie et le siège de son centre expert le Centre d'Innovation et d'Usages en Santé (CIUS).

Informer et sensibiliser les personnes âgées vivant seules

Une attention particulière doit être portée aux personnes âgées vivant seules, (potentiellement confrontées à des risques d'isolement) notamment au niveau de certains quartiers où ces personnes se trouvent en proportion très importante.

Il conviendrait au sein du CCAS de Nice de cibler ces quartiers (visites à domicile des travailleurs sociaux, de jeunes dans le cadre des emplois saisonniers ou du service civique) pour permettre d'identifier de nouvelles personnes à inscrire sur le registre des personnes âgées isolées.

Un développement de structures d'hébergement sur l'ouest de la ville

Alors que les Alpes Maritimes et la France ont un taux d'équipement d'environ 99 ‰, celui de la commune de Nice (le plus faible du département) ne s'élève qu'à 60 ‰ (*source : Conseil Départemental des Alpes Maritimes, Schéma gérontologique 2012-2016*).

Au regard du maillage des EHPA(D), essentiellement axé sur le centre et l'est de la commune, il conviendrait de développer des structures d'hébergement sur l'ouest, compte tenu de l'expansion des quartiers situés sur cette zone géographique (projet éco vallée,…).

Le projet d'EHPAD du XXI^{ème} siècle, porté par le CCAS de Nice, s'inscrit dans cette démarche d'harmonisation et de meilleure répartition de l'offre d'hébergement pour les personnes âgées.

Développer les actions de prévention liées à la perte d'autonomie

Au regard du niveau de dépendance des bénéficiaires de l'APA à domicile, majoritairement en GIR 4, il conviendrait d'apporter une attention toute particulière aux actions de prévention visant au maintien des capacités physiques et mentales de ce public encore relativement autonome.

L'objectif de vieillir en bonne santé pourrait permettre aux personnes âgées, conformément aux souhaits de la majorité d'entre eux, de rester le plus longtemps possible à domicile. Il s'agit également d'un enjeu de santé publique au regard du coût lié à la prise en charge de la dépendance en établissement.

Il pourrait être envisagé, dans ce cadre, de développer des partenariats avec la CPAM 06, les caisses de retraites ou encore la faculté STAPS de Nice pour mettre en place des séances d'activité physique (en club, en établissement ou à domicile). Ceci pourrait être envisagé dans le cadre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement. Il est à noter que la Direction de la Santé et de l'Autonomie de la Ville de Nice a initié un travail en ce sens, en collaboration avec la Direction des Sports de la Ville de Nice et l'UFR STAPS.
Par ailleurs, elle propose également régulièrement des ateliers gratuits de prévention aux seniors sur différentes thématiques (sommeil, nutrition, relaxation, activité physique et conduite automobile).

Personnes handicapées

I/ Les allocataires de prestations liées au handicap

1) L'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH)

Tableau 21 : Allocataires AEEH par tranche d'âge

Tranche d'âge	Nombre d'allocataires AEEH
0-2 ans	43
3-5 ans	118
6-11 ans	563
12-15 ans	509
16-17 ans	187
18-20 ans	147

En 2014, sur la commune de Nice, 1 567 enfants sont bénéficiaires de l'AEEH (*source : www.data.caf.fr*). On constate que la tranche d'âge 6-15 ans concentre la majorité (plus de 68 %) des allocataires (*voir tableau 21*).

2) L'Allocation Adulte Handicapé (AAH)

Sur la commune de Nice, 9 041 personnes de 20 ans et plus sont bénéficiaires de l'AAH, soit près de 3,3 % de la population de cette tranche d'âge (*source : convention CAF – CCAS de Nice, 2014).* Les bénéficiaires se situent majoritairement sur les 2 axes "Ariane – Riquier" et de manière plus localisée au niveau des grands quartiers du Ray, Médecin, Vernier, Saint Sylvestre, Saint Isidore Lingostière et Saint Augustin (*voir cartographie 63*).

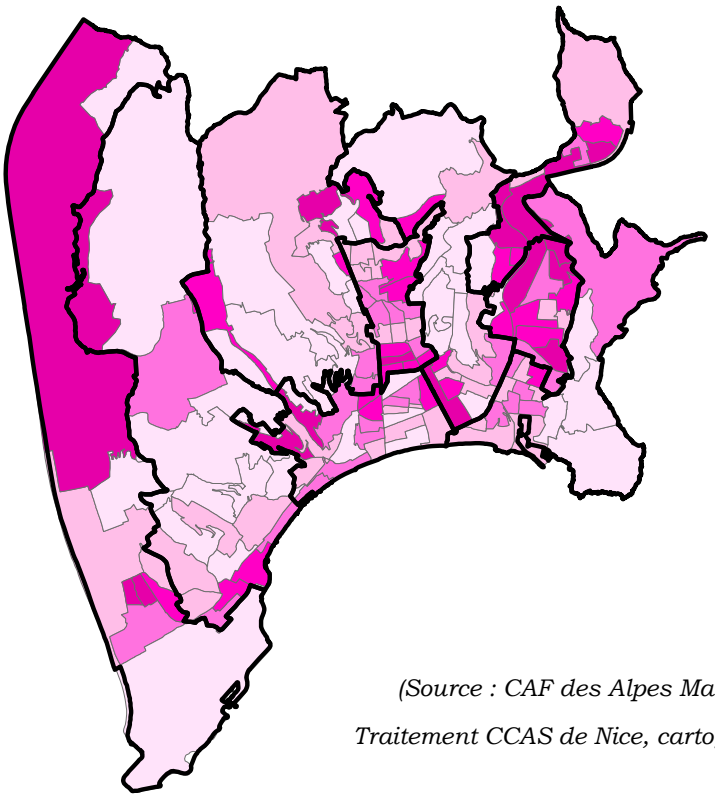

Cartographie 63 :
Les bénéficiaires de l'AAH

(Source : CAF des Alpes Maritimes 2014

Traitement CCAS de Nice, cartographie ArcMap)

II/ Les dispositifs d'aides et d'accompagnement

1) La prise en charge des enfants en situation de handicap

Pour garantir l'accès des enfants handicapés dans tous les établissements scolaires et à toutes les activités, des actions sont menées par la Ville de Nice en complément de celles conduites par la Direction Académique et la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

La petite enfance de la Ville de Nice

En cohérence avec la Charte départementale de l'accueil des jeunes enfants handicapés, le dispositif Passerelle mis en œuvre par la Ville de Nice et le Centre Hospitalier Universitaire de Nice, donne désormais la possibilité aux enfants de bénéficier de temps de vie collective au sein de l'EAJE « Les Iris ».

En 2014, 68 enfants (+ 39 % par rapport à 2013) présentant un handicap ou un trouble du développement ont bénéficié d'un accueil personnalisé au sein des établissements et services d'accueil familial de la Petite Enfance (*source : Mission Handicap de la Ville de Nice 2014*).

Depuis 2000, on recense 293 enfants qui ont bénéficié de ce type d'accueil grâce au dispositif « Unité d'Accueil Spécifique », cofinancé par la CAF, qui assure :

- la coordination des actions en faveur de ces très jeunes enfants en lien avec les parents et les équipes de soins.
- la préparation et l'accompagnement du projet en lien avec la MDPH.
- l'accompagnement et le soutien technique des équipes d'accueil.
- la mise en place de groupes de paroles et de formations généralistes ou spécifiques.
- la communication de ses actions notamment lors de colloques.

Les écoles de la Ville de Nice

Cette année, la Ville de Nice a affecté 16 agents municipaux auprès d'enfants bénéficiant de mesures d'intégration scolaire ainsi que 23 agents au sein des CLIS (Classe d'Intégration Scolaire) qui accueillent les enfants en difficultés scolaires ou présentant un handicap. De plus, le service Education subventionne le poste d'un éducateur à l'école du Château pour les déficients visuels.

Grâce à une convention entre la Direction Académique et la Ville de Nice les élèves présentant des déficiences sensorielles ou motrices ont pu bénéficier d'une aide à la scolarisation par un encadrement renforcé au sein de classes spécialisées (matériel informatique innovant pour les enfants mal voyants,…).

Le sport et les loisirs

Le nombre d'enfants en situation de handicap accueillis au sein des centres de loisirs sans hébergement a considérablement augmenté (+ 250 %) entre 2008 et 2015 (*voir tableau 22*).

Tableau 22 : Evolution du nombre d'enfants accueillis

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre d'enfants accueillis	88	165	270	285	290	295	300	310

Les enfants ou jeunes en situation de handicap peuvent être accueillis au sein du réseau « AnimaNice », géré par la Ville de Nice et bénéficier de tarifs préférentiels (réduction de 30 %) afin de contribuer à la lutte contre l'éloignement de ce public des structures de loisir traditionnelles.

2) La prise en charge des adultes en situation de handicap

En 2014, sur Nice, 14 familles dont les parents sont en situation de handicap ont été accompagnées, pour permettre l'accueil de 18 enfants en structure petite enfance (*source : Mission Handicap de la Ville de Nice 2014*).

III/ L'accessibilité

1) La Commission Intercommunale pour l'Accessibilité (CIA)

Créée le 10 juillet 2014 et composée de représentants des communes, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées, elle a pour mission :

- de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports, dans la limite des compétences transférées à la Métropole.
- d'organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.
- d'établir un rapport annuel présenté à l'assemblée et de faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Depuis l'ordonnance du 26 septembre 2014, la CIA, en plus des trois missions précitées est destinataire des Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), des attestations d'achèvement des travaux ainsi que des documents de suivi de mise en accessibilité. Elle tient également à jour la liste des Etablissements Recevant du Public (ERP) qui ont élaboré un Ad'AP et des établissements accessibles.

2) L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)

Dans le cadre de la loi du 11 février 2005 sur le handicap et de l'ordonnance du 26 septembre 2014, l'Ad'AP constitue un engagement à réaliser les travaux de mise en accessiblité des ERP et des Installations Ouvertes au Public (IOP) par période de 3 ans.

3) Une généralisation de l'accessibilité sur la commune de Nice

Les transports et la voirie

Le dispositif Mobil'Azur est un service public de transport à la demande, dédié aux personnes à mobilité à réduite qui de part leur handicap ne peuvent utiliser les transports en commun classiques, seules ou accompagnées. Mobil'Azur intervient à la demande et sur réservation préalable. Le transport se fait de porte à porte. Mis en place depuis 2009, 388 030 voyages ont été réalisés depuis la création du service dont 75 016 en 2015.

En ce qui concerne le transport collectif, la totalité du réseau tramway (rames et stations), ainsi que 98,7 % des bus et 23 % des arrêts de bus, répondent aux normes d'accessibilité.

S'agissant de la voirie, plusieurs travaux ont été réalisés en 2015 et se poursuivront en 2016 (élargissement des trottoirs, équipements de modules sonores aux feux tricolores,…). Au niveau du stationnement, on dénombre 471 places réservées dont 264 aux normes, soit 2% du stationnement sur voirie.

Les logements

En 2013, 14 bailleurs sociaux ont contribué au recensement du bâti du parc public. Sur les 24 004 logements identifiés, 223 sont des logements adaptés.

Il est à noter que la Métropole NCA participe à hauteur de 30 % du montant des travaux d'adaptation au handicap.

Les bâtiments scolaires

Des travaux de restauration, de restructuration ou de mise aux normes ont été initiés (rampes d'accès, sanitaires des personnes à mobilité réduite) en 2014 et 2015.

Les « Handiplages »

De 2009 à 2015, 13 490 personnes en situation de handicap ont pu profiter de la baignade en mer, en toute sécurité. Cette activité a presque doublé depuis sa création (*voir tableau 23*).

Tableau 23 : Evolution du nombre de personnes accueillies

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de personnes accueillies	1 349	1 622	1 593	2 204	2 174	2 024	2 524

Les établissements culturels

Les bibliothèques et musées municipaux, l'opéra Nice Cote d'Azur, le centre du patrimoine et le service des archives, la cinémathèque, les maisons des associations, sont autant d'espaces publics au sein desquels on observe un développement des différentes formes d'accessibilité.

Le sport et les loisirs

La cellule Sport Handicap et Santé de la Ville de Nice permet aux personnes en situation de handicap de pratiquer des activités physiques adaptées sur de nombreux sites de la commune.

Une prise en compte de l'augmentation des personnes en situation de handicap

Entre 2010 et 2014, on constate une hausse du nombre de bénéficiaires de l'AAH (+ 2,3 %) et de l'AEEH (+ 36,5 %). Concernant les enfants handicapés cette hausse est significative.

Sur la commune de Nice, la prise en charge des personnes en situation de handicap par la Métropole Nice Côte d'Azur et la Ville de Nice s'est développée ces dernières années, notamment au niveau des transports (collectifs et individuels), du logement, de l'accès aux ERP ou bien encore de l'accès à la culture aux sports et loisirs.

Remerciements

L'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) est le résultat d'une concertation entre les différents acteurs locaux du secteur médico-social. Elle repose nécessairement sur une démarche de partage de données, initiée par le CCAS dans le cadre de l'obligation règlementaire.

De sincères remerciements, concernant ces fructueux échanges, vont tout naturellement :

Au comité de pilotage et comité technique/lecture pour leur expertise ainsi qu'à l'ensemble des Directions de la Ville de Nice (Action sociale et handicap, Santé et Autonomie, Famille, Education et Jeunesse) et de celles de la Métropole NCA (Habitat et dynamique urbaine, Développement économique et emploi) pour leur contribution à cette étude.

Ainsi qu'à l'ensemble de nos partenaires institutionnels… :

- L'ARS PACA
- La CAF des Alpes Maritimes
- La Carsat Sud-Est
- Le CHU de Nice
- Le Conseil Départemental des Alpes Maritimes
- La CPAM des Alpes Maritimes
- La DDCS des Alpes Maritimes
- Pôle Emploi

…et associatifs :

- Le 115
- Adoma
- ALC
- Mission Locale

Glossaire

A

AAH : Allocation Adultes Handicapés
ACS : Accès à la Complémentaire Santé
ADAAM : Agence de Déplacements et d'Aménagement des Alpes Maritimes
Ad'AP : Agenda d'Accessibilité Programmée
AED : Action Educative à Domicile
AEEH : Allocations d'Education de l'Enfant Handicapé
AEMO : Action Educative en Milieu Ouvert
AGGIR : Autonomie Gérontologie Groupes Iso-Ressources
APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie
ALF : Allocation de Logement à caractère Familial
ALS : Allocation de Logement à caractère Social
ALT : Aide au Logement Temporaire
AME : Aide Médicale d'Etat
ANAH : Agence Nationale de l'Habitat
APL : Aide Personnalisée au Logement
ASE : Aide Sociale à l'Enfance
ASH : Aide Sociale à l'Hébergement

B

BIJ : Bureau d'Information Jeunesse

C

CADA : Centres d'Accueil des Demandeurs d'Asile
CAF : Caisse d'Allocations Familiales
CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail
CDD : Contrat à Durée Déterminée
CDI : Contrat à Durée Indéterminée
CEJ : Contrat Enfance Jeunesse
CGET : Commissariat Général à l'Egalité des Territoires
CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CIA : Commission Intercommunale d'Accessibilité
CIUS : Centre d'Innovation et d'Usages en Santé
CLIS : Classe d'Intégration Scolaire
CMRR : Centre Mémoire de Ressources et de Recherches
CMU-C : Couverture Maladie Universelle Complémentaire
CNAV : Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse
CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CRE : Commission de Régulation de l'Energie
CRIJ : Centre régional d'Information Jeunesse
CROUS : Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires

D

DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale
DGFIP : Direction Générale des FInances Publiques
DREES : Direction de la Recherche, des Etudes de l'Evaluation et des Statistiques
DRJSCS : Direction Régionale de la Jeunes, des Sports et de la Cohésion Sociale
DUT : Diplôme Universitaire de Technoligie

E

EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes
EAJE : Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant
ERP : Etablissement Recevant du Public

F

FACE : Fédération des Associations et Corporations Etudiantes
FSL : Fonds de Solidarité pour le Logement
FTM : Foyers des Travailleurs Migrants

G

GALICE : Groupe d'Acteurs pour le Logement, l'Insertion, la Citoyenneté et l'Emploi

I

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
IOP : Installations Ouvertes au Public
IUT : Institut Universitaire de Technologie

L

LMD : License – Master - Doctorat

M

MSD : Maisons des Solidarités Départementales
MDPH : Maison Départementales des Personnes Handicapées

O

OFPRA : Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides
OIN : Opération d'Intérêt National

P

PAJE : Prestation d'Accueil du Jeune Enfant
PASS : Permanence d'Accès aux Soins de Santé
PDALPD : Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées
PLH : Plan Local de l'Habitat
PMI : Protection Maternelle Infantile
PNRQAD : Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés
PIJ : Point d'Information Jeunesse
PRU : Programme de Rénovation Urbaine

R

RSA : Revenu de Solidarité Active

S

SAGE : Service d'Analyse, de Gestion des crises et d'Expertise
SIAO: Services d'Intégration d'Accueil et de d'Orientation
SIAS : Service d'Information et d'Accompagnement des Seniors
SSIAD : Services de Soins Infirmiers à Domicile
SRU : Solidarité Renouvellement Urbain

U

UNAF : Union Nationale des Associations Familiales
UNCCAS : Union Nationale des CCAS
UNSA : Université Nice Sophia Antipolis
UFR : Unité de Formation et de Recherche

www.ccas-nice.fr